



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 15/09/2021
Reçu en préfecture le 15/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210915-DEL_2021_193-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M prenom nom, titre de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : M nom prénom

N° DEL_2021_193

Objet CommercesBar de Saint-Germain-sur-ille
Exploitation du commerce en location-gérance

La Communauté de communes a racheté le fonds de commerce bar-restauration du commerce de Saint-Germain-sur-Ille le 20 avril 2016.

Par décision du bureau communautaire du 13 juin 2021, faisant suite aux auditions des candidats le 3 juin 2021, la candidature de Madame Roux et Monsieur Eeckhout a été retenue.

Il avait été convenu la signature d'un bail commercial et la location de la Licence IV.

Cependant, le service des Douanes a informé la Communauté de communes le 27 juillet 2021 de l'impossibilité de séparer le fonds de commerce (dont fait partie la Licence IV) et l'autorisation d'exploitation tabac délivrée pour le Bar-restaurant de Saint-Germain-sur-Ille.

En effet, le commerce est actuellement classé en fermeture provisoire au niveau du service des Douanes, et non en fermeture définitive. Une fermeture définitive signifierait que l'exploitation du tabac est définitivement stoppée.

La signature de l'acte locatif initialement prévue le 12 août 2021, a été reporté en raison de la modification du système d'exploitation de ce commerce, liée à la gérance de tabacs. En effet, celle-ci est indissociable du fonds de commerce actuel et non transférable sur un nouveau fonds de commerce.

Partant de ce postulat, il est proposé de revenir sur l'ancien système d'exploitation, à savoir une location gérance. Les preneurs ont accepté la solution proposée et souhaitent exploiter le bar-restaurant dès septembre. Il n'est pas envisagé, à horizon de 12 mois, l'embauche de salarié, en dehors d'extra, sur quelques heures, pour des temps forts. La formation tabac des preneurs a eu lieu du 23 au 25 août 2021.

Il est par conséquent proposé l'exploitation du fonds de commerce bar-restauration via une location-gérance de 12 mois renouvelable. Le dit fonds de commerce se compose des éléments suivants :

- la clientèle, l'enseigne, le nom commercial et l'achalandage y attachés ;
- le droit à la jouissance des lieux où est exploité le fonds pour toute la durée du contrat, selon les modalités ci-après définies ;
- le matériel, le mobilier commercial et l'outillage servant à l'exploitation, dont un inventaire descriptif sera annexé à l'acte ;
- la licence de boissons de quatrième catégorie ;

La redevance mensuelle est fixée à 500€ hors taxes et hors charges par mois. Les frais et honoraires supportés par moitié par le locataire gérant et la Communauté de communes.

Le dépôt de garantie est fixé à 2 mois, soit un montant global de 1 200 € TTC.

Au vu des éléments ci-dessus énoncés, Monsieur le Président propose de valider l'exploitation du fonds de commerce Bar-Restaurant de Saint-Germain via location gérance au profit de Madame Maud ROUX et Monsieur Nicolas EECKHOUT, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, fixer le montant de la redevance à 500€ hors taxes et hors charges par mois, l'autoriser à signer l'acte de location-gérance et tout autre document relatif à ce dossier.

Vu le code de commerce et notamment les articles L144-1 à L144-13, et R144-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE l'exploitation du fonds de commerce Bar-Restaurant de Saint-Germain via une location gérance au profit de Madame Maud ROUX et Monsieur Nicolas EECKHOUT pour une durée de 12 mois,

FIXE le montant de la redevance à 500€ hors taxes et hors charges par mois.,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de location-gérance et tout autre document relatif à ce dossier

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 15/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 15/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 15/09/2021
Reçu en préfecture le 15/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210915-DEL_2021_194-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M prenom nom, titre de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUILTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : M nom prénom

N° DEL_2021_194

Objet **Finances**

BP 2021

Avance remboursable au Budget Annexe SPIC Energies renouvelables

Les ordonnateurs ont la possibilité de verser une avance de trésorerie à leurs régies dotées de la seule autonomie financière. Le versement d'une avance se traduit par une écriture de trésorerie non budgétaire :

- dans les comptes de la régie : débit du compte 515 « Compte au Trésor » par le crédit du compte 51921 « Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement (régies non personnalisées) » ;
- dans les comptes de la collectivité de rattachement : débit du compte 553 « Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière » par le crédit du compte 515 (ordre de paiement de nature « mouvements trésorerie et assimilés »).

Une avance de trésorerie est effectuée sur une période infra-annuelle, c'est-à-dire sur une période de moins de 12 mois, ne coïncidant pas forcément avec l'exercice comptable.

Un solde débiteur au compte 553 peut donc être présent à la balance générale des comptes du compte de gestion de la collectivité. Aussi, même s'il ne peut contraindre une collectivité à procéder au remboursement d'une avance, revient-il au comptable public de suivre le délai d'apurement du compte 553, dont le solde est justifié sur l'état de développement des soldes.

Une avance entre un budget annexe et sa collectivité de rattachement doit donner lieu à une délibération de l'organe délibérant de la collectivité, qui précise la date de remboursement des avances.

Le budget annexe SPIC Energies renouvelables, suite à des recettes de vente en d'électricité à EDF non perçues (titres de 2019 pour un montant de 13 372,24 €) présente un solde insuffisant au compte 515 « Compte au Trésor » pour permettre les liquidations courantes.

Il convient donc de procéder à une avance de 5 000,00€, depuis le budget principal pour couvrir les dépenses inscrites au budget primitif 2021 du budget annexe SPIC Energies Renouvelables.

Cette avance sera remboursée dès perception des recettes dues par EDF et en tout état de cause avant le 13/09/2022.

Monsieur le Président propose de valider cette avance remboursable du budget principal vers le budget annexe SPIC Energies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE une avance remboursable de 5 000 € du budget principal vers le budget annexe SPIC Energies renouvelables.

INDIQUE que cette avance sera remboursée d'ici le 13 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 15/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 15/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210920-DEL_2021_195-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_195

Objet Finances

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
 Répartition 2021

Rappel :

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal (communes + EPCI)

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Le montant global du FPIC (prélèvements et reversements) est calculé par les services de l'État en fonction d'un indicateur nommé le Potentiel fiscal agrégé (PFIA). Ensuite, une redistribution des ressources de ce fonds est opérée en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées.

Cette répartition dite de droit commun est calculée par les services de l'État.

Dérogation possible selon deux règles :

- répartition à la majorité des 2/3 : dans un premier temps, la répartition entre l'EPCI et ses communes membres se fait librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition entre les communes peut être établie en fonction de trois critères précisés par la loi, à savoir la population, l'écart entre le revenu par habitant et le revenu moyen, l'écart entre le potentiel fiscal ou financier et le potentiel fiscal ou financier moyen. De la même façon, ces modalités ne peuvent avoir pour effet de majorer ou de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport au droit commun. La majorité des 2/3 du conseil est requise.
- répartition dérogatoire libre : les critères de répartition sont totalement libres et aucune règle n'est prescrite. Pour cela, il convient que le conseil délibère **à l'unanimité** dans un délai de deux mois à compter de la notification **ou** bien à la **majorité des 2/3 avec approbation des conseils municipaux** dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI.

En raison d'écarts constatés par commune entre 2019 et 2020, le FPIC en 2020 a été réparti de manière libre afin que chaque commune ainsi que la CCVIA disposent au minimum du même montant de FPIC en 2020 qu'en 2019.

Le comparatif entre le FPIC dérogatoire 2020 effectivement versé et le FPIC de droit commun 2021 est le suivant :

	FPIC 2020 DROIT COMMUN	FPIC 2020 DEROGATOIRE	FPIC 2021 DROIT COMMUN	variation
MONTANT TOTAL	976978 €	976 978 €	1 023 615 €	46 637 €
CIF	39,7919%		41,6595%	
PART EPCI DROIT COMMUN	388758 €	398 336 €	426 433 €	28 097 €
PART COMMUNES DROIT COMMUN	588220 €	578 642 €	597 182 €	18 540 €
COMMUNES	FPIC 2020 DROIT COMMUN	FPIC 2020 DEROGATOIRE	FPIC 2021 DROIT COMMUN	variation
ANDOUILLE-NEUVILLE	18017 €	20 307 €	18 799 €	-1 508 €
AUBIGNE	10097 €	13 257 €	10 398 €	-2 859 €
FEINS	18172 €	20 040 €	18 651 €	-1 389 €
GAHARD	28754 €	32 410 €	29 615 €	-2 795 €
GUIPEL	29826 €	28 641 €	29 701 €	1 060 €
LANGOJET	10620 €	9 925 €	10 630 €	705 €
MELESSE	88134 €	74 413 €	92 064 €	17 651 €
MEZIERE (LA)	65224 €	56 516 €	65 720 €	9 204 €
MONTREUIL LE GAST	32079 €	29 427 €	31 973 €	2 546 €
MONTREUIL SUR ILLE	39363 €	41 456 €	39 162 €	-2 294 €
MOUAZE	28819 €	25 122 €	30 557 €	5 435 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	60640 €	61 864 €	61 100 €	-764 €
ST GERMAIN SUR ILLE	15737 €	14 351 €	15 377 €	1 026 €
ST GONDRAN	8526 €	8 295 €	8 733 €	438 €
ST MEDARD SUR ILLE	21769 €	22 563 €	22 423 €	-140 €
ST SYMPHORIEN	10699 €	11 625 €	10 411 €	-1 214 €
SENS DE BRETAGNE	47359 €	54 088 €	47 210 €	-6 878 €
VIEUX VY SUR COUESNON	23163 €	26 484 €	23 167 €	-3 317 €
VIGNOC	31222 €	27 858 €	31 491 €	3 633 €
TOTAL	588220 €	578 642 €	597 182 €	18 540 €

L'enveloppe globale augmente de 46 637 € (dont 28 097 € pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et 18 540 € pour la part communale). En revanche, on constate globalement, à quelques exceptions près, une progression pour les communes de l'ex-Val d'Ille et une baisse pour les communes de l'ex-Pays d'Aubigné. L'explication réside dans la variation des potentiels financiers des communes à la suite à l'extension de périmètre (explication donnée déjà en 2018, 2019 et 2020). De la même manière qu'en 2020, les simulations effectuées grâce à l'outil de la DGCL, qui tient compte des critères de la loi dans le cadre d'une répartition alternative du FPIC à la majorité des 2/3, ne permettent pas de gommer les écarts constatés de façon significative.

Si la volonté politique est de justement gommer ces écarts, une répartition dérogatoire libre avec les règles d'unanimité ou de majorité précitées est préconisée.

Une proposition de répartition libre dérogatoire similaire à celle de 2020 pourrait être la suivante :

- Neutralisation des écarts pour les communes en reportant les sommes FPIC dérogatoire 2020 en 2021
- Montant de droit commun 2021 pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- Affectation du solde en fonction de la population pour les communes

MONTANT TOTAL	1023615 €
PART EPCI DROIT COMMUN	426433 €
COMMUNES	FPIC 2021 = 2020
ANDOUILLE-NEUVILLE	20307 €
AUBIGNE	13257 €
FEINS	20040 €
GAHARD	32410 €
GUIPEL	28641 €
LANGOUET	9925 €
MELESSE	74413 €
MEZIERE (LA)	56516 €
MONTREUIL LE GAST	29427 €
MONTREUIL SUR ILLE	41456 €
MOUAZE	25122 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	61864 €
ST GERMAIN SUR ILLE	14351 €
ST GONDRAN	8295 €
ST MEDARD SUR ILLE	22563 €
ST SYMPHORIEN	11625 €
SENS DE BRETAGNE	54088 €
VIEUX VY SUR COUESNON	26484 €
VIGNOC	27858 €
TOTAL	578642 €
RESTE A AFFECTER	18540 €

La somme de 18 540 € reste à affecter. Il est proposé de la répartir pour les communes en fonction de la population.

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210920-DEL_2021_195-DE

RESTE A AFFECTER		18540 €
PART CCVA – CIF		
Population 2021		Part pop
ANDOUILLE-NEUVILLE	925	457 €
AUBIGNE	483	238 €
FEINS	1015	501 €
GAHARD	1520	750 €
GUIPEL	1735	856 €
LANGOUET	603	298 €
MELESSE	6907	3409 €
MEZIERE (LA)	5052	2494 €
MONTREUIL LE GAST	1986	980 €
MONTREUIL SUR ILLE	2424	1196 €
MOUAZE	1680	829 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	3941	1945 €
ST GERMAIN SUR ILLE	937	462 €
ST GONDRAN	563	278 €
ST MEDARD SUR ILLE	1329	656 €
ST SYMPHORIEN	655	323 €
SENS DE BRETAGNE	2601	1284 €
VIEUX VY SUR COUESNON	1232	608 €
VIGNOC	1974	974 €
TOTAL	37562	18540 €

Résumé :

PART EPCI DROIT COMMUN				426 433 €	0 €	426 433 €
COMMUNES	FPIC 2020 DROIT COMMUN	FPIC 2020 DEROGATOIRE	FPIC 2021 DROIT COMMUN	FPIC 2021 = 2020	Part pop	TOTAL 2021
ANDOUILLE-NEUVILLE	18 017 €	20 307 €	18 799 €	20 307 €	457 €	20 764 €
AUBIGNE	10 097 €	13 257 €	10 398 €	13 257 €	238 €	13 496 €
FEINS	18 172 €	20 040 €	18 651 €	20 040 €	501 €	20 541 €
GAHARD	28 754 €	32 410 €	29 615 €	32 410 €	750 €	33 160 €
GUIPEL	29 826 €	28 641 €	29 701 €	28 641 €	856 €	29 497 €
LANGOUET	10 620 €	9 925 €	10 630 €	9 925 €	298 €	10 222 €
MELESSE	88 134 €	74 413 €	92 064 €	74 413 €	3 409 €	77 822 €
MEZIERE (LA)	65 224 €	56 516 €	65 720 €	56 516 €	2 494 €	59 010 €
MONTREUIL LE GAST	32 079 €	29 427 €	31 973 €	29 427 €	980 €	30 407 €
MONTREUIL SUR ILLE	39 363 €	41 456 €	39 162 €	41 456 €	1 196 €	42 653 €
MOUAZE	28 819 €	25 122 €	30 557 €	25 122 €	829 €	25 952 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	60 640 €	61 864 €	61 100 €	61 864 €	1 945 €	63 809 €
ST GERMAIN SUR ILLE	15 737 €	14 351 €	15 377 €	14 351 €	462 €	14 814 €
ST GONDRAN	8 526 €	8 295 €	8 733 €	8 295 €	278 €	8 573 €
ST MEDARD SUR ILLE	21 769 €	22 563 €	22 423 €	22 563 €	656 €	23 219 €
ST SYMPHORIEN	10 699 €	11 625 €	10 411 €	11 625 €	323 €	11 948 €
SENS DE BRETAGNE	47 359 €	54 088 €	47 210 €	54 088 €	1 284 €	55 371 €
VIEUX VY SUR COUESNON	23 163 €	26 484 €	23 167 €	26 484 €	608 €	27 092 €
VIGNOC	31 222 €	27 858 €	31 491 €	27 858 €	974 €	28 833 €
TOTAL	588 220 €	578 642 €	597 182 €	578 642 €	18 540 €	597 182 €

Monsieur le Président propose de valider à l'unanimité cette répartition libre du FPIC 2021, à savoir :

FPIC 2021 DEROGATOIRE	
CCVIA	426 433 €
COMMUNES	
ANDOUILLE-NEUVILLE	20 764 €
AUBIGNE	13 496 €
FEINS	20 541 €
GAHARD	33 160 €
GUIPEL	29 497 €
LANGOUET	10 222 €
MELESSE	77 822 €
MEZIERE (LA)	59 010 €
MONTREUIL LE GAST	30 407 €
MONTREUIL SUR ILLE	42 653 €
MOUAZE	25 952 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	63 809 €
ST GERMAIN SUR ILLE	14 814 €
ST GONDRAN	8 573 €
ST MEDARD SUR ILLE	23 219 €
ST SYMPHORIEN	11 948 €
SENS DE BRETAGNE	55 371 €
VIEUX VY SUR COUESNON	27 092 €
VIGNOC	28 833 €
TOTAL	1 023 615 €

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012,
Vu l'article L 2336-3 et l'article L 2336-5 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE l'attribution du FPIC 2021 selon la répartition dérogatoire libre, telle que définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210920-DEL_2021_196-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_196

Objet**Mobilité**

Autopartage

Conditions générales d'utilisation

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné va lancer à la fin du mois de nouvelles expérimentations autopartage sur 3 communes du territoire : Langouët, Sens de Bretagne, Vignoc.

La tarification du service a été validée en Conseil Communautaire du 8 juin 2021 afin de pouvoir préparer la communication en amont.

M. Le Président propose de prendre une délibération complémentaire pour valider les conditions générales d'utilisation de ce service telles que présentées en annexe (CGU). Les CGU fixent le cadre juridique de l'utilisation des véhicules autopartage et définissent les responsabilités durant leur utilisation. Elles précisent les modalités d'accès au service, de restitution, d'obligation, les conditions tarifaires...

Les grands principes de ces Conditions Générales d'Utilisation sont :

-Accès au service : pour les habitants des 19 communes de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire de plus de 3 ans et en cours de validité.

Le service est ouvert de 7h à 22h, 7 jours/7, jours fériés inclus. L'utilisateur pourra accéder à sa réservation jusqu'à 30 minutes avant l'heure réservée.

-Tarifs : Les tarifs de locations sont de 5 € pour une réservation de 30 minutes à 6 heures et de 8 € de 6h30 à 12 heures de location avec un tarif solidaire appliqué pour les demandeurs d'emploi et les étudiants (réduction de 50%).

-La nature des manquements et les pénalités afférentes sont les suivantes :

-Détériorations subies par le véhicule et imputables à l'utilisateur : montant forfaitaire de 200 €

-Intervention pour stopper une location / récupérer un véhicule retrouvé et laissé hors station : montant forfaitaire de 150€ / voiture.

-Pénalité pour une location supérieure à 1h : 2€/heure de retard

-Pénalité forfaitaire pour location supérieure à 12h : 40 €

-Pénalité forfaitaire de 50 € pour des frais de nettoyage si le véhicule est rendu sale (déchets...)

-Paiement des locations : Tout règlement de location s'effectuera par paiement en carte bancaire ou via des intermédiaires financiers proposés dans la Plateforme autopartage.

-Dépôt de garantie : un dépôt de garantie sera demandé pour l'accès au service (30 €), sans être débité, sauf en cas de manquement donnant lieu à des pénalités.

Monsieur le Président propose de valider les conditions générales d'utilisation du service autopartage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE les conditions générales d'utilisation du service autopartage telles qu'annexées.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification

Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210920-DEL_2021_196-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_196

Objet**Mobilité**

Autopartage

Conditions générales d'utilisation

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné va lancer à la fin du mois de nouvelles expérimentations autopartage sur 3 communes du territoire : Langouët, Sens de Bretagne, Vignoc.

La tarification du service a été validée en Conseil Communautaire du 8 juin 2021 afin de pouvoir préparer la communication en amont.

M. Le Président propose de prendre une délibération complémentaire pour valider les conditions générales d'utilisation de ce service telles que présentées en annexe (CGU). Les CGU fixent le cadre juridique de l'utilisation des véhicules autopartage et définissent les responsabilités durant leur utilisation. Elles précisent les modalités d'accès au service, de restitution, d'obligation, les conditions tarifaires...

Les grands principes de ces Conditions Générales d'Utilisation sont :

-Accès au service : pour les habitants des 19 communes de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire de plus de 3 ans et en cours de validité.

Le service est ouvert de 7h à 22h, 7 jours/7, jours fériés inclus. L'utilisateur pourra accéder à sa réservation jusqu'à 30 minutes avant l'heure réservée.

-Tarifs : Les tarifs de locations sont de 5 € pour une réservation de 30 minutes à 6 heures et de 8 € de 6h30 à 12 heures de location avec un tarif solidaire appliqué pour les demandeurs d'emploi et les étudiants (réduction de 50%).

-La nature des manquements et les pénalités afférentes sont les suivantes :

-Détériorations subies par le véhicule et imputables à l'utilisateur : montant forfaitaire de 200 €

-Intervention pour stopper une location / récupérer un véhicule retrouvé et laissé hors station : montant forfaitaire de 150€ / voiture.

-Pénalité pour une location supérieure à 1h : 2€/heure de retard

-Pénalité forfaitaire pour location supérieure à 12h : 40 €

-Pénalité forfaitaire de 50 € pour des frais de nettoyage si le véhicule est rendu sale (déchets...)

-Paiement des locations : Tout règlement de location s'effectuera par paiement en carte bancaire ou via des intermédiaires financiers proposés dans la Plateforme autopartage.

-Dépôt de garantie : un dépôt de garantie sera demandé pour l'accès au service (30 €), sans être débité, sauf en cas de manquement donnant lieu à des pénalités.

Monsieur le Président propose de valider les conditions générales d'utilisation du service autopartage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE les conditions générales d'utilisation du service autopartage telles qu'annexées.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification

Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/09/2021
Reçu en préfecture le 20/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210920-DEL_2021_197-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_197

Objet**Mobilité**

Autopartage

Convention de délégation de service communautaire autopartage à une commune

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVI-A) est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 15 juin 2021 et est compétente pour l'organisation de services d'autopartage.

Des nouvelles expérimentations d'autopartage seront mises en place d'ici la fin du mois dans 3 communes du territoire pour une durée d'un an avec un véhicule autopartage dans chaque commune où le service sera proposé.

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a en charge :

- la définition des tarifs et des conditions générales d'utilisation
- l'assurance et l'entretien des véhicules électriques
- le déploiement d'un système autopartage uniformisé pour toutes les expérimentations (plateforme de réservation, système connecté, paiement à l'usage, assistance pour les usagers).
- la mise en place d'une communication sur le service
- l'animation locale.

Dans le cadre de la gestion de ce service, il a été convenu que chaque commune où le service sera déployé aura en charge l'animation du service avec une compensation financière de la Communauté de communes. Le Val d'Ille-Aubigné délègue donc la gestion du service aux 3 communes expérimentant le service autopartage : Langouët, Vignoc et Sens de Bretagne pour une durée d'un an.

Afin de préciser les engagements et obligations de chacun, une convention de délégation de gestion du service autopartage est à signer entre la Communauté de communes et chaque commune.

Cette convention précise les engagements de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et les moyens mis à disposition dans les communes (véhicule, support de communication, plateforme autopartage) ainsi que les engagements de la communes.

La Commune a en charge l'animation du service qui comprend :

- les informations sur le fonctionnement du service autopartage auprès des usagers
- la validation des inscriptions (après vérification des pièces justificatives demandées),
- la distribution des badges aux utilisateurs leur permettant d'accéder au service autopartage et d'ouvrir le véhicule,
- le nettoyage du véhicule (tous les 2 mois),
- la gestion du suivi du service et des éventuels dysfonctionnements : problème de charge de la batterie ou dégradation du véhicule constatée par un usager avant une réservation,
- le suivi du nombre d'heures dédiées à la gestion du service autopartage et à fournir à la CCVI-A,

La Communauté de communes s'engage à :

- mettre à la disposition de la commune un véhicule assuré et en bon état de marche et de propreté,
- fournir les supports de communication aux communes,
- mettre en place un système autopartage connecté avec paiement effectué directement sur la plateforme dédiée,
- donner l'ensemble des informations nécessaires aux communes pour l'animation du service autopartage,
- prendre en charge le temps d'animation locale pour le service autopartage dans les 3 communes.

Monsieur le Président propose de valider la convention de délégation de gestion de service autopartage et de l'autoriser à signer la convention avec chaque commune où le service sera déployé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE la convention de délégation de gestion de service autopartage,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec chaque commune où le service sera déployé,

AUTORISE le remboursement des frais engagés par les communes conformément aux dispositions de la convention.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 17/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



RAPPORT ANNUEL



20 20

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

EDITO

Bonjour,

Vous tenez entre vos mains le rapport d'activités du SMICTOM VALCOBREIZH. Ce document retrace l'ensemble des activités du SMICTOM, ses perspectives ainsi que les indicateurs techniques, environnementaux et financiers pour l'année écoulée. Ce document annuel permet d'expliquer le fonctionnement de la collectivité, ses effectifs, ses missions, ses élus, son budget...

La version 2020 est exceptionnelle plus d'un titre : c'est le premier rapport d'activité du SMICTOM VALCOBREIZH et il est surtout le résumé d'une année marquée par la crise sanitaire.

L'année 2020 avait pourtant bien débuté avec la création de notre collectivité, le SMICTOM VALCOBREIZH. Une belle ambition au service de nos territoires. Fusionner pour mieux faire, mieux gérer et garantir une gestion des déchets plus efficace, plus efficiente. Et puis, le virus est arrivé. Confinement, déconfinement, reconfinement. Gestes barrières, masques, distanciation sociale, télétravail, visio... Le quotidien de chacun a été mis à mal. Les services

du SMICTOM ont su faire face. En adaptant leurs fonctionnements, ils ont su maintenir leurs missions de service public.

2020 a été aussi marquée par le renouvellement du comité syndical à la suite des élections municipales. Et, dès décembre, les élus ont eu la volonté de faire converger services, fonctionnements et redevances pour 2021. Mais de cela, nous parlerons dans le rapport d'activité 2021. Place à celui de l'année écoulée du SMICTOM VALCOBREIZH qui dresse le bilan 2020 pour ce Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Je vous souhaite bonne lecture.



RONAN SALAÜN
PRÉSIDENT

Ce rapport est édité en conformité avec les articles L 1411-13, L 2312-1, L 2224-5 et L 5211-39 du Code des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

■ PRÉSENTATION DU SMICTOM

Histoire et missions	page 6
Territoire	page 8
Comité syndical	page 10
Délibérations du comité syndical	page 12
Bureau syndical	page 14
Organigramme	page 15

■ INDICATEURS TECHNIQUES

Matériel roulant de collecte	page 17
Organisation des collectes	page 18
Collecte des ordures ménagères	page 19
Collecte des déchets recyclables	page 21
Multiflux	page 22
Collecte en apport volontaire	page 23
Évolution et répartition du recyclage matériaux	page 24
Erreurs de tri	page 25
Collecte en déchèteries	page 26

■ PRÉVENTION

PLPDMA : un daignostic élaboré en 2020	page 34
Vente de composteurs / Prêt de broyeurs	page 35
Collecte des journaux et des papiers	page 36

Actions de sensibilisation / Repairs café	page 37
Informations aux publics	page 38

■ INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Résultats de la valorisation	page 40
Bilan matière	page 41
Résultats du tri sélectif	page 42

■ INDICATEURS FINANCIERS

Compte administratif 2020	page 45
Excédent brut d'exploitation / Dette	page 47
Coût des prestations de collecte et d'élimination	page 48
Redevance : tarifs et fonctionnement	page 49
Marchés publics attribués	page 51

■ PERSPECTIVES

page 53

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



PRÉSENTATION DU SMICTOM

Histoire et missions

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Le SMICTOM VALCOBREIZH est né de la fusion au 1^{er} janvier 2020 de deux SMICTOM : celui des Forêts et celui d'Ille et Rance.

Après avoir débuté leur rapprochement en 2015, le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance ont fusionné au 1^{er} janvier 2020.

Service public de gestion des déchets, le SMICTOM VALCOBREIZH regroupe désormais 52 communes et plus de 90 000 habitants, issus de cinq communautés de communes.

Par délégation des communautés de communes, le SMICTOM est compétent pour :

LA PRÉVENTION

LA PRÉ-COLLECTE

LA COLLECTE DES ORDURES

MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LA COLLECTE DES DÉCHETS

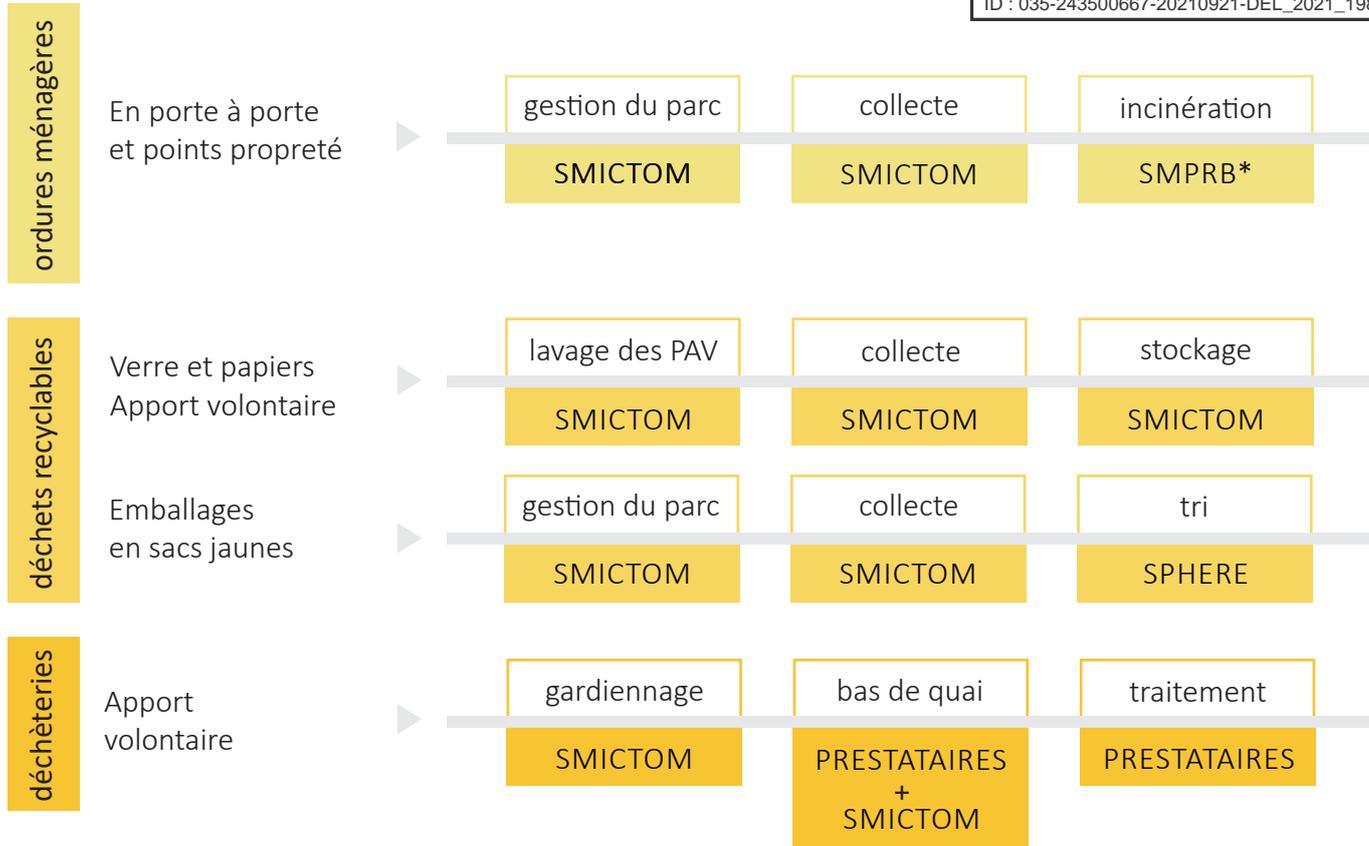
RECYCLABLES

LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

LA GESTION DE LA REDEVANCE

LE TRI ET LE TRAITEMENT

Acteurs de la collecte au traitement des déchets



* Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie (voir p19)

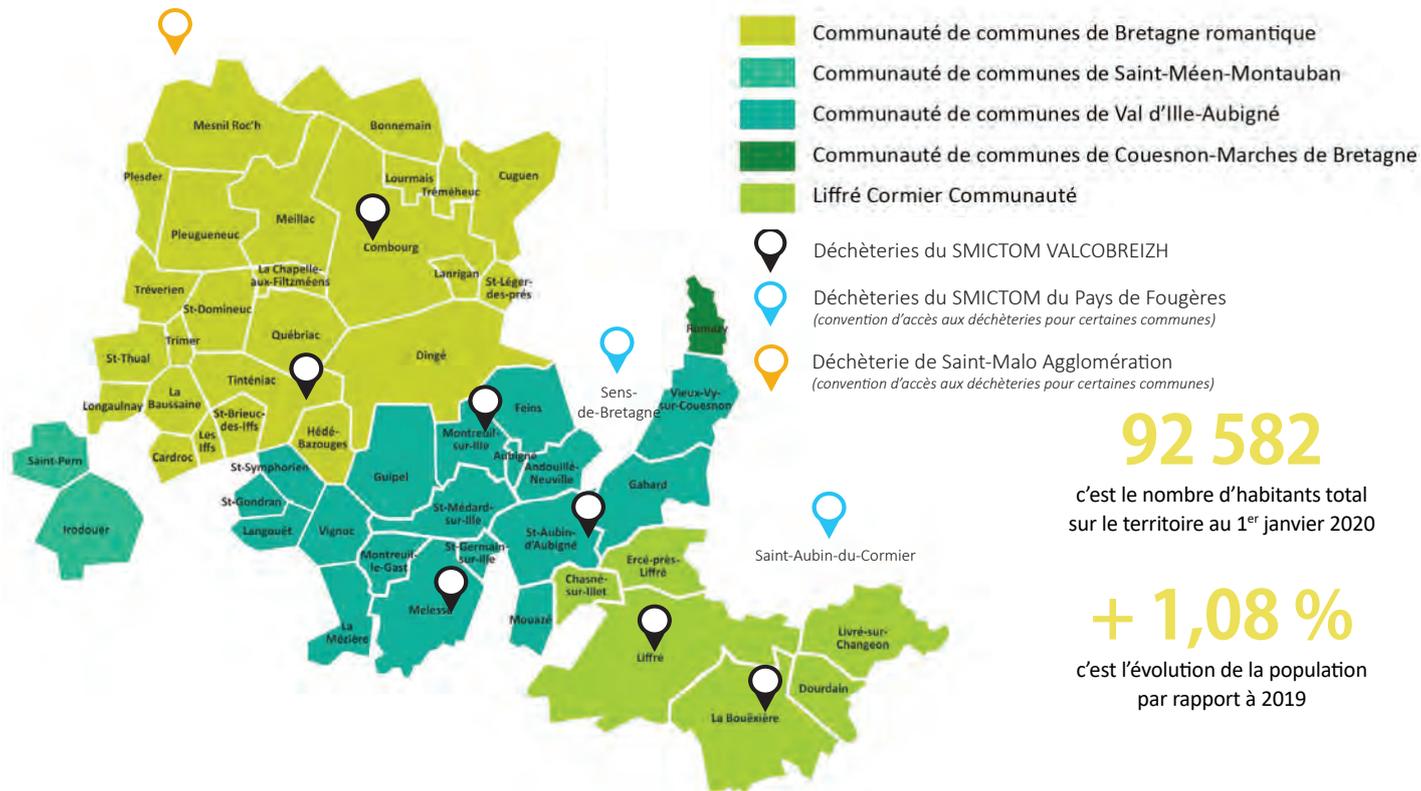
Territoire

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



Le périmètre d'intervention du SMICTOM couvre 52 communes réparties sur
Au 1er janvier 2020*, on compte 996 habitants de plus par rapport à 201

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
 Reçu en préfecture le 21/09/2021
 Affiché le
 ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

COMMUNES	Population totale 2020
Andouillé-Neuville	898
Aubigné	476
Bonnemain	1 586
Cardroc	583
Chasné-sur-Illet	1 564
Combourg	6 075
Cuguen	849
Dingé	1 660
Dourdain	1 170
Ercé-près-Liffré	1 840
Feins	996
Gahard	1 490
Guipel	1 734
Hédé-Bazouges	2 300
Irodouër	2 289
La Baussaine	677
La Bouëxière	4 559
La Chapelle-aux-Fitzméens	834

COMMUNES	Population totale 2020
La Mézière	5 014
Langouët	603
Lanrigan	152
Les Iffs	284
Liffré	7 748
Livré-sur-Changeon	1 741
Longaulnay	626
Lourmais	328
Meillac	1 877
Melesse	6 676
Mesnil-Roc'h	4 377
Montreuil-le-Gast	1 979
Montreuil-sur-Ille	2 418
Mouzé	1 604
Plesder	806
Pleugueneuc	1 928
Québriac	1 616
Romazy	257

COMMUNES	Population totale 2020
Saint-Aubin d'Aubigné	3 878
Saint-Brieuc-des-Iffs	349
Saint-Domineuc	2 581
Saint-Germain-sur-Ille	939
Saint-Gondran	548
Saint-Léger-des-Prés	273
Saint-Médard-sur-Ille	1 309
Saint-Pern	1 051
Saint-Symphorien	664
Saint-Thual	935
Tinténiac	3 809
Tréméheuc	355
Tréverien	907
Trimer	214
Vieux-Vy-sur-Couesnon	1 222
Vignoc	1 934

* source Insee

Comité syndical

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



Premier organe délibérant, le comité syndical est composé de 34 délégués titulaires et 18 suppléants élus pour six ans, représentant cinq communautés de communes. Il se réunit environ tous les deux mois.

Voici les membres du comité syndical au 31 décembre 2020 :

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné :

Titulaires :

Raymond BERTHELOT
Philippe COEUR-QUËTIN
Yves DESMIDT
Patrice DUMAS
Ginette EON-MARCHIX
Philippe ESNAULT
Jean-Pierre GOUPIL
Isabelle JOUCAN
Bertrand LEGENDRE
Anne MARGOLIS
Jacques RICHARD
Françoise RUFFAULT
Suppléants :
Stéphane BODINAUD
Frédéric BOUGEOT
Pascal DEWASMES
Jean-Charles GRUEL
Stéphane MESLIF
Jean-Claude PANNETIER

Communauté de communes Bretagne Romantique :

Titulaires :

Eric BARBY
François BORDIN
Sébastien DELABROISE
Georges DUMAS
Pierre GIROUARD
Jean-Luc LEGRAND
France LEMAITRE
Erick MASSON
Serge MILLET
Philippe MORIN
Anaïs SALIS
Benoît SOHIER
Suppléants :
Laurent ETIENNE
Joëla GRIFFON
Vincent MELCION
Johann MORIN
Pierre SORAIS
Christian VEYRE

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Comm
Saint
Communauté de communes
Méen-Montauban :

Titulaires :

Jean-Claude HARLÉ
Marie-Laure PEZZOLA
Suppléant :
Vivien HANOT

Liffré Cormier Communauté :

Titulaires :

Olivier BARBETTE
Patricia CORNU
Yannick DANTON
Jean-Pierre DAVENEL
Isabelle GAUTIER
Emma LECANU
Ronan SALAÛN

Suppléants :

François BEAUGENDRE
Claire BRIDEL
Mickaël COIRRE
Philippe ROCHER

Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne :

Titulaire :

Patrick BESNARD

Suppléant :

Christian HUBERT

Délibérations du comité syndical

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION-INTITULÉ

8
janvier

2020-01 Procès-verbal élection du président
2020-02 Détermination du nombre de vice-présidents
2020-03 Election du 1^{er} vice-président
2020-04 Election du 2^{ème} vice-président

2020-05 Election du 3^{ème} vice-président
2020-06 Election du 4^{ème} vice-président
2020-07 Election du 5^{ème} vice-président
2020-08 Désignation des délégués au SMPRB

22
janvier

2020-09 Approbation du compte rendu du 8 janvier 2020
2020-10 Délégations de pouvoir du comité syndical vers le président
2020-11 Délégations de pouvoir du comité syndical vers le bureau
2020-12 Vote des indemnités de fonctions au président et des vice présidents
2020-13 Débat d'orientations budgétaires
2020-14 Amortissements des immobilisations
2020-15 Election des membres de la commission d'appel d'offres
2020-16 Création des commissions thématiques et élections des membres

2020-17 Tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020
2020-18 Adhésions à MEGALIS Bretagne
2020-19 Convention avec la Préfecture- adhésion à ACTES
2020-20 Avenants aux marchés, contrats et conventions
2020-21 Adoption du règlement de collecte
2020-22 Adoption du règlement des déchèteries
2020-23 Adhésion au COS Breizh et désignation du délégué

29
janvier

2020-24 Approbation du compte rendu du 22 janvier 2020
2020-25 Budget primitif 2020
2020-26 Tarifs du SMICTOM VALCOBREIZH

2020-27 Autoriser la contractualisation d'un emprunt
2020-28 Règlement de facturation
2020-29 Convention de gestion de la facturation

2
mars

2020-30 Approbation du compte rendu du 29 janvier 2020
2020-31 Souscription d'un emprunt
2020-32 Mise en place du paiement par internet

2020-33 Autorisation de lancement marché de travaux site de Saint-Aubin
2020-34 Autorisation de lancement marché de sacs jaunes
2020-35 Modification délibération 2019-54 projet centrale photovoltaïque

3
juin

2020-36 Modalités d'identification des participants
2020-37 Approbation du CR du 02 03 2020
2020-38 Compte de gestion du SMICTOM des Forêts 2019
2020-39 Compte administratif 2019 du SMICTOM des Forêts
2020-40 Compte de gestion du SMICTOM d'Ille et Rance 2019
2020-41 Compte administratif 2019 du SMICTOM d'Ille et Rance
2020-42 Décision modificative n°1

2020-43 Mise à jour du tableau des effectifs au 01 06 2020
2020-44 Actualisation de la délibération relative au RIFSEEP
2020-45 Versement prime exceptionnelle Covid 19
2020-46 Contrats avec CITEO pour les emballages et papiers
2020-47 Subvention exceptionnelle à Emmaüs Hédé-Bazouges
2020-48 Mise à disposition contrat de prêt à usage

14
septembre

2020-49 Election du président
2020-50 Détermination du nombre de vice présidents
2020-51 Election du 1^{er} vice président
2020-52 Election du 2^{ème} vice président

2020-53 Election du 3^{ème} vice président
2020-54 Election du 4^{ème} vice président
2020-55 Election du 5^{ème} vice président
2020-56 Lecture de la charte de l'élu local

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

14
septembre

2020-57 Délégations de pouvoir du comité syndical vers le président
 2020-58 Délégations de pouvoir du comité syndical vers le bureau
 2020-59 Désignation des délégués au SMPRB

2020-60 Election des membres
 2020-61 Désignation du délégué au COS Breizh
 2020-62 Désignation du délégué à Amorce

30
septembre

2020-63 Approbation du compte rendu du 14 septembre 2020
 2020-64 Approbation du rapport annuel 2019 du SMICTOM d'Ille et Rance
 2020-65 Approbation du rapport annuel 2019 du SMICTOM des Forêts
 2020-66 Demande de subvention DSIL- projet STAA
 2020-67 Vote des indemnités de fonction au président et aux vice présidents
 2020-68 Remboursement des frais de déplacement des délégués
 2020-69 Création des commissions thématiques
 2020-70 Création du comité technique
 2020-71 Désignation d'un représentant du SMICTOM au sein de la SAS Breti Sun ISDND
 2020-72 Candidature à l'appel à projet CITEO_extension des consignes de tri

2020-73 Autorisation pour signer le marché d'acquisition de 2 engins télescopiques
 2020-74 Autorisation de lancer une consultation pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères
 2020-75 Attribution du marché de fourniture de sacs jaunes pour la collecte sélective
 2020-76 Avenant n°5 en moins-values au marché n°05-2016 Elcimai maîtrise d'œuvre déchèteries
 2020-77 Convention avec la CCVIA pour le traitement des restes de fauches tardives pour l'année 2020
 2020-78 Décision modificative n°2 au budget primitif 2020

28
octobre

2020-79 Approbation du compte rendu du 30 septembre 2020
 2020-80 Présentation de la stratégie de convergence des services et des redevances
 2020-81 Commande de bacs dans le cadre de la modification du schéma de collecte du tri sélectif
 2020-82 Désignation des membres des commissions thématiques
 2020-83 Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2020
 2020-84 Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35

2020-85 Autorisation de lancement marché de fournitures de composteurs
 2020-86 Autorisation de lancement marché de conteneurs d'apport volontaire
 2020-87 Résiliation du lot 3 marché de la déchèterie de Combourg
 2020-88 Marché de fourniture de carburant
 2020-89 Convention avec la DGFIP pour l'encaissement des paiements
 2020-90 Facturation des non ménagers en porte a porte durant la période de confinement

18
novembre

2020-91 Approbation du compte rendu du 28 octobre 2020
 2020-92 Débat d'orientations budgétaires 2021

2020-93 Demande de subvention DSIL
 2020-94 Décision modificative n°3

16
décembre

2020-95 Approbation du compte rendu du 18 novembre 2020
 2020-96 Vote du budget primitif 2021
 2020-97 Tarifs 2021 du SMICTOM VALCOBREIZH
 2020-98 Règlement de facturation 2021
 2020-99 Autoriser la contractualisation d'un emprunt
 2020-100 Convention de gestion de la facturation avec les communautés de communes

2020-101 Décision modificative au budget prévisionnel 2021
 2020-102 Convention de partenariat avec les communes en vue de développer le compostage
 2020-103 Acquisition parcelle Bois de Chinsève à Saint-Aubin d'Aubigné
 2020-104 Tarif horaire pour intervention SMICTOM auprès de tiers année 2019

Bureau syndical

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Le comité délègue au bureau syndical une partie de ses missions comme le suivi financier, le fonctionnement du syndicat, la planification et le suivi des projets en cours. Le bureau se réunit tous les quinze jours environ.

En parallèle, cinq commissions sont chargées de proposer des orientations et axes de travail aux membres du comité syndical.

PRÉSIDENT



Ronan
SALAÛN

(Liffré-Cormier Communauté)

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT



Patrice
DUMAS

(Val d'Ille d'Aubigné)

En charge de la **prévention**, de **l'évitement des déchets**, du **développement durable** et du **suivi réglementaire**

2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT



Georges
DUMAS

(CC Bretagne Romantique)

En charge des **ressources humaines** et de la **collecte**

3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE



Emma
LECANU

(Liffré-Cormier Communauté)

En charge de la **relation citoyenne**, de **l'accueil-redévance** et de la **communication**

4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT



Serge
MILLET

(CC Bretagne Romantique)

En charge des **finances** et des **moyens généraux**

5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE



Ginette
ÉON-MARCHIX

(CC Val d'Ille Aubigné)

En charge des **finances** et des **moyens généraux**

Organigramme

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

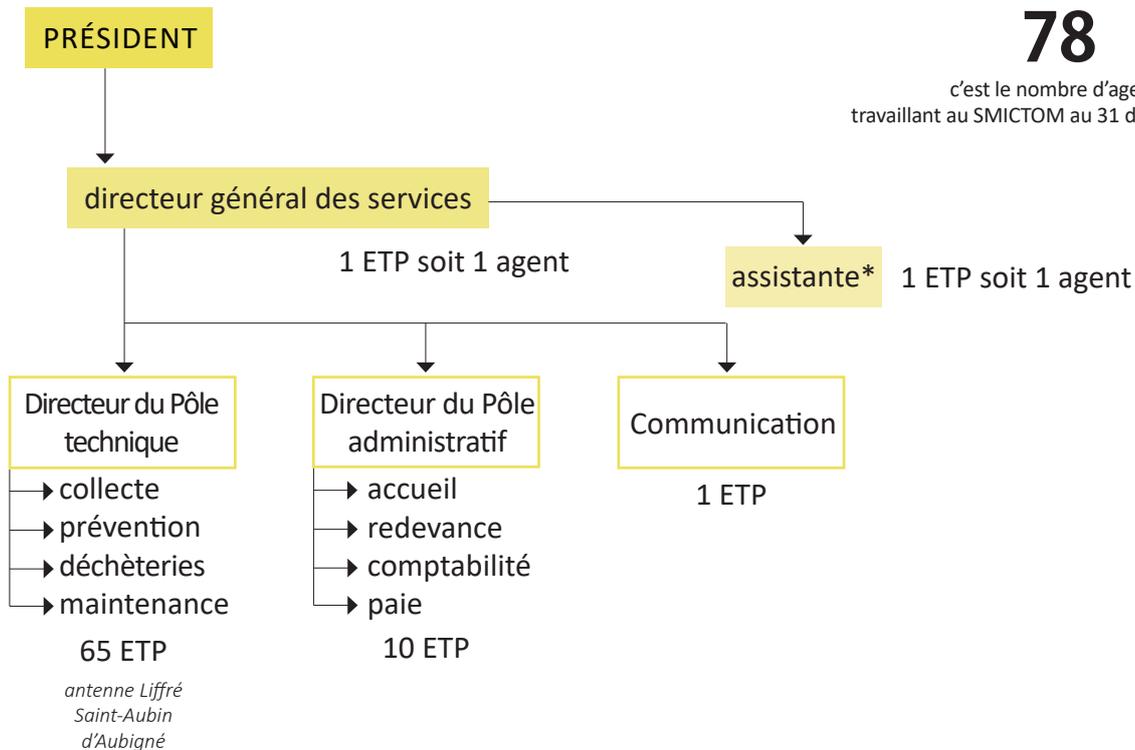
Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

78

c'est le nombre d'agents
travaillant au SMICTOM au 31 décembre 2020



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

INDICATEURS TECHNIQUES



Matériel roulant de collecte

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Type de véhicule	Année	Kilométrage au 1 ^{er} /01/2020	Kilométrage au 31/12/20	Km parcourus	Consommation carburant en L / an	
Renault 26 tonnes	2018	73 384	126 625	53 241	36 125	68
Renault 26 tonnes	2016	173 861	220 111	46 250	31 643	68
Renault 16 tonnes	2016	161 103	211 003	49 990	26 734	54
Renault 26 tonnes	2012	189 092	215 990	26 898	19 691	73
Renault 26 tonnes	2013	198 956	226 262	27 306	18 161	67
Renault 26 tonnes	2017	88 878	125 960	37 082	26 995	73
Renault 26 tonnes	2017	83 774	120 684	36 910	27 511	75
Renault 26 tonnes	2002	377 531	385 133	7 602	4 340	57
Renault 26 tonnes	2013	184 761	202 618	17 857	11 966	67
Renault 26 tonnes	2019	3 965	44 760	40 795	29 633	73
Véhicule de location		19 742	25 082	5 340	3 456	65
Véhicule de location		17 049	18 136	1 087	697	64
Total				350 358	236 322	67
Porteur bas de quai de déchèteries	2018	122 653	202 540	79 917	29 448	37
Porteur grue ampliroll Volvo 26 t	2010	321 413	362 312	40 899	16 340	40
Porteur grue ampliroll Renault 32 t	2017	126 438	174 058	47 620	21 035	44
Porteur ampliroll Volvo 26 t	2007	996 6163	999 414	33 251	15 491	47
Porteur ampliroll Renault 26 t	2020	0	63 700	63 700	21 667	34

350 358

comme le nombre de km
parcourus en 2020

Organisation des collectes

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs roulants une fois par semaine. La collecte du tri sélectif s'effectue en sacs jaunes une ou deux fois par semaine (selon le territoire), en porte à porte. Ces missions sont menées en régie par le service « collecte » des antennes de Saint-Aubin d'Aubigné et Tinténiac.

En 2020, malgré la crise sanitaire, le SMICTOM VALCOBREIZH est parvenu à maintenir un service de collecte de qualité ce que les usagers n'ont pas manqué de souligner.



Collecte des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



TRAITEMENT

La collecte des ordures ménagères s'effectue chaque semaine sur les 52 communes en porte à porte. Sur certaines communes, des Points d'Apport Volontaires (PAV) ont été installés dans les zones nouvellement urbanisées.

Chaque PAV dispose d'une colonne ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.



Incineration à Taden

SMPRB

VALORISATION

- Production d'électricité (12 648 MWh, soit la consommation moyenne annuelle de plus de 2 500 foyers)
- Production de chaleur en autoconsommation
- Récupération des résidus d'incinérations valorisés en sous-couche routière

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

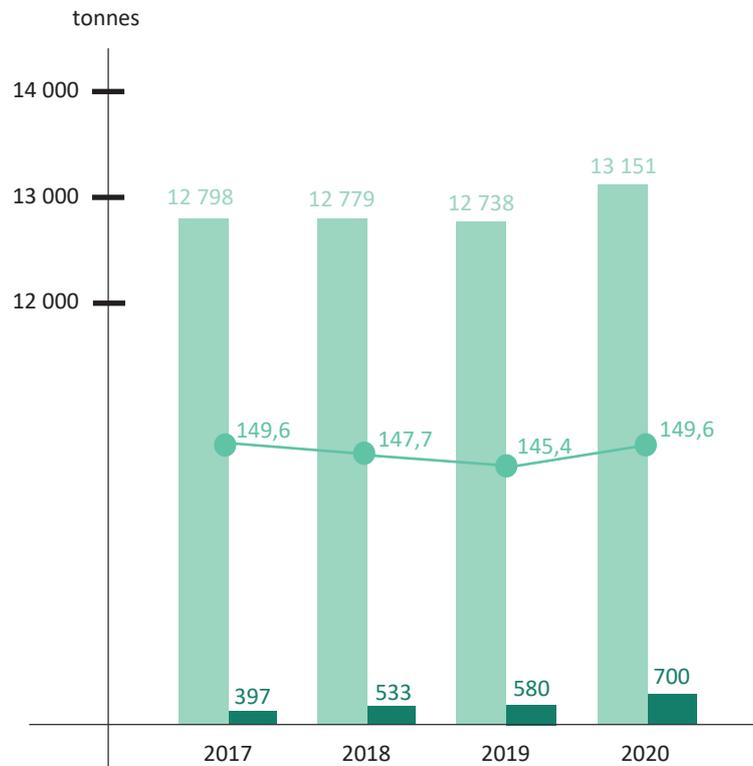
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

En 2020, **13 851 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées, dont 13 151 tonnes en porte à porte et 700 en points d'apport volontaire.

La production de déchets ménagers passe à **149,6 kg** par an et par habitant, un chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale (254 kg/an/hab. en 2016).

- collecte en porte à porte
- collecte en point d'apport volontaire
- kg / an / habitant

149,6 kg
d'ordures ménagères collectées
par habitant en 2020



149,6 Nombre de kilos d'ordures ménagères collectés par habitant

Collecte des déchets recyclables

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



Valorisation à
Ploufragan

KERVAL

VALORISATION

- Tri des emballages
- Mise en balle des flux puis recyclage
- Incinération des refus de tri

La collecte sélective s'effectue majoritairement en porte à porte via des sacs jaunes posés au sol, une fois par semaine pour les communes de l'ex-SMICTOM des Forêts, tous les quinze jours pour celles de l'ancien SMICTOM d'Ille et Rance. Les sacs jaunes sont mis à disposition en mairie et au SMICTOM. Les sacs collectés sont transportés vers le centre de tri de Ploufragan (22) où ils

sont triés et mis en balles. Depuis 2012, les communes de l'ex-territoire du SMICTOM des Forêts (soit 39 000 habitants) sont en extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques : pots de yaourts, barquettes et polystyrènes sont à mettre en sac jaune.

Multiflux (emballages et papiers)

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

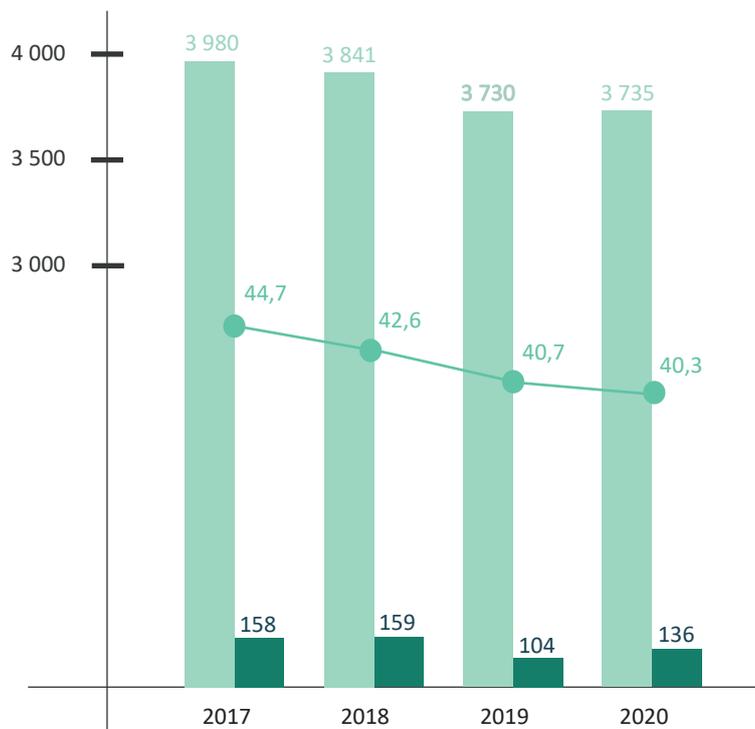
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Évolution de la quantité d'emballages recyclables collectée

En 2020, **3 735 tonnes** de déchets recyclables (hors verre et papiers) ont été collectées, dont 3 600 en porte à porte et 135 en point d'apport volontaire. La production d'emballages recyclables passe à **40,3 kg** par an et par habitant.

- collecte en porte à porte
- collecte en point d'apport volontaire
- kg / an / habitant

40,3 kg
d'emballages recyclables collectés
par habitant en 2020



40,3 Nombre de kilos d'emballages recyclés collectés par habitant

Collecte en apport volontaire

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



VERRE

Le verre est collecté en point d'apport volontaire via une centaine de conteneurs répartis sur près de 200 points. Leur relève est assurée en régie. Le verre est stocké à Tinténac avant d'être recyclé à Reims.

En 2020, 3 947 tonnes de verre ont été collectées.

42,6 kg

de verre collectés
par habitant en 2020
contre 40,4 kg en 2019



PAPIER

Fin 2014, le SMICTOM a mis en place des conteneurs aériens d'apport volontaire pour le papier. 75 colonnes sont réparties dans les communes et déchèteries du territoire. Les papiers collectés sont acheminés à Cesson-Sévigné pour un contrôle qualité avant d'être recyclés.

En 2020, 812 tonnes de papier ont été collectées en point d'apport volontaire.

8,7 kg

de papiers collectés
par habitant en 2020 en apport volontaire
contre 8,5 kg en 2019



JOURNAUX

Le SMICTOM expérimente la collecte séparée des journaux. Elle s'effectue lors de collectes dédiées deux fois par an sur les communes partenaires. Six d'entre elles sont équipées de colonnes spécifiques où déposer uniquement ses journaux.

En 2020, 67,4 tonnes ont été collectées.

0,72 kg

de journaux collectés
par habitant en 2020

Évolution et répartition du recyclage matériaux

85,59 kg

c'est la quantité de recyclables
par habitant et par an

	2016	2017	2018	2019	2020
Plastiques	734	720	635	539	689,8
Briques alim.	141	108	103	112	132,5
Cartonnettes	636	762	701	737	790,5
Aluminium	10	15	3	24	11,8
Acier	186	199	198	228	252,6
Papiers	2 175	2 196	2 218	1 919	1 917
Verre	3 521	3 591	3 749	3 563	4 129
Total	7 403	7 591	7 607	7 122	7 924,1

Erreurs de tri

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



Les déchets ménagers jetés par erreur dans les sacs de tri sélectif doivent être triés manuellement. Ce tri nécessite du temps et de la main d'œuvre facturés à la collectivité. Les déchets sont ensuite transportés vers le centre d'incinération de Taden. Les coûts induits sont à la charge du SMICTOM.

Pour la collectivité, le coût de traitement de ces erreurs de tri est d'environ 60 000 €.

20 %

c'est le taux de refus en 2020

Collecte en déchèteries

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



247,40 kg

de déchets collectés
par habitant en 2020

22 905

c'est le nombre de tonnes de déchets
collectées sur l'ensemble des déchèteries
en 2020

Le territoire du SMICTOM est maillé par sept déchèterie : Combourg, La Bouëxière, Liffré, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné et Tinténiac. Elles sont gérées en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.

Une convention liant le SMICTOM VALCOBREIZH avec le SMICTOM du Pays de Fougères permet aux habitants de certaines communes d'utiliser les équipements de Sens-de-Bretagne et Saint-Aubin-du-Cormier. Idem pour certaines communes qui peuvent, grâce à une convention avec Saint-Malo Agglomération, accéder à la déchèterie de Miniac-Morvan.



TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Le Relais met gratuitement à disposition du SMICTOM VALCOBREIZH 60 points d'apport volontaire pour les textiles, linges et chaussures.

En 2020, 341,6 tonnes ont été collectées. Un chiffre inférieur à 2019 en raison notamment du premier confinement au printemps 2020.

4,78 kg

de TLC collectés par habitant en 2020 contre 6,64 kg en 2019

Déchèteries Horaires (au 31/12/2020)

La Bouëxière	Lundi : 9h-12h ; Jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-17h*
Liffré	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-17h*
Melesse	Lundi : 14h-17h ; Mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-17h*
Saint-Aubin d'Aubigné	Lundi : 14h-17h* ; Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-17h*
Combourg	Fermée pour travaux
Montreuil-sur-Ille	Lundi : 14h-17h* ; Mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-17h*
Tinténiac	Lundi : 14h-17h* ; Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-17h*

* Fermeture des déchèteries à 18h en horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre). Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars. Fermeture les dimanches et jours fériés.

ACCÈS AUX NON-MÉNAGERS

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Les professionnels ou non-ménagers (administrations, artisans, exploitants agricoles, autres professions) ont accès aux déchèteries sur présentation d'une carte.

Les dépôts sont possibles aux tarifs suivants :

Végétaux	11 € / m ³	Polystyrène	8 € / m ³
Cartons	Non-facturé	Déchets toxiques	2 € / kg
Tout-venant	27 € / m ³	Huile de friture/ vidange	1 € / litre
Ferrailles	Gratuit	Batteries	Non-facturé
Bois	8 € / m ³	D3E	Non-facturé
Gravats	36 € / m ³	Lampes	Gratuit
Plaques de plâtre	34 € / m ³	Plastiques	15 € / m ³



Les résultats en tonnes

	Combourg ¹	La Bouëxière	Liffré ²	Melesse	Montreuil-sur-Ille	St-Aubin d'Aubigné	Pléneiac ³	TOTAL	Legnivy
Batteries	-	-	0,683	-		2,836	1,527	5,046	0,05
Bois	137,96	400,72	120,78	389,28	209,32	553,41	536,97	2 348,44	25,37
Calage PSE	-	2,94	1	3,43		3,52	-	10,89	0,12
Cartons	46,04	124,18	52,62	138,02	46,63	136,81	169,62	713,92	7,71
Déchets dangereux (hors ECODDS)	12,112	43,798	3,484	24,356	18,448	25,988	48,038	176,224	1,90
Déchets verts	400,51	1 125,2	209,96	1 565,45	580,61	2 064,36	2 064,36	8 010,45	86,52
DEEE	55,718	88,73	38,705	113,46	56,431	140,636	202,62	696,3	7,52
Lampe								0	0
Eco-DDS	1,806	10,327	4,763	13,243	0	15,623	6,762	52,524	0,57
Ferrailles	79,74	156,58	54,86	168,8	88,68	230,87	394,8	1 174,33	12,68
Gravats	164,2	551,28	248,34	598,14	233,16	715,94	1 146,92	3 657,98	39,51
Gravats recyclables	-	-	-	96,64		332,16		428,8	4,63
Incinérables	188,64	311,26	134,13	387,57	163,99	522,17	987,84	2 695,6	29,11
Non incinérables	195,96	316,66	106,74	366,4	249,56	627,88	632,62	2 495,82	26,96
Plâtre	-	34,21	13,06	32,41		55,25	36,16	171,09	1,85
Piles	0	1,556	0,452	1,566	0,231	1,551	0,578	5,934	0,06
Ecomobilier		-	56,04	-			206,24	262,28	2,83
Tontes		-	-	-				0	0
TOTAL	1 282,686	3 167,441	1 045,617	3 898,765	1 647,06	5 429,004	6 435,055	22 905,628	247,41

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

TOTAL GÉNÉRAL

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

481

tonnes de plus de déchets collectés
en déchèteries par rapport à 2018



	2019	2020	Evolution 2019/2020 en %	Evolution 2019/2020 en t
Batteries	3,749	5,046	+ 26 %	+ 1,297
Bois	2 677,76	2 348,44	- 14 %	- 329,32
Calage PSE	11,63	10,89	- 7 %	- 0,74
Cartons	795,886	713,92	- 11 %	- 81,966
Déchets dangereux globaux	164,719	176,224	+ 7 %	11,505
Déchets verts	9 649,18	8 010,45	- 20 %	- 1 638,73
DEEE	727,355	696,3	- 4 %	- 31,055
Eco-DDS	43,704	52,524	+ 17 %	+ 8,82
Ferrailles	1 173,51	1 174,33	+ 0 %	+ 0,82
Gravats	3 562,79	3 657,98	+ 3 %	+ 95,19
Gravats recyclables	674,44	428,8	- 57 %	- 245,64
Incinérables	2 297,948	2 695,6	+ 15 %	+ 397,652
Non incinérables	2 858,28	2 495,82	- 15 %	+ 43,5
Plâtre	192,318	171,09	- 12 %	- 21,228
Piles	7,41	5,934	- 25 %	- 1,476
Ecomobilier	0	262,28	+ 100 %	262,28
TOTAL	24 871,279	22 905,628	- 9 %	- 1 957,651

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT EN DÉCHÈTERIE

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

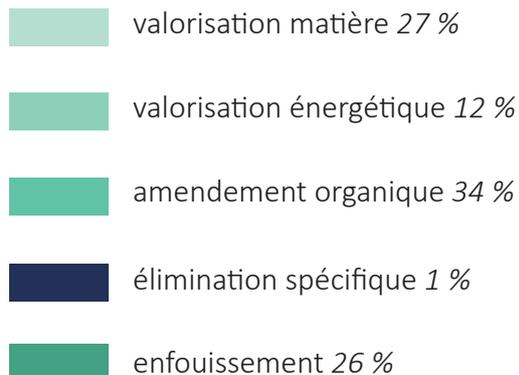
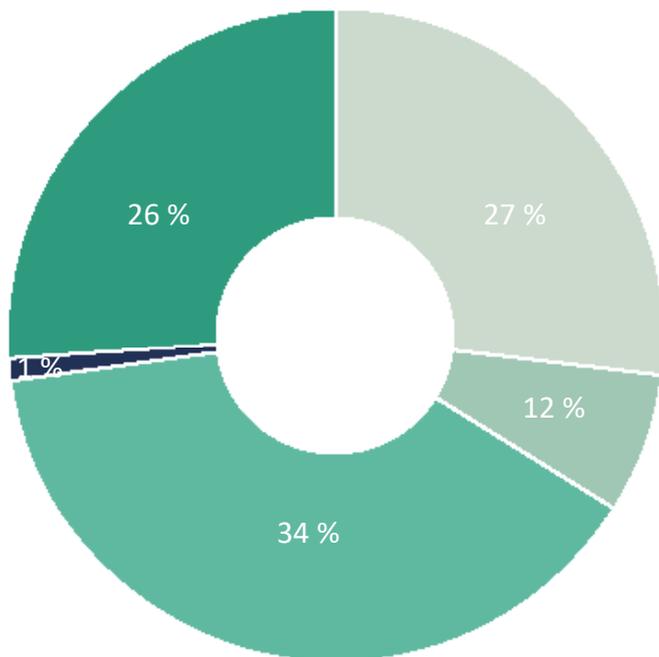
Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

73 %

de valorisation en déchèterie
contre 73 % en 2019



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

GRAVATS

Le SMICTOM, en partenariat avec l'entreprise SOTRAV, recycle le béton de déconstruction, les parpaings, les bordures, le béton coulé et les pierres naturelles.

Une benne spéciale pour récupérer ces gravats a été installée en déchèterie permettant au SMICTOM de réaliser des économies sur les coûts de transport.

428,8 tonnes

de gravats ont été valorisées
avec la SOTRAV en 2020
diminuant d'autant l'enfouissement

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progresion des flux 2019/2020	unités collectées en 2020
Gros équipement ménager hors froid	265,6	249,7	- 6,0 %	4 987
Gros équipement ménager froid	113,5	106,8	- 5,9 %	2 138
Écrans	79,3	71,7	- 9,7 %	4 980
Petit appareil ménager	268,9	268,1	- 0,3 %	116 323
Lampes	2,3	2,5	+ 12,5 %	28 597
TOTAL	729,6	698,8	- 4,2 %	157 025

Collecte et traitement par l'entreprise d'insertion Envie Rennes 35 via Eco-système

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



PRÉVENTION

PLPDMA : un diagnostic élaboré en 2020

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

En 2020, le SMICTOM a entrepris d'élaborer un diagnostic du territoire afin d'adopter, en 2021, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Cet outil servira à planifier les actions à mettre en oeuvre, au cours des six années qui suivra l'adoption, dans le domaine de la prévention des déchets, en vue de réduire les quantités de déchets et/ou de les valoriser.

En 2021, le comité syndical devra adopter le PLPDMA, comprenant à la fois un diagnostic et un plan d'actions.

Le programme d'actions s'articulera autour des directives suivantes :

- Porter les actions prioritairement sur les flux les plus coûteux aujourd'hui,
- Veiller à l'efficacité des actions : savoir quel est l'impact de chaque action sur les quantités réduites et sur le coût résiduel (coût de traitement actuel – coût de l'action). La quantité réduite doit être significative et le coût résiduel doit être positif.

Vente de composteurs / prêt de broyeur



VENTE DE COMPOSTEURS

Afin de diminuer le poids des bacs à ordures ménagères et valoriser les déchets de jardin et de cuisine, le SMICTOM **encourage le compostage.**

Malgré le Covid, il a organisé 21 **ventes**

à tarif préférentiel certains samedis matin en déchèterie (composteur de 400 l : 22 € ; composteur de 600 l : 30 €).

440

c'est le nombre total de composteurs vendus en 2020

21

c'est le nombre de ventes organisées en 2020

PRÊT DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

Le SMICTOM conventionne avec certaines associations de son territoire pour leur permettre d'**emprunter gratuitement des broyeurs à végétaux.** Broyer permet de **détourner les déchets végétaux des déchèteries** en fabriquant

un paillis d'ornement qui protège les plantations des variations de température, évite la pousse de plantes indésirables et enrichit les sols. Le broyat peut également être **utilisé comme matière sèche et structurante dans les composteurs domestiques.**



Collecte des papiers et des journaux

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Tous les papiers se trient en apport volontaire. Le SMICTOM a mis en place la **collecte séparée des papiers** en invitant les habitants à les déposer dans des **colonnes spécifiques**. **Là encore, la crise sanitaire et le premier confinement ont perturbé la collecte 2020**. Pour accompagner ce changement, des partenariats ont été noués avec les associations de parents d'élèves. En retour, ces associations ayant conventionné reçoivent **40 € par tonne de papier collectée en mélange et 70 € par tonne pour les journaux collectés séparément**. Cette somme **finance** directement **les actions pédagogiques**. Les journaux collectés séparément sont **valorisés** localement en **isolant écologique par Cellaouate** (Morlaix).

90

c'est le nombre de colonnes d'apport volontaire papier sur le territoire du SMICTOM en 2020 soit 16 de plus qu'en 2019

780

c'est le nombre de tonnes de papiers collectées en apport volontaire (bennes) en 2020

40,18

c'est le nombre de tonnes de journaux collectées en bennes d'apport volontaire en 2020



En parallèle, le SMICTOM expérimente depuis 2018 la **collecte des papiers bureautiques auprès des entreprises et collectivités volontaires**. Des bacs spécifiques et des bannettes de bureaux sont mis à leur disposition ainsi que des kits d'information.

A l'issue de l'année 2020, **128 entreprises et collectivités sont engagées dans la démarche sur le territoire**.

34,3

c'est le nombre de tonnes de papiers bureautiques collectées en 2019

Actions de sensibilisation / Repairs cafés

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

PREVENTION

Actions de prévention : comment mieux gérer ses déchets verts ?

A l'automne 2020, le SMICTOM, en partenariat avec les mairies de La Mézière, Montreuil-le-Gast et Vignoc, a organisé des temps forts d'information sur la gestion durable des déchets verts au jardin, associée à une vente exceptionnelle de composteurs à tarif préférentiel. Dans le cadre de la fermeture de la plateforme communale de déchets verts sur ces trois communes, le SMICTOM en a également profité pour informer des nombreuses pratiques permettant de limiter ou de mieux gérer ses déchets verts à travers notamment une démonstration de broyage de végétaux (ci-contre à Vignoc).



Repairs café

Depuis plusieurs années, le SMICTOM soutient les repairs café du territoire. En raison de la crise sanitaire, les ateliers de réparation qui ont lieu à Combourg et Liffré n'ont pu se tenir dans les conditions habituelles. Grâce à eux, de nombreux appareils bénéficient d'une seconde vie, **retardant ainsi leur fin de vie.**

Information aux publics

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Le SMICTOM édite des documents papiers pour informer et sensibiliser ses usagers. En complément, il travaille en étroite collaboration avec la presse quotidienne régionale et les collectivités. Il accompagne également ses services dans leurs demandes diverses (affiches, flyers, panneaux...).

Avec la crise sanitaire qui a traversé l'année 2020, il a fallu aussi renforcer la communication aussi bien auprès des usagers que des agents.

Avec la fusion des deux anciens SMICTOM, la création d'un nouveau site Internet s'est imposée. Le site www.valcobreizh.fr a été mis en ligne en décembre 2020.

Le SMICTOM intensifie en parallèle sa présence sur les réseaux sociaux, notamment via Facebook, et la création d'un compte Twitter en décembre 2020.



JE VALORIZH

Parution vers les usagers



SITE INTERNET

Décembre 2020: mise en ligne d'un nouveau site Internet : www.valcobreizh.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Parution annuelle vers les élus



ACTU RH

Parution mensuelle vers les agents



GUIDE DU TRI

Distribué aux nouveaux habitants



GUIDE PRATIQUE

Distribué aux professionnels

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



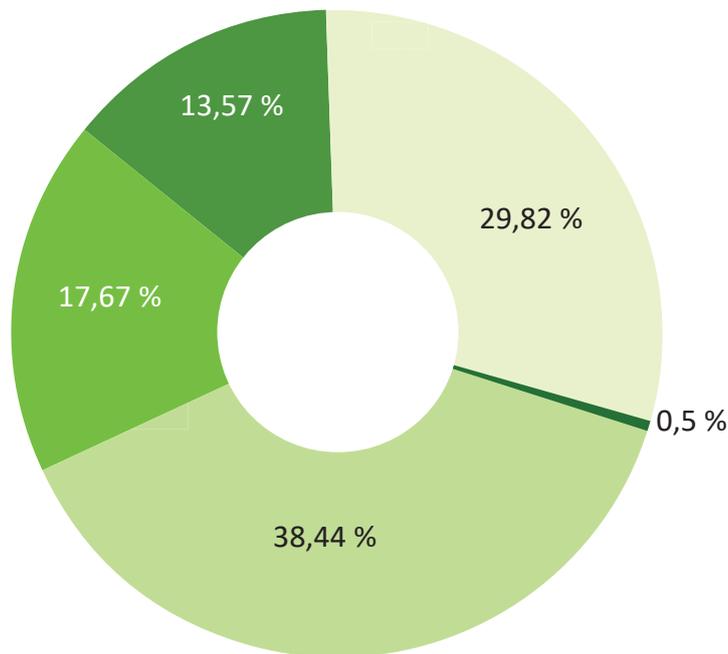
Résultats de la valorisation

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



86,13 %

de déchets valorisés soit 38 956,461 tonnes

- valorisation matière 29,82 %
soit 13 519,266 t recyclées
- valorisation énergétique 38,44 %
soit 17 427,015 t recyclées
- amendement organique 17,67 %
soit 8 010,15 t recyclées
- enfouissement 13,57 %
soit 6 153,8 t recyclées
- élimination spécifique 0,5 %
soit 228,748 t recyclées

Bilan matière

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

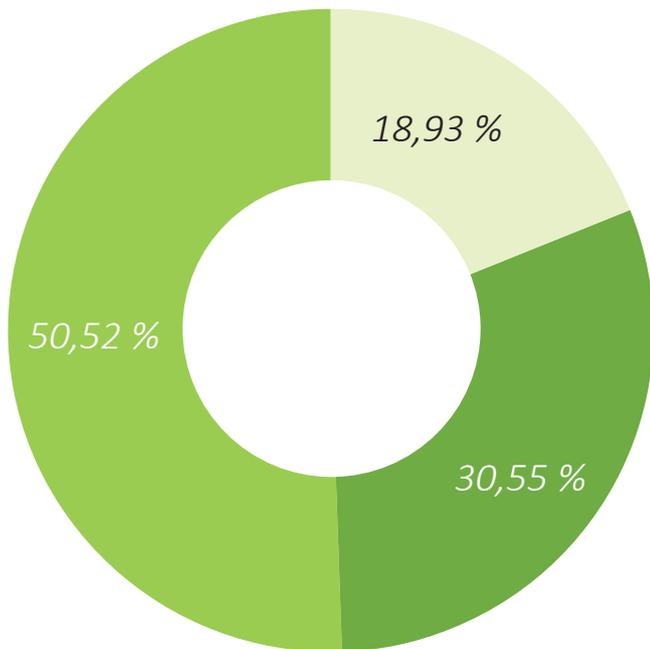
Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

45 339,279

c'est la quantité de déchets gérées par le SMICTOM sur le territoire en 2020



En 2020, plus de 45 339 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire, déchèteries comprises, réparties ainsi :



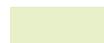
déchèterie

50,52 % soit 22 905,628 tonnes collectées



ordures ménagères (+ refus de tri)

30,55 % soit 13 851,8 tonnes collectées



collecte sélective

18,93 % soit 8 581,851 tonnes collectées
(tri sélectif, verre, papier, textiles)

Résultats du tri sélectif

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



PET¹ 438,8 tonnes recyclées
permettant de fabriquer
2 000 000 d'ours en peluche !

¹ polyethylene terephthalate



BRIQUES 132,5 tonnes recyclées
permettant de fabriquer
1 000 000 de rouleaux de papier
toilette



CARTON 790,5 tonnes recyclées
permettant de fabriquer
3 000 000 de boîtes à chaussures



VERRE 4 129 tonnes recyclées
permettant de fabriquer
9 000 000 nouvelles bouteilles

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



PE/PP/PS 250 tonnes recyclées

**permettant de fabriquer
286 000 arrosoirs**



ALUMINIUM 11,8 tonnes recyclées

**permettant de fabriquer
6 900 cadres de trotinettes**



ACIER 252,6 tonnes recyclées

**permettant de fabriquer
3 276 lave-vaisselles**



PLASTIQUES

SOUPLES 100 tonnes recyclées

**permettant de fabriquer
6 000 000 films de pack d'eau**

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



INDICATEURS FINANCIERS

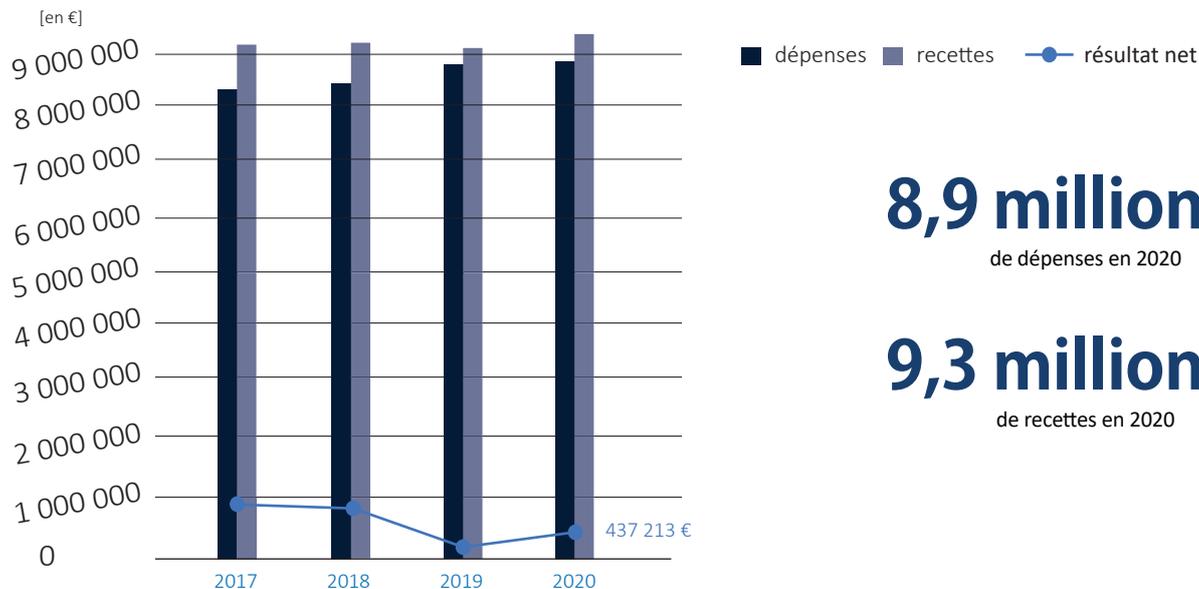
Compte administratif - fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



8,9 millions €

de dépenses en 2020

9,3 millions €

de recettes en 2020

	2017	2018	2019	2020
Dépenses (en €)	8 266 810	8 398 930	8 858 437	8 904 727
Recettes (en €)	9 220 886	9 276 188	9 132 876	9 341 940
Résultat net (en €)	943 461	877 257	274 438	437 213

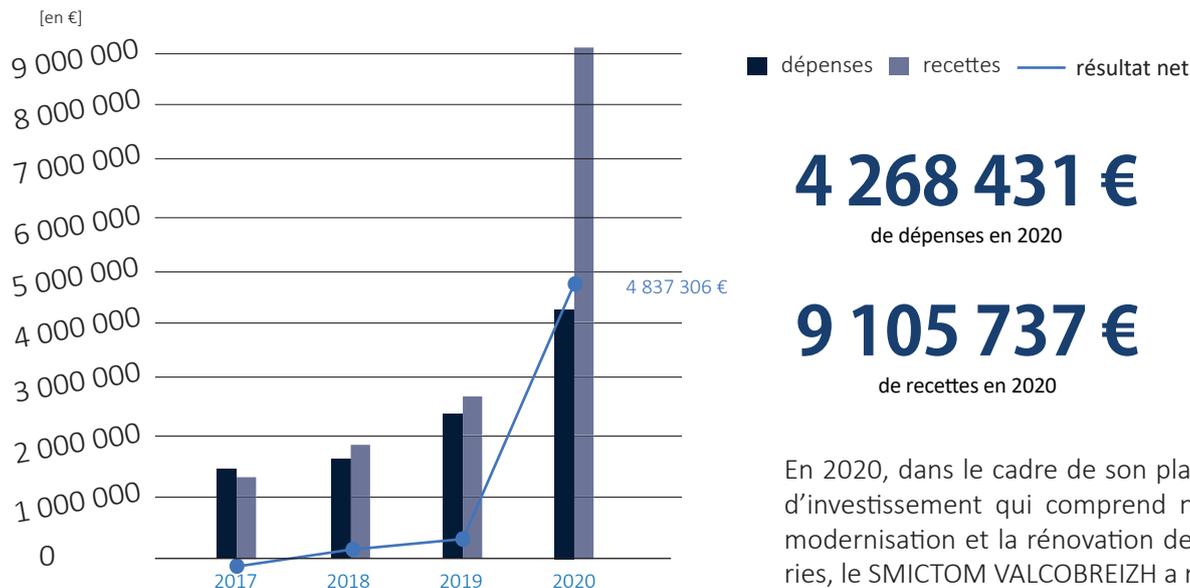
Compte administratif - investissement

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



En 2020, dans le cadre de son plan puri-annuel d'investissement qui comprend notamment la modernisation et la rénovation de ses déchèteries, le SMICTOM VALCOBREIZH a réalisé un emprunt de **8,35 M d'€**.

	2017	2018	2019	2020
Dépenses (en €)	1 439 152	1 683 179	2 311 191	4 268 431
Recettes (en €)	1 361 137	1 808 266	2 677 318	9 105 737
Résultat net (en €)	- 78 014	125 087	366 128	4 837 306

Excédent brut d'exploitation / Dette

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Excédent brut d'exploitation



L'excédent brut d'exploitation (EBE) permet de déterminer la capacité d'autofinancement de la collectivité. Il est en baisse depuis 2018 mais reste à un niveau important à plus d'1 M d'€.

Dette



- Amortissement du capital de la dette (en €)
- Intérêts des emprunts (en €)
- Annuité de la dette (en €)

En 2020, le SMICTOM a contracté un prêt de 8,3 M d'€ pour l'ensemble de ses projets d'investissement pour les cinq prochaines années.

Coût net des prestations de collecte et d'élimination [en €]

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



DÉTAIL POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES, LES DÉCHETS RECYCLABLES ET LES DÉCHÈTERIES

Ordures ménagères résiduelles	
Dépenses	3 935 273,5 €
Recettes hors REOM	572 382,5 €
Résultat net	- 3 362 891 €

Déchets recyclables	
Dépenses	2 431 418,7 €
Recettes hors REOM	1 477 973,9 €
Résultat net	- 953 444,8 €

Déchèteries	
Dépenses	2 538 034,9 €
Recettes hors REOM	418 345,7 €
Résultat net	- 2 119 689,2 €

TOTAL

Dépenses	8 904 727,2 €
Recettes	2 468 702,1 €
Résultat net	6 436 025,1 €

Évolution des dépenses 2018/2019	+ 2 067 368 € soit + 30,2 %
Évolution des recettes 2019/2020	+ 180 561 € soit + 7,8 %

69,51 €

c'est le coût total net par habitant

Ces données sont issues de la méthode ComptaCoût®.
Coût net = différence entre dépenses et recettes

Redevance : tarifs et fonctionnement

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

La redevance est due pour tout logement meublé (principal ou secondaire) au 1^{er} janvier de l'année et adressée à l'utilisateur. Les tarifs ont été adoptés en décembre 2019. En attendant de procéder à l'harmonisation des redevances en 2021, le SMICTOM applique en 2020 des tarifs distincts selon le territoire.

Pour les habitants de l'ex-SMICTOM des Forêts

Montant redevance « ménagers » en 2020 ►

Pour les habitants de l'ancien territoire du SMICTOM des Forêts, une ristourne est accordée pour tous les foyers qui sortent leur bac moins d'une fois sur deux.

Montant redevance « non-ménagers » en 2020

Forfait annuel de 69 € + 0,025 € par litre présenté soit :

- 3 € par présentation de bac 120 L
- 6 € par présentation de bac 240 L
- 8,5 € par présentation de bac 340 L
- 16,5 € par présentation de bac 660 L

La redevance des non-ménagers concerne les administrations publiques, artisans, commerçants, exploitants agricoles et autres professions.

Situation	Redevance 2020	Avec ristourne	
1 personne	1 collecte / semaine	125 €	118 €
	1 collecte / semaine - collectif	125 €	118 €
	1 collecte / semaine - + 250m	100 €	93 €
	conteneur enterré	119 €	112 €
	2 collectes / semaine	145 €	138 €
	2 collectes / semaine - collectif	145 €	138 €
2 personnes	1 collecte / semaine	190 €	183 €
	1 collecte / semaine - collectif	190 €	183 €
	1 collecte / semaine - + 250m	152 €	145 €
	conteneur enterré	186 €	179 €
	2 collectes / semaine	211 €	204 €
	2 collectes / semaine - collectif	211 €	204 €
3 + personnes	1 collecte / semaine	202 €	195 €
	1 collecte / semaine - collectif	202 €	195 €
	1 collecte / semaine - + 250m	161,60 €	154,60 €
	conteneur enterré	193 €	186 €
	2 collectes / semaine	225 €	218 €
	2 collectes / semaine - collectif	225 €	218 €

Pour les habitants de l'ex-SMICTOM d'Ille et Rance

La redevance varie selon la production des foyers et le nombre de personnes au foyer ainsi que selon les règles de dotation du SMICTOM. Elle est calculée en fonction du volume du bac. Pour les foyers en bac collectif, le nombre de personnes au foyer est pris en compte.

Montant redevance « ménagers » en 2020

Type de bac	Volume- Nombre de personnes	Tarifs
Bac individuel Habitat collectif et vertical	60 l- 1 personne	94 €
	60 l- 2 personnes	94,40 €
	80 l- 1 personnes	95 €
	80 l- 2 personnes	143,20 €
	80 l- 3 personnes	144,20 €
	80 l- 4 personnes et +	145 €
	120 l- 1 personne	197,40 €
	120 l- 2 personnes	198 €
	120 l- 3 personnes	198,40 €
	120 l- 4 personnes et +	199 €
Bac de grande capacité	180 l	247 €
	240 l	286 €
	340 l	456,40 €
	360 l	489,80 €
	500 l	672,90 €
	770 l	1 035,40 €

Type de bac	Nombre de pers.	Tarifs	Type de bac	Nombre de pers.	Tarifs
Bac collectif	1	95 €	Point propreté	1	95 €
	2	145 €	Conteneur enterré ou semi-enterré	2	135 €
	3	199 €		3	140,20 €
	4 et +	247 €		4 et +	199 €

Autres	Volume	Tarifs
Résidences secondaires, maisons en travaux, gîtes et locations saisonnières	Forfait	121 €

Montant redevance « non-ménagers » en 2020

- Bacs à couvercle bleu/gris... **26,50 €/m³/levée**
- Bacs à couvercle jaune..... **10,50 €/m³/levée**
- Forfait petit producteur..... **60 €/an**
- Collecte biodéchets..... **15 €/m³**
- Papiers bureautiques..... **non-facturé**

Marchés publics attribués en 2020

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Objet	Attributaire(s)	Date	Montant en € HT
Marché d' acquisition d'un camion grue	UGAP	02/20	92 338
Marché de réhabilitation-extension de la déchèterie de Combourg	Lot 1 : Colas Lot 2 : Marc SA Lot 3 : SARL Coupe Lot 4 : SOGEA Bretagne Lot 5 : SOGEA Bretagne Lot 6 : Coreva Lot 7 : Sylvestre Energies Lot 8 : Quark Bâtiments	02/20	Total : 1 109 517 Lot 1 : 594 793 Lot 2 : 320 000 Lot 3 : 59 205 Lot 4 : 15 030 Lot 5 : 32 812 Lot 6 : 37 291 Lot 7 : 38 500 Lot 8 : 11 886
Marché de fourniture de sacs jaunes	Socoplast	03/20	301 020
Marché d'acquisition de deux engins téléscopiques	Axxel Manutention	06/20	139 400
Marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères	UGAP	09/20	186 286
Marché de fourniture de carburants et d'additifs	Lot 1 : Tintédis Lot 2 : sans suite Lot 3 : Bolloré Energy Lot 4 : Bolloré Energy	12/20	Lot 1 : 563 910 Lot 2 : - Lot 3 : 15 840 Lot 4 : 23 496
Marché de fourniture de composteurs	Emeraude ID	12/20	209 700

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

PERSPECTIVES



NAISSANCE DE VALCOBREIZH

Engagée depuis 2015, la fusion entre le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille-et-Rance s'est concrétisée le **1^{er} janvier 2020** avec la création du **SMICTOM VALCOBREIZH**. Ce nouveau syndicat de collecte et de valorisation des déchets regroupe 52 communes, issues de 5 communauté de communes, et comptant plus de 90 000 habitants.

MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES

Engagé dans un **ambitieux plan pluri-annuel d'investissement** de rénovation et de modernisation de ses déchèteries pour **9 M d'€**, le **SMICTOM a livré, en 2020, ses deux premiers sites entièrement repensés : Tinténiac en mars et Liffré en septembre** (ci-contre). Coût : 1,5 M d'€ par déchèterie.

TRAVAUX D'EXTENSION AU SIÈGE

La fusion des deux anciens SMICTOM a entraîné le regroupement des services administratifs sur un seul et même site : celui de Tinténiac. Afin d'accueillir agents et public dans de meilleures conditions, **des travaux d'extension ont été entrepris en 2020 avec une livraison début 2021**. Coût : 0,5 M d'€.



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

A NOTER EN 2021

- Au printemps, mise en place de la stratégie de convergence des services avec pour tous les foyers du territoire :
 - > un passage en **conteneurisation** (pour les ménages, fin des sacs jaunes remplacés par des bacs à couvercle jaune),
 - > une **fréquence de collecte du tri sélectif tous les quinze jours** (C0,5),
 - > une **extension des consignes de tri** (tous les emballages se trient),
 - > une généralisation de la **ristourne incitative** pour bon geste environnemental de 10 €.
- Participation aux appels à projet CITEO (extension des consignes de tri et passage en C0,5).
- Finalisation des travaux de modernisation de la **déchèterie de Combourg avec une livraison avant l'été.**
- **Fin des travaux au siège à Tinténiac.**
- Fin 2021, **début des travaux du Pôle technique à Saint-Aubin d'Aubigné avec la construction d'un quai de transfert, de locaux sociaux, de locaux techniques et d'une déchèterie entièrement rénovée.** Les travaux se dérouleront **jusqu'en décembre 2022. Coût : 3,3 M d'€ HT.**



SMICTOM VALCOBREIZH

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE



Ce document est édité par :
SMICTOM VALCOBREIZH
1, La Lande
35190 TINTENIAC

Téléchargeable sur
www.valcobreizh.fr

Pour toute remarque :
communication@valcobreizh.fr

*Impression papier recyclé par Atrisco à Combourg. 100 exemplaires.
Directeur de publication : Ronan Salaün. Photos : Citéo, Thomas Crabot, Freeplik.*

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210920-DEL_2021_197-DE

Convention de délégation de service d'autopartage

**entre la CC Val d'Ille-Aubigné et
une commune**

Entre

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, 1 la Métairie – 35520 Montreuil-le-Gast, représentée par son Président Claude JAOUEN, ayant reçu délégation du Conseil Communautaire en date du par délibération n°

ci-après désigné «**Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**»

d'une part,

Et

La commune de **Vignoc** représentée par son maire, Monsieur **Daniel HOUITTE**, ayant reçu délégation de son Conseil Municipal en date du _____ par délibération n° _____.

d'autre part,

ci-après désigné « **Commune** »

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVI-A) est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 15 juin 2021. La Communauté de communes souhaite promouvoir et accompagner la mobilité durable sur son territoire et met en place des expérimentations dans 3 communes du territoire pour une durée d'un an. Les enjeux de ces expérimentations sont à la fois environnementaux et économiques :

- Diminuer les émissions de GES liées au transport,
- Diminuer les taux d'équipement des ménages en voitures,
- Diminuer la précarité énergétique liée au transport, préserver le pouvoir d'achat des ménages en diminuant l'impact des transports dans leurs budgets,
- Donner les moyens de se déplacer à des personnes « captives », n'ayant pas les moyens de se déplacer autrement.

L'objectif du projet est de permettre aux communes volontaires d'expérimenter l'usage partagé d'un véhicule.

L'expérimentation est financée par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné qui met gratuitement à disposition des véhicules identifiés « auto-partage » et une solution autopartage connectée, des supports de communication et prend en charge l'assurance, l'entretien et les réparations des véhicule ainsi que le temps humain nécessaire dans chaque commune pour la gestion de ce service.

La CCVIA assure le suivi et bilan de l'expérimentation.

Article 1 : Objet

Cette convention vise à détailler les conditions générales liées à la délégation du service communautaire autopartage dans 3 communes volontaires du territoire et de détailler les moyens mis à disposition dans le cadre de l'expérimentation autopartage.

La commune de Vignoc et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVI-A) s'engagent à respecter les termes et les conditions générales de cette convention.

Article 2 : Durée

Le service autopartage est testé sur la commune pour une durée de 12 mois. Le véhicule électrique autopartage avec solution embarquée est mis à la disposition de la commune pour une période d'1 an. Le démarrage de l'expérimentation est prévu le 20 septembre 2021.

Article 3 : Moyens mis à disposition et engagements de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage à donner l'ensemble des informations nécessaires aux communes pour l'animation du service autopartage,

Véhicule autopartage

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVI-A) s'engage à mettre à disposition de la commune de Vignoc un véhicule en bon état de marche et de propreté.

Le véhicule est une ZOE life de la marque RENAULT immatriculée EG 144 FL. La puissance du moteur est de 22kW maxi avec 1 CV câble de recharge de type 2. Il est équipé d'un système autopartage embarqué (solution de l'entreprise Mobility tech green) sur toute la durée de l'expérimentation. Cette solution permet l'accès au véhicule en autopartage pour tous les utilisateurs munis d'un badge ou via une application mobile. Cette solution assure également le paiement des réservations par carte bancaire.

Un état des lieux du véhicule sera effectué de manière contradictoire lors de la prise en charge du véhicule par la commune.

Les opérations d'entretien courant du véhicule seront effectuées par la CCVI-A dans la mesure du possible en dehors des périodes de mise à disposition.

Le véhicule est assuré par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à la SMACL, 141 avenue Salvador Allende à NIORT (79000). Le numéro de sociétaire est le 019529/C. Le véhicule est assuré pour tous les conducteurs, pour les dommages aux biens et responsabilité civile.

La responsabilité civile dommages corporels est illimitée. L'individuelle conducteur est de 300 000 € (barème de droit commun).

Système autopartage

La Communauté de communes s'engage à proposer une solution autopartage connectée permettant les réservations en ligne ou avec une application mobile pour les utilisateurs. La solution choisie par la CCVI-A permet également aux utilisateurs de payer en ligne. La commune n'aura pas besoin de facturer les réservations aux utilisateurs.

La CCVI-A assure le paiement de la prestation autopartage fournie par le prestataire Mobility Tech Green.

Communication

La Communauté de communes réalise les supports de communication du service autopartage et fournira à la commune des flyers et un panneau à l'emplacement du véhicule indiquant les modalités de fonctionnement du service autopartage. La Communauté de communes n'installe pas le panneau qui sera installé près du véhicule.

Bilan

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage à réaliser un bilan de l'expérimentation et à le communiquer à la commune.

Article 4 : Engagements de la commune

La communauté de communes délègue la gestion du service à la commune pour les renseignements et informations à fournir aux usagers sur le fonctionnement du service autopartage. La commune prévient la communauté de communes en cas de problème sur le véhicule (problème de charge, ouverture du véhicule, ...)

La commune assure notamment :

- les informations sur le fonctionnement du service autopartage
- la validation des inscriptions (après vérification des pièces justificatives demandées : pièces d'identité, justificatif de domicile, permis de conduire et carte étudiante ou justificatif de demandeur d'emploi pour le tarif solidaire).
- la distribution des badges aux utilisateurs leur permettant d'accéder au service et d'ouvrir le véhicule.
- la gestion du suivi du service et des éventuels dysfonctionnements : problème de charge de la batterie ou dégradation du véhicule constatée par un usager avant une réservation
- le nettoyage du véhicule (tous les 2 mois)
- un suivi du nombre d'heures dédiées à la gestion du service autopartage

La commune s'engage à mettre en place une borne ou prise de recharge pour le véhicule électrique autopartage. La CCVI-A fournira les câbles nécessaires à la recharge de la batterie.

La commune s'engage à nettoyer le véhicule au minimum tous les 2 mois.

Afin d'assurer une reproductibilité et une suite à l'expérimentation, d'en tirer des bilans comparables entre communes, et dans une logique d'équité des citoyens, la commune s'engage à respecter les principes suivants, définis par la CCVI-A :

A. Localisation du véhicule

Le stationnement et le lieu de recharge doivent être un lieu public, central et visible autant que possible.

La commune doit indiquer ci-dessous où le véhicule sera stationné en dehors des temps d'utilisation, et où et comment sera effectuée la recharge.

Le véhicule communautaire sera stationné :

Rue des écoles à Vignoc (parking de la mairie)

La charge sera effectuée : Rue des écoles (parking de la mairie)

B. Désignation et rôle du référent

Les modalités pratiques de mise en œuvre de l'expérimentation sont définies par la commune.

La commune s'engage à affecter un agent ou à désigner un référent (habitant, élu ...) pour assurer les missions liées à l'expérimentation d'autopartage. Celui-ci devra être formé à l'utilisation du

véhicule et connaître les règles et les modalités de location du véhicule. Le référent participera également à une cession de formation à la plateforme d'autopartage lui permettant d'avoir accès aux réservations et notamment de bloquer les réservations en cas de problèmes techniques ou dommages sur le véhicule.

Il sera également l'interlocuteur de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour toute question ou suivi de l'expérimentation.

C. Conditions et durée d'utilisation du véhicule

Conformément à l'article L1231-14 du code des transports : « *l'activité auto-partage est la mise en commun d'un véhicule [...] au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.* »

Le véhicule est mis à la disposition des habitants des 19 communes du Val d'Ille-Aubigné pour de l'auto-partage. Ce véhicule pourra être utilisé par les services municipaux mais cet usage ne pourra être ni prioritaire ni majoritaire.

Il appartient à la commune **d'expliquer les règles d'utilisation du véhicule aux utilisateurs.**

La commune devra veiller à ce que les points suivants soient respectés :

- Ne pas mettre le véhicule en surpoids,
- De conduire en dehors des zones carrossables,
- De charger des matériaux susceptibles de détériorer le véhicule tels des matières inflammables, explosifs, produits radioactifs
- Ne pas utiliser le véhicule pour l'apprentissage de la conduite,
- Ne pas propulser ou tirer tout véhicule quelconque
- Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule,
- Les animaux sont admis dans le véhicule en utilisant un caisson de transport.

D. Tarification

L'accès au service est payant. Les tarifs de location sont de :

-5 € pour une réservation de 30 minutes jusqu'à 6 heures

-8 € pour une réservation de plus de 6 h jusqu'à 12 heures de location

Avec un tarif solidaire pour les étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) :

-2,5 € de 30 minutes jusqu'à 6 heures de location

-4 € pour une réservation de plus de 6 h jusqu'à 12 heures de location.

La Communauté de communes percevra les recettes de location ; recettes qui seront reversées via une convention de reversement de recettes établie avec le prestataire autopartage.

Article 6 : Modalités financières

Le véhicule est mis gratuitement à la disposition des communes. La CCVI-A a en charge l'assurance, l'entretien et les réparations du véhicules. Elle finance également la solution connectée avec la fourniture des badges via un prestataires. Les recettes de locations du service sont reversées à la CCVI-A.

La CCVI-A prendra en charge le temps agent communal nécessaire à la gestion du service dans la commune. Ce temps comprend : les informations sur le fonctionnement du service, le véhicule, la validation des inscriptions, la gestion des problèmes de charge de la batterie ou d'ouverture du véhicule...

Pour cela, la commune devra assurer le suivi du temps dédié à la gestion du service autopartage. Un document de suivi sera fourni tous les mois à la CCVI-A et permettra d'estimer le coût du service.

La prise en charge du temps agent communal sera versée par la Communauté de communes à la fin de l'expérimentation au regard des éléments fournis par la commune.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Litige

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à chercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend au Tribunal Administratif de Rennes.

Article 9 : Dispositions générales

Les termes de cette convention pourront être révisés à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous forme d'avenants, et sous réserve d'accord des deux parties.

Le Président de la Communauté de
communes Val d'Ille-Aubigné

Le Maire de la Commune de Vignoc

Monsieur Claude JAOUEN

Monsieur Daniel HOUITTE

Signature et cachet

Signature et cachet

Fait à Montreuil-le-Gast, le :

Fait à _____, le



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	0

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_198-DE

N° DEL_2021_198

Objet Intercommunalité

Valcobreizh
Rapport d'activités 2020

En annexe le rapport d'activités 2020 du SMICTOM Valcobreizh

Monsieur Ronan Salaun, Président du SMICTOM, présentera ce rapport en séance.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la communication de ce rapport d'activités 2020 du SMICTOM Valcobreizh.

Le Conseil de Communauté :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du SMICTOM Valcobreizh.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 21/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 21/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_199

Objet Intercommunalité

Rapport d'activités 2020 du Val d'Ille-Aubigné
Approbation

Rappel législatif :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport d'activités 2020 est en annexe.

Monsieur le Président propose de valider le rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

Pour : 33

Abstention : 1

MARVAUD Jean-Baptiste

VALIDE le rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes tel qu'annexé.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 21/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 21/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné



AGIR
POUR **D**  **MAIN**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

www.valdille-aubigne.fr

VALORISER

PARTAGER
Val d'ille
Aubigné

Agnihici asimusdae omni cupitis perspersed ero to dolorest, alia ipsanda iumquos res ea con restotae necus eos quis eosamet into tem iume id quiam sitassi qui ommoditati nobitatur? Aboratus digent quis estiassi omni nus vellendam iminvero essuntur magnatis ium ut faccabor ma doloratur, to vitatus et volupta tiorum as alibus es aborepercite nissunt ut fugita sam qui unt faceatia sinus nam, alia illantiae laut volor aliqua velest hariscid estorum alignat. Agnimusantur as num quist por sin praepero comnis eictur, aute comnihi lluptat iasped etur mi, tet verrumqui nullupt aquidusci aut aspella borerio doluptam conestiam deruptamus dolupta idis iducil el minciam harum unt vendestiatem aritis nonseque ea est, odipsam alis dolorum accupta eptium que ium veniant quas corioribus etur sit doleneq totatini conecus.

Lestium vollaturerum et autatem. Itatemp orepro int qui re volore qui voluptiat autatis ipictias et, senimi, conet adiae et plias re sitiori ut iur sequi susanimodio. Venduntum rem dipsape doluptur, ommolot por audam facea peles idus ullorionsed exercima que volorem anto inctatisqui solore pe pra dolorest pliquatur sit volorit expla sae conserum ipit oditaquam sim eatendae perit occum alignatque ist re, sum hil illacitat.

Doluptatur as am aborati nvellorepel exped quam, non pe nia nonsed min pelic tet, testect emporrunt ea ad utatenia con restia consedit volupta invelis as maionet earum volorent quas et enditatescia dolore volupta tionsequibus qui dunte doluptam, quossume consectum fuga. Et moditam voluptur a veliqui aut rerum unt.

Aliti ullaumus maion comnimit que non nobis quid modiosape dus moluptat estore nonetus asperibus con nobisi de volore ipsae atini optur, id eatium eiciatur as imporunt ist, nes est, sitatur, sequis eosa volut vent, as si a aliquis dolo conecta volorei cilitat atur si incietur si berovidus exerrumque quo blaboratem explam, sin con et, te peruptatias modiciur sanihil il et veliquas ped maionsed untiur, venda endis est earitio. Icium sequis adio int iditi beatquo impor autaest quam, quis sancti dolupti aut aliquat volorum quo ime simped ea quam cum ium latur atecti as sinihic tatempel modias num rerum fugias perovide at harum sit adit vendebis parum as ani repor milibus re idistrunt a comnist iorepra verum faccullia volorumquis necto tem dolutat urehent hilit, vel inimaioi at officabo. Ita esecerum el is idendiore estium qui odis dolore recab idunturibus, et molum fugia simossi mpossit, es eum iur?

Faccatus nusae coresectotas east estinctio doloribus evelita tectiaspient quo con consequide culluptaspit voloreh enihil incipitate que plit vitiisque plitem quis re isimod et volorent eatiuritam, ius porehen ectotae res iliquae verspellatem hiliias ape pero quisita tibeatem eumendi ut faceperum quatiores harumqui ipsam, cor sit ium velesto taspiciis eossiti ossent alit min eaquiderspis auditis sition commosae idelibus aute eum accessimpore di voloreptatem eos aute doluptus et ut aut qui veliatem estem quat fugit et assequi nem quunt, aut et ommolor emperatur?

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

LE VAL D'ILLE-AUBIGNE

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

SOMMAIRE

5

BUDGET 2020

7

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DE TERRITOIRE

8

UN TERRITOIRE DURABLE

10

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

12

UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

14

LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Claude Jaouen
Président du Val d'Ille-Aubigné,
Maire de Melesse

CADRE LÉGAL

ART L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Claude JAOUEN. • **MISE EN PAGE ET RÉDACTION** : services du Val d'Ille-Aubigné. • **CRÉDIT PHOTOS** : Val d'Ille-Aubigné sauf mention. • **IMPRESSION** : XXXXXXX • **TIRAGE** : 500 exemplaires • Validé en conseil communautaire du 14 septembre 2021.

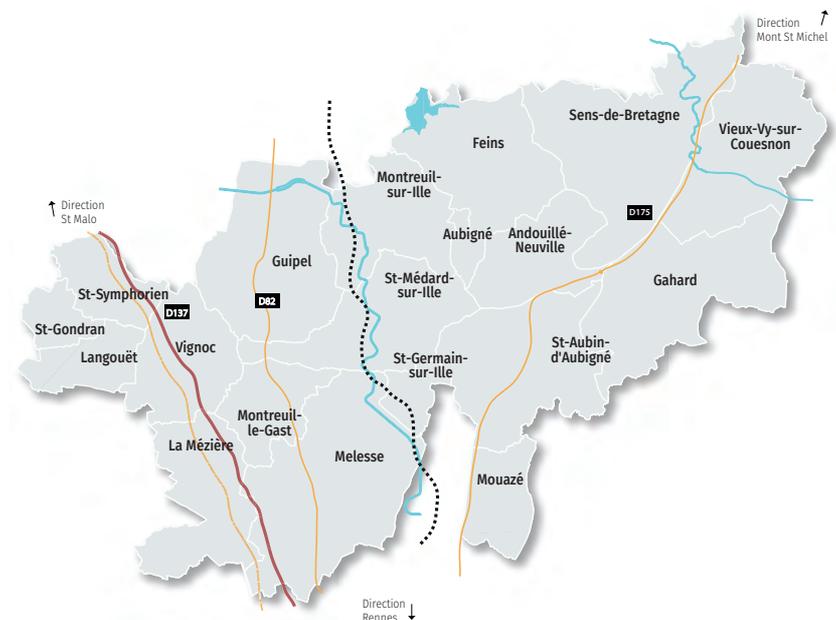
LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Depuis le 1er janvier 2017, le Val d'Ille-Aubigné réunit 19 communes.

Le conseil communautaire a adopté son Projet de territoire le 14 mars 2017.

Articulé autour de 4 grandes orientations : **un territoire durable**, **l'attractivité économique et l'emploi**, **un territoire à vivre pour tous** et **la promotion et le rayonnement du territoire**, le projet de territoire fixe le cap et définit la stratégie, les ambitions et les priorités de l'action de la Communauté de communes pour 2017-2020. En octobre 2020, le conseil communautaire a lancé une démarche d'actualisation du Projet de territoire pour la période 2021-2026.

COMMUNES	Nombre d'habitants
Aubigné	483
Saint-Gondran	563
Langouët	603
Saint-Symphorien	655
Andouillé-Neuville	925
Saint-Germain-sur-Ille	937
Feins	1 015
Vieux-Vy-sur-Couesnon	1 232
Saint-Médard-sur-Ille	1 329
Gahard	1 520
Mouazé	1 680
Guipel	1 735
Vignoc	1 974
Montreuil-le-Gast	1 986
Montreuil-sur-Ille	2 424
Sens-de-Bretagne	2 601
Saint-Aubin-d'Aubigné	3 941
La Mézière	5 052
Melesse	6 907
TOTAL	37 562



Population totale légale 2020 basée sur données Insee 2018

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau
- Environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie
- Sport
- Action sociale
- Maisons de services au public
- Financement du contingent SDIS
- Assainissement non-collectif
- Transport
- Culture
- Enfance/Jeunesse
- Emploi
- Réseaux publics et services locaux de communications électroniques
- Tourisme
- Adhésion à des institutions ayant des actions au niveau intercommunal
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations non obligatoires

LE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'instance de décision. Il est composé des **38 conseillers communautaires** et de 10 suppléants (pour les communes de moins de 1 000 habitants).

Il administre la Communauté de communes et se réunit habituellement **1 fois par mois**. Il vote le budget et prend les décisions concernant les orientations, les actions et les programmes.

Suite aux élections locales de mars 2020, les nouveaux élus communautaires ont été désignés et le conseil communautaire installé lors du conseil du 15 juillet 2020.



Installation du conseil communautaire : 15 juillet 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, de **11 vice-présidents**, de **4 conseillers délégués** et des **maires** du territoire, il étudie les propositions des différents services et des commissions puis les soumet à la décision du conseil communautaire.

LE PRÉSIDENT

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il exécute les décisions du Conseil communautaire qui lui a délégué certaines attributions.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Composé de **tous les maires** de la Communauté de communes, elle se réunit sur des sujets spécifiques tels que : orientations PLUi, évolution des compétences de la CC, organisation de l'exercice des compétences.

EN 2020 :
15 RÉUNIONS DE BUREAUX
4 RÉUNIONS DE BUREAUX DÉLIBÉRATIFS
9 RÉUNIONS DE CONSEILS
489 DÉLIBÉRATIONS

L'ORGANISATION DES SERVICES PAR PÔLES

La Communauté de communes exerce ses compétences et met en œuvre ses projets en s'appuyant sur une administration constituée d'une équipe de 101 agents répartis en 6 pôles :

- Pôle ressources (comptabilité/finances, ressources humaines, communication, informatique, juridique) - 15 agents
- Pôle économie et développement durable (développement économique, agriculture, environnement, culture-lecture publique, tourisme-sport, énergie-climat) - 12 agents
- Pôle aménagement et urbanisme (mobilités, habitat, droits du sol, SIG, Pass'Réno, PLUi) - 13 agents
- Pôle solidarités (petite enfance, RIPAME, Point Accueil Emploi, épicerie solidaire) - 36 agents
- Pôle technique (maintenance patrimoine, travaux, espaces verts, voirie, domaine de Boulet, chantier d'insertion) - 20 agents
- Pôle eau-assainissement (SPANC) - 5 agents

Organigramme : www.valdille-aubigne.fr/les-services/

BUDGET RÉALISÉ 2020

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

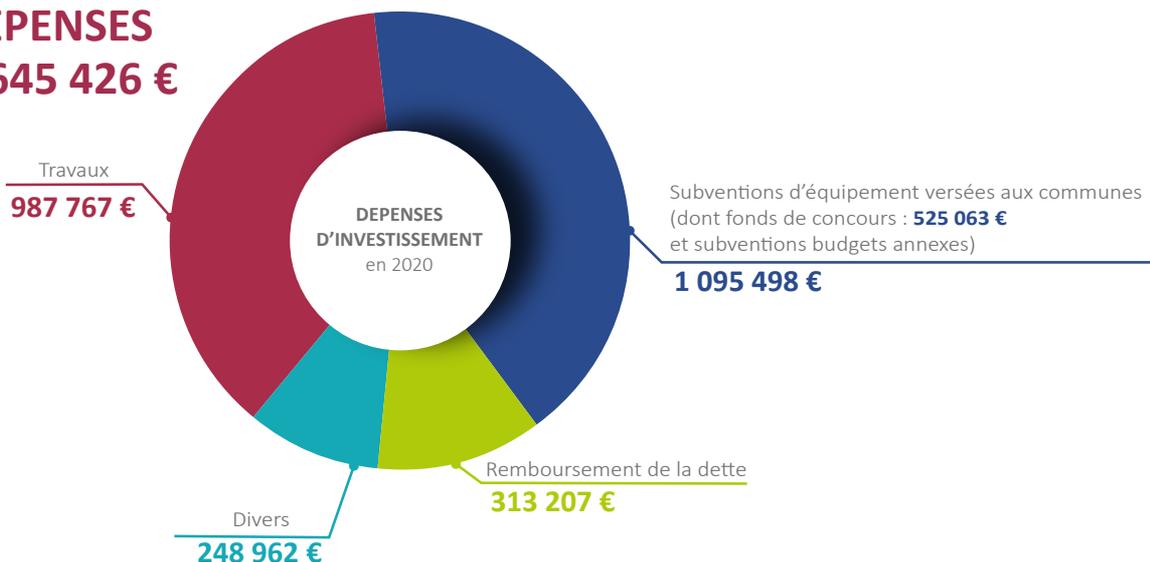
Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

INVESTISSEMENT (Montants réels)

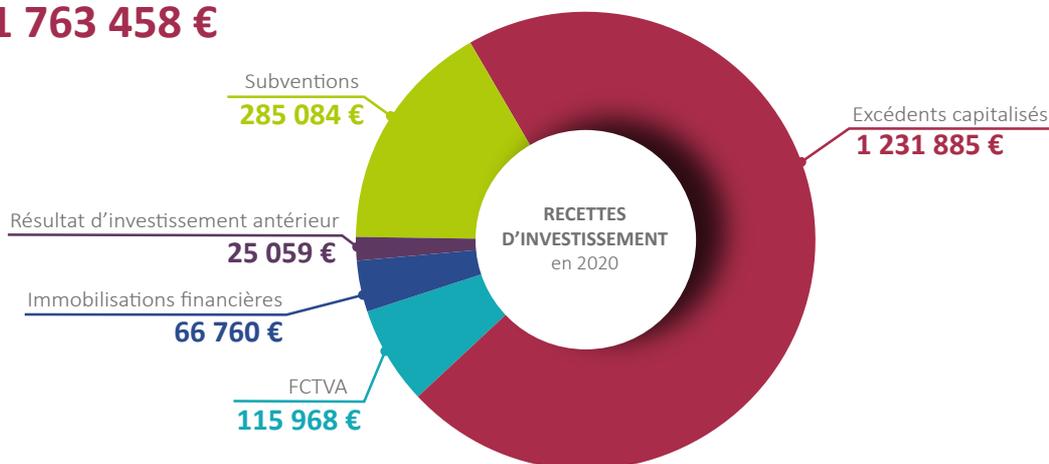
DEPENSES 2 645 426 €



PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES ET SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- Fibre optique (Très Haut Débit - THD)	547 000 €
- Voirie	316 344 €
- Petite enfance	227 000 €
- Tourisme	67 285 €
- Transport	49 908 €
- Environnement	38 285 €
- PLUi	7 000 €

RECETTES 1 763 458 €



La section d'investissement présente un déficit de 769K€ en opérations réelles, ramené à un excédent de 649K € en intégrant les opérations d'ordres (amortissement)

FONCTIONNEMENT (Montants réels)

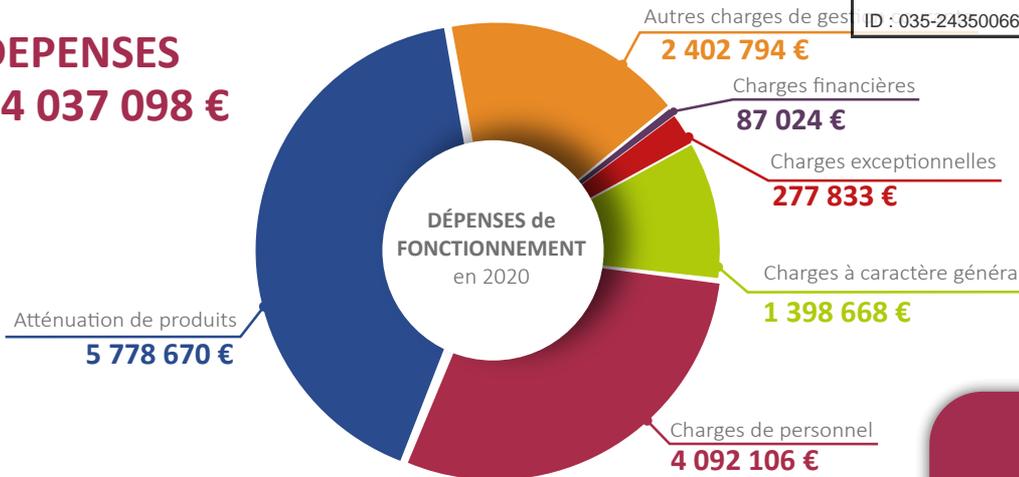
Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

DEPENSES
14 037 098 €

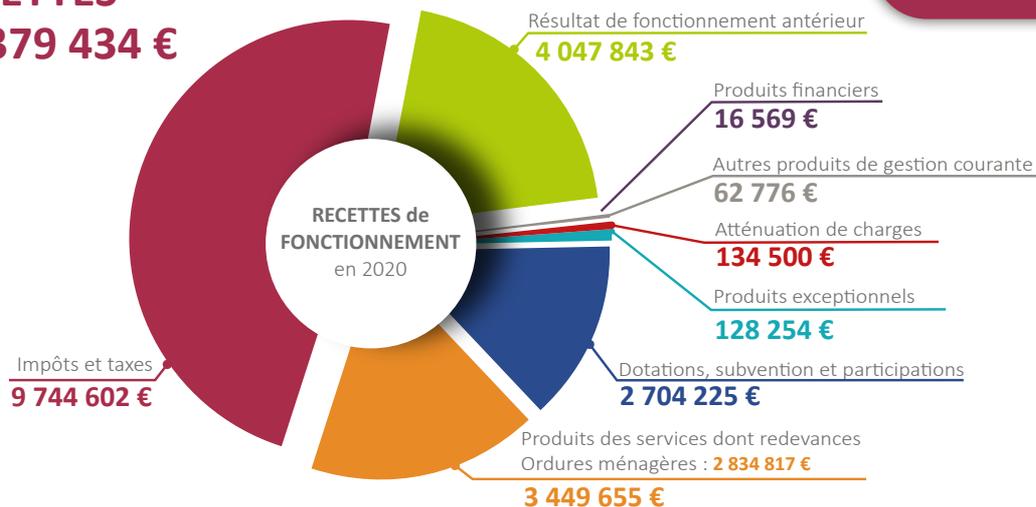


DÉTAIL DES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

- Reversement de la redevance d'ordures ménagères aux SMICTOM : 2 202 770 €
- Dotation de solidarité versé aux communes : 1 250 851 €
- Attribution de compensation versé aux communes : 336 534 €
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 988 512 €

Un endettement faible
Encours de dette corrigé au 31/12/2020 : 1 339 000 €
Durée de désendettement : 0,6 ans

RECETTES
20 379 434 €



DÉTAIL IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS ÉCONOMIQUES

- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 101 597 €
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 534 781 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1 479 127 €
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 1 861 986 €

IMPÔTS MÉNAGES

- Taxe d'habitation : 4 392 815 €
- Taxe foncier bâti : 735 084 €
- Taxe foncier non bâti : 34 655 €
- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 398 336 €

Lors du conseil communautaire du 25 février 2020, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Val d'Ille-Aubigné a été approuvé.

Ce document unique, dont l'élaboration a pris quatre ans, est le fruit de nombreuses actions de concertation qui auront permis de définir un diagnostic territorial puis la rédaction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) construit autour de deux parties et 23 orientations.

Retrouvez le PLUi approuvé sur le site internet : <https://www.valdille-aubigne.fr/plui>



PCAET

Val d'ille Aubigné

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 25 février 2020, après d'importantes phases d'élaboration et de consultation.

Adopté pour six ans (2020-2025), le PCAET se décline en sept grandes orientations :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire
- Renforcer le stockage carbone grâce à la nature et à l'agriculture
- Maîtriser les consommations énergétiques, surtout celles des logements et des déplacements
- Développer la production et la consommation des énergies renouvelables
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration
- S'adapter au changement climatique

Il marque l'engagement du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition vers un territoire à énergie positive en 2040.



Le 19 février 2020, la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, a signé le contrat de transition écologique (CTE) du Val d'Ille Aubigné.

Les CTE permettent d'accompagner et de soutenir la transformation écologique des territoires. Ils illustrent la méthode souhaitée par le Gouvernement : une co-construction avec les territoires d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des acteurs du territoire.

UN TERRITOIRE DURABLE

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

Trame Verte et Bleue

Les travaux

- 1** passage à faune créé à Vignoc (sur passage supérieur de Montbourcher)
- C**urage d'une mare à Melesse (ZA des Olivettes)
- R**estauration de 3 500m² de landes à Andouillé-Neuville (MNIE La lande pleine)
- 1** étude lancée en vue de l'aménagement d'un passage à faune semi-aquatique

Les animations

- Les mercredis de la biodiversité
- 3** animations en août
- 20** participants
- Journée de la biodiversité de Melesse : **7** participants



Gestions différenciées des espaces

10 prêts à usage pour de l'écopâturage (ou fauche) sur petites parcelles en zones d'activités

3,6 hectares en écopâturage par un prestataire (bassins tampons en ZA + pôle communautaire)



Lutte contre le frelon asiatique

268 nids détruits



Eau potable

1 prise de compétences en 2020 dans l'objectif de transfert à la Collectivité Eau du Bassin Rennais

16 000 foyers approvisionnés

1 label protecteur : *Terres de sources*

Prime Bois

529 actes d'information

328 dossiers travaux ouverts

€ 24 prime bois versées soit **31 000 €**

7 primes accession rénovation soit **21 000 €**

54 primes OPAH soit **49 781 €**

1 Prime solaire soit **2 000 €**



Filière bois

28 stères de bûches de 50cm en destockage vendus

Convention avec le CBB35 pour production de plaquettes énergie



Partenariats (soutien technique) avec Abibois et AILE



Bocage

10 691 ml plantés en 2020

140 km plantés depuis 2010



Vergers

4 formations taille et greffage à destination du grand public et **1** formation à destination du chantier d'insertion



2 projets de plantation subventionnés

19 visites de projets en fin d'année



SPANC

1 368 contrôles dont :

141 contrôles de conception (validation de projet de réhabilitation)

128 contrôles de bonne exécution (validation des travaux)

104 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre de vente immobilière

995 contrôles de bon fonctionnement périodique (obligation réglementaire de contrôle tous les 8 ans sur notre territoire)

UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

Habitat



Signature de conventions de partenariats

avec **3** bailleurs sociaux
43 logements livrés ou réhabilités
30 personnes ont été accueillies sur l'aire d'accueil des gens du voyage en 2020
Accueil de **3 familles** dans le logement d'urgence



Le Vélo sur le territoire

+20 places de stationnement vélo installées en 2020
25% de taux de remplissage en moyenne sur les aires de stationnement
30 vélos à assistance électrique acquis pour le service de location longue durée ce qui porte à **70** vélos en 2020
37 aides pour l'achat de VAE versées
4 ateliers de réparation pour **71** vélos réparés
198 enfants formés SRAV sur **9** écoles



CLIC : l'accompagnement aux seniors et aux personnes dépendantes

210 entretiens de personnes âgées
151 entretiens de personnes handicapées adultes
35 entretiens de personnes handicapées enfants

Pour une contribution de **14 492 €**



Autopartage

Pour les **2** véhicules de la CC :
60 inscrits / **31** utilisateurs pour
8 537 km parcourus sur
201 locations
10 voyageurs réguliers sur l'année pour la navette MobiFuté
75 emprunts du camion communautaire par associations du territoire **7**



Petite enfance

72 espaces jeux pour **299** enfants accueillis
90 assistantes maternel.les et **32** parents
5 dates d'analyse de pratiques assistant.es maternel.les pour **11** participant.es
2 conférences : autour du handicap et sur le sommeil pour **94** participant.es



137 familles et assistant.es maternel.les reçus en rendez-vous

1 366 contacts téléphoniques (familles, assistant.es maternel.les et partenaires)

Sur les **4** établissements d'accueil, **138** enfants accueillis pour un taux de fréquentation facturé moyen de **68,5%**

Le Point Accueil Emploi

1245 demandeurs d'emploi cat. A
342 demandeurs d'emploi cat.B
841 demandeurs d'emploi cat. C

Publics spécifiques sur le territoire

1370 femmes - **1058** hommes
50% chômeurs de longue durée
8 % travailleurs handicapés ■ **18 %** bénéficiaire RSA

Offres d'emploi déposées par les entreprises au PAE

39 offres ■ **10** CDI ■ **5** CDI temps partiel
10 CDD temps partiel ■ **13** CDD ■ **1** CAE

2059 suivis
230 chantier d'insertion
641 à Cap Malo
1 188 à Saint-Aubin-d'Aubigné

228 inscriptions Pôle Emploi
101 situations de placées

Jeunesse

72 animations (plein air, bénévolat, exposition,...) organisés par le **GPAS**

255 jeunes participants
148 journées mobilisant **299** jeunes



Pass'Réno : la plateforme de rénovation de l'habitat

Accompagnement

557 contacts
328 dossier travaux :
168 dossier modestes et très modestes
18 dossiers dispositif Bricobus
13 abandons
182 restitutions d'études réalisées



Mobilisation des professionnels et du public

1 matinée technique rénovation
2 rencontres avec artisans sur la thématiques des aides

Aides complémentaires à l'Opah

54 aides pour un montant **49 781 €**

Aides Val d'Ille-Aubigné

7 primes primo-accédant bourg pour **21 000 €**
24 primes chauffage bois pour **31 000 €**
1 prime solaire pour **1 393 €**

LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

Les acteurs structurels structurants

Théâtre de Poche

17 représentations,
1 tournée sur le territoire
4 co-production,
8 accueil de résidence,
1 546 spectateurs,
855 élèves,
59 participants aux ateliers
2 résidences artistique avec le collège de La Mézière



Le vent des forges

1 projet de territoire ■ **1** exposition ■ **460** visiteurs



La station Théâtre

665 spectateurs dont **58** collégiens.
2 compagnies en résidence
6 spectacles en **12** représentations

Cie OCUS

22 compagnies accueillies ■ **4** sorties de résidence ■ **200** spectateurs
6 évènements accueillis pour **360** spectateurs
1 tournée scolaire pour **4** écoles avec **675** élèves spectateurs
7 rep. des spectacles ■ **290** spectateurs



Les écoles de musique (saison 2020/2021)

32 familles aidées au global via l'aide à la musique

EMI : **283** élèves dont **182** de la CC ■ **Allegro** : **396** élèves dont **366** de la CC

Plan musique avec EMI dans **4** écoles



Le Domaine de Boulet

Centre
nautique



565
locations au
centre nautique

40
abonnés

458
personnes en
groupe

410
scolaires

141
personnes
en stage voile

caféteria
23 580 € CA



Camping

322 locations du
camp Marabout

164
locations
de huttes



775
emplacements
loués

345
locations
de chalets

16
résidents



Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_199-DE

Andouillé-Neuville
Aubigné Feins Gahard
Guipel Langouët La
Mézière Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE RESSOURCES

rue du bruant jaune • ZA Ecoparc
35250 Andouillé-Neuville
Tél. 02 99 55 69 80



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210921-DEL_2021_200-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_200**Objet Intercommunalité**

Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes
Remplacement suite à démission

Madame Jeannine Baudrier, élue de la commune de Langouët, a démissionné de son mandat de déléguée suppléante au comité syndical du syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes. Il convient de la remplacer.

Sur proposition de la commune, Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean-Luc Dubois, maire de la commune de Langouët, pour être délégué suppléant au Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes.

Vu la délibération 2020_293 portant sur la désignation des délégués au comité syndical du Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

Pas de participation : 1

DUBOIS Jean-Luc

DÉSIGNE Monsieur Jean-Luc DUBOIS, maire de la commune de Langouët, pour être délégué suppléant au Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes,

MODIFIE la représentation du Val d'Ille-Aubigné au comité syndical du Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes, ainsi :

COMMUNE	Titulaire	Suppléant-e
MOUAZE	Frédéric BOUGEOT	
MELESSE	Claude JAOUEN	Alain MACE
LA MEZIERE	Pascal GORIAUX	Gilbert LEPORT
AUBIGNE		Youri MOYSAN
SAINT SYMPHORIEN		El Banne HAMADY
SENS-DE-BRETAGNE	Marianne BLACHE	Bernard LOUAPRE
GUIPEL	Isabelle JOUCAN	
MONTREUIL-LE-GAST	Lionel HENRY	
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	Sylviane DELABARRE	
VIGNOC		Jean-Marc RENAI
SAINT-AUBIGNE-D'AUBIGNE	Jacques RICHARD	Christian DUMILIEU
SAINT-GONDRAN		Yannick LARIVIERE-GILLET
SAINT-MEDARD-SUR-ILLE		Françoise RUFFAULT
MONTREUIL-SUR-ILLE	Yvon TAILLARD	Ginette EON-MARCHIX
VIEUX-VY-SUR-COUESNON		Pascal DEWASMES
GAHARD	Isabelle LAVASTRE	
FEINS	Alain FOGLE	
LANGOUET		Jean-Luc DUBOIS
ANDOUILLE-NEUVILLE	Emmanuel ELORE	

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 21/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 21/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_201-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	0

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_201-DE

N° DEL_2021_201

Objet Informatique

Mégalis Bretagne

Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités 2020 du syndicat Mégalis Bretagne est présenté en séance.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la communication de ce rapport d'activités 2020.

Le Conseil de Communauté :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du syndicat Megalis Bretagne.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





Syndicat mixte de coopération territoriale

Rapport d'activité 2020

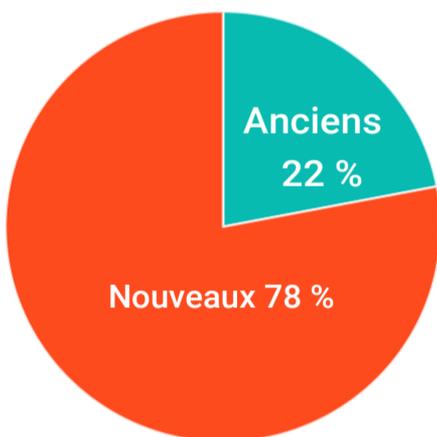
Le syndicat mixte

Un comité syndical profondément recomposé suite aux élections municipales / intercommunales de 2020

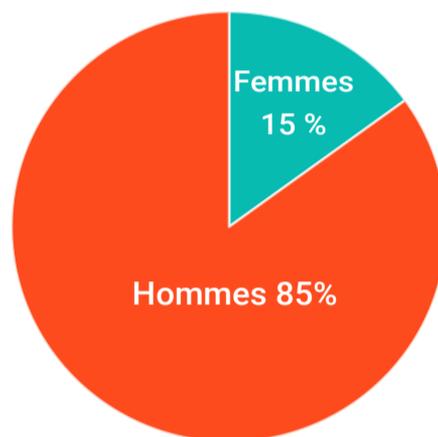
Le comité syndical a connu un renouvellement de plus de trois quarts de ses membres suite aux élections municipales et intercommunales de 2020.

Les délégués désignés par les EPCI pour composer le comité syndical de Mégalis Bretagne sont à 85% des hommes, Vice-Présidents au sein de leur EPCI pour 55% d'entre eux, et Maires de leur commune pour 68% d'entre eux.

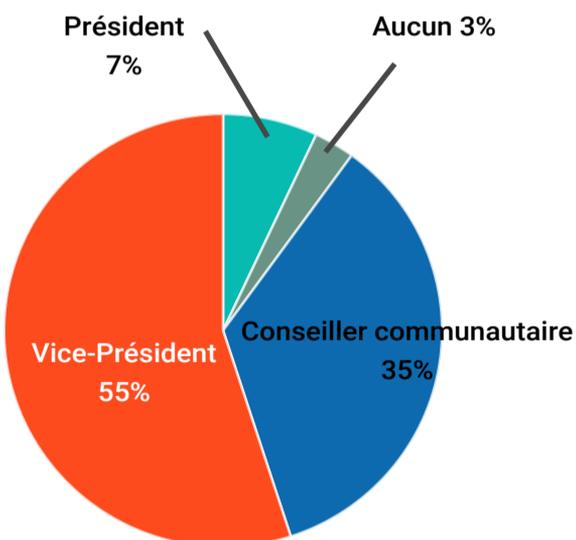
Renouvellement



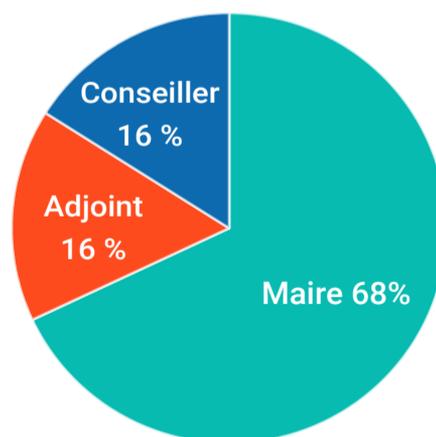
Parité



Mandat intercommunal



Mandat communal



Un séminaire d'intégration de début de mandat pour appréhender les enjeux

Afin de sensibiliser ces nouveaux délégués des EPCI à Mégalis Bretagne aux projets portés par le syndicat mixte, une journée de rencontre a été organisée le mercredi 30 septembre à Rennes. Ont été abordés :

- Les services numériques (le bouquet de services numériques 2020-2024 et son financement, les services complémentaires, l'accompagnement des collectivités) avec un zoom sur l'ouverture des données publiques
- Les projets coopératifs (OuestGo, KorriGo Services, Administration du Droit des Sols, Orthophotographie)
- Bretagne Très Haut Débit (déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné)

Crise sanitaire oblige, le nombre de participants avait été limité. Une cinquantaine d'élus y ont participé.



Séminaire d'intégration des élus - Hotel de Courcy, Rennes (30/09/20)

Un Bureau syndical recomposé

Le comité syndical renouvelé s'est réuni pour la première fois le mardi 17 novembre 2020 et a réélu Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, à la présidence du Syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Le bureau syndical est composé des 20 élus suivants :

Délégués de la Région Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de Mégalis Bretagne, Président de la Région Bretagne



Eric BERROCHE, Vice-Président de Mégalis Bretagne, conseiller régional



Gwenegon BUI, Vice-Président de Mégalis Bretagne, conseiller régional



Stéphane DE SALLIER-DUPIN, conseiller régional



Délégués des Départements

Eugène CARO, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président du Département des Côtes d'Armor



Nathalie SARRABEZOLLES, Vice-Présidente de Mégalis Bretagne, Présidente du Département du Finistère



Ludovic COULOMBEL, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président du Département d'Ille-et-Vilaine

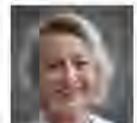


Michel PICHARD, Vice-Président de Mégalis Bretagne, Vice-Président du Département du Morbihan



Délégués des EPCI > 50 000 hab

Isabelle ASSIH, Vice-Présidente de Mégalis Bretagne, Présidente de Quimper Bretagne Occidentale



Joseph ERARD, Vice-Président de Fougères Agglomération



Yannick LE BARS, Vice-Président de Guingamp Paimpol Agglomération



Anne LE HENANFF, Conseillère communautaire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération



Thierry ORVEILLON, Vice-Président de Dinan Agglomération



Ronan PICHON, Vice-Président de Brest Métropole



Délégués des EPCI entre 20 000 et 50 000 hab

Laurence ROUX, Vice-Présidente de Mégalis Bretagne, Vice-Présidente de Bretagne Porte de Loire Communauté

Gérard CORRIGNAN, Vice-Président de Centre Morbihan Communauté

Bernard LE PORS, Vice-Président de Haut-Léon Communauté

Benoît SOHIER, Vice-Président de la Communauté de communes Bretagne romantique



Délégués des EPCI < 20 000 hab

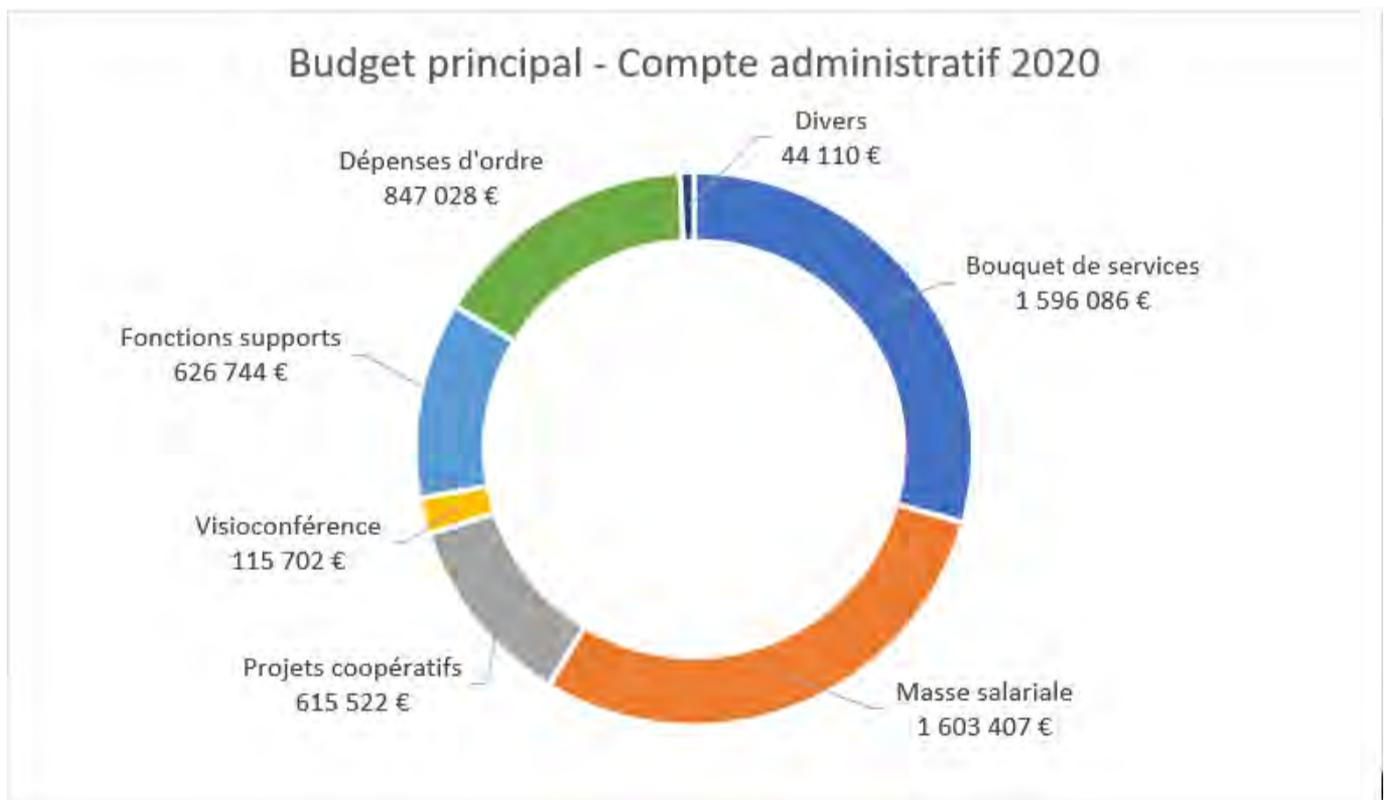
Annaïck HUCHET, Vice-Présidente de Mégalis Bretagne, Présidente de Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer

Georges GALARDON, Vice-Président de la Communauté de communes du Kreiz Breizh



Des budgets au service des projets

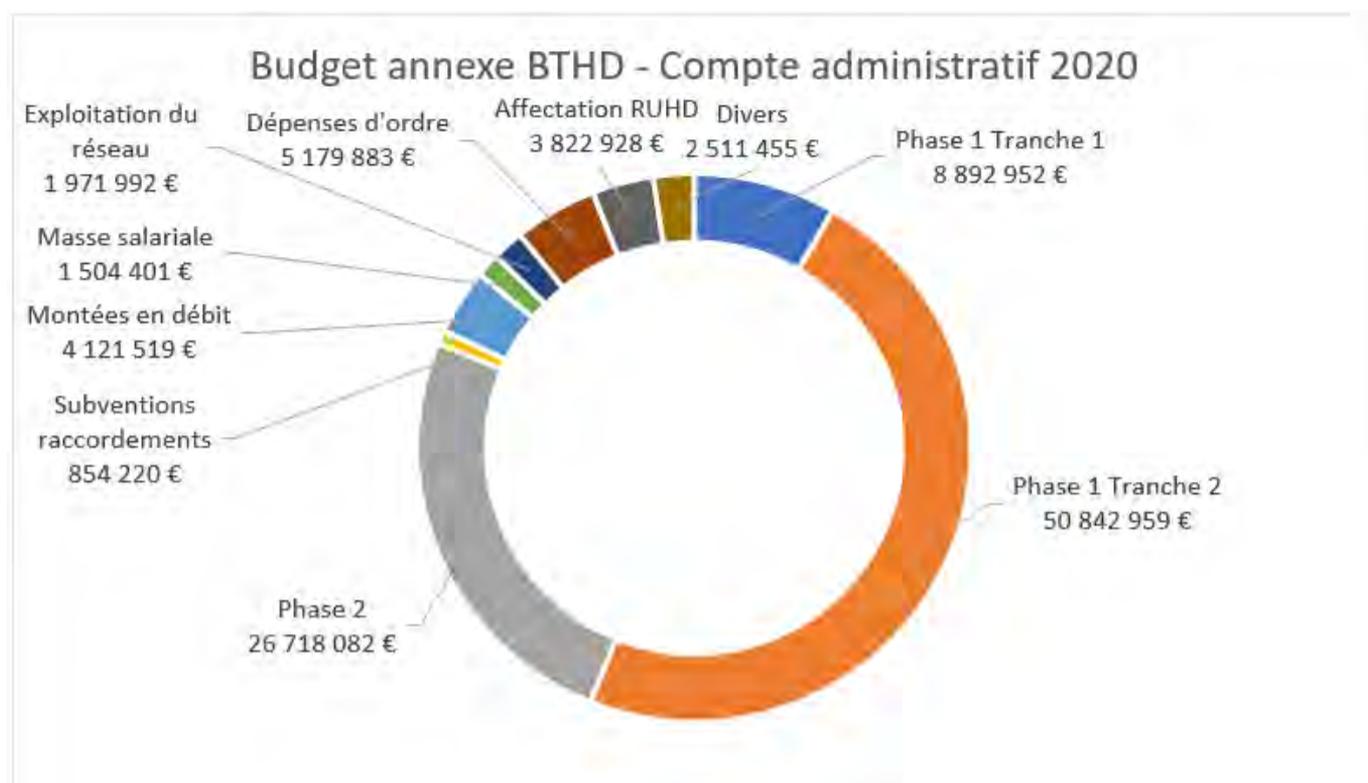
Le budget principal du Syndicat mixte finance le bouquet de services numériques, les projets coopératifs et les fonctions support du Syndicat mixte.



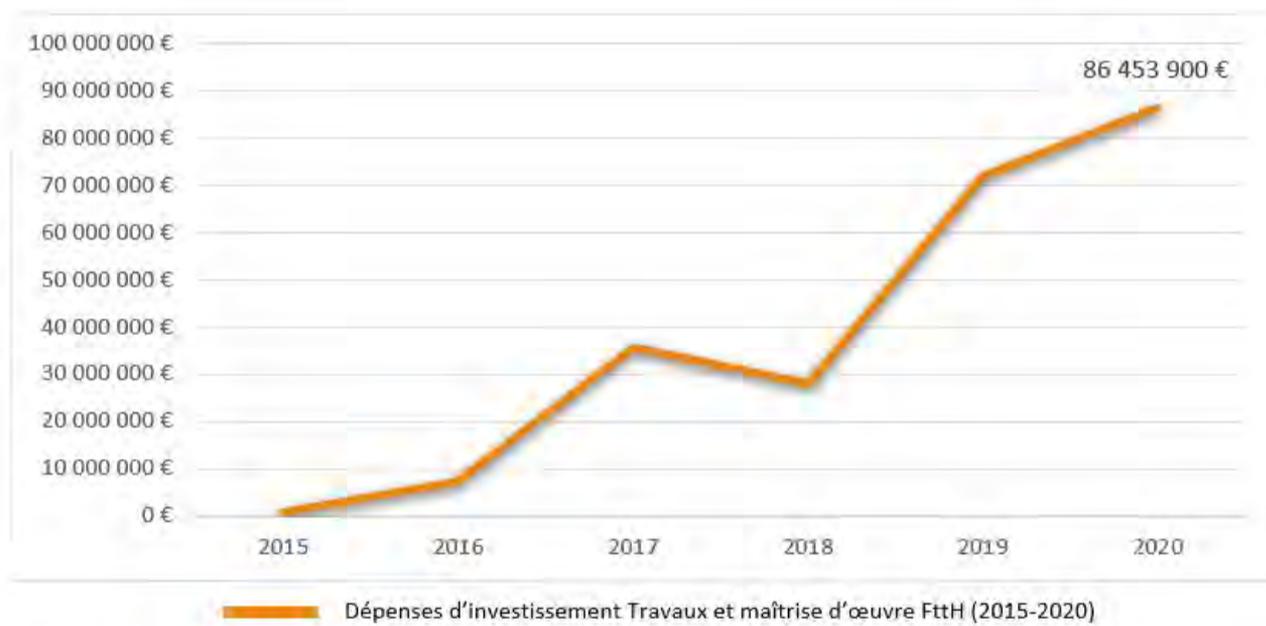
Les recettes sont constituées des :

- Participations statutaires des membres du Syndicat
- Contributions d'accès au bouquet de services numériques
- Contributions spécifiques aux services complémentaires et projets coopératifs
- Refacturations des dépenses liées aux fonctions supports aux deux budgets annexes

Le Budget annexe BTHD finance le projet Bretagne Très Haut Débit

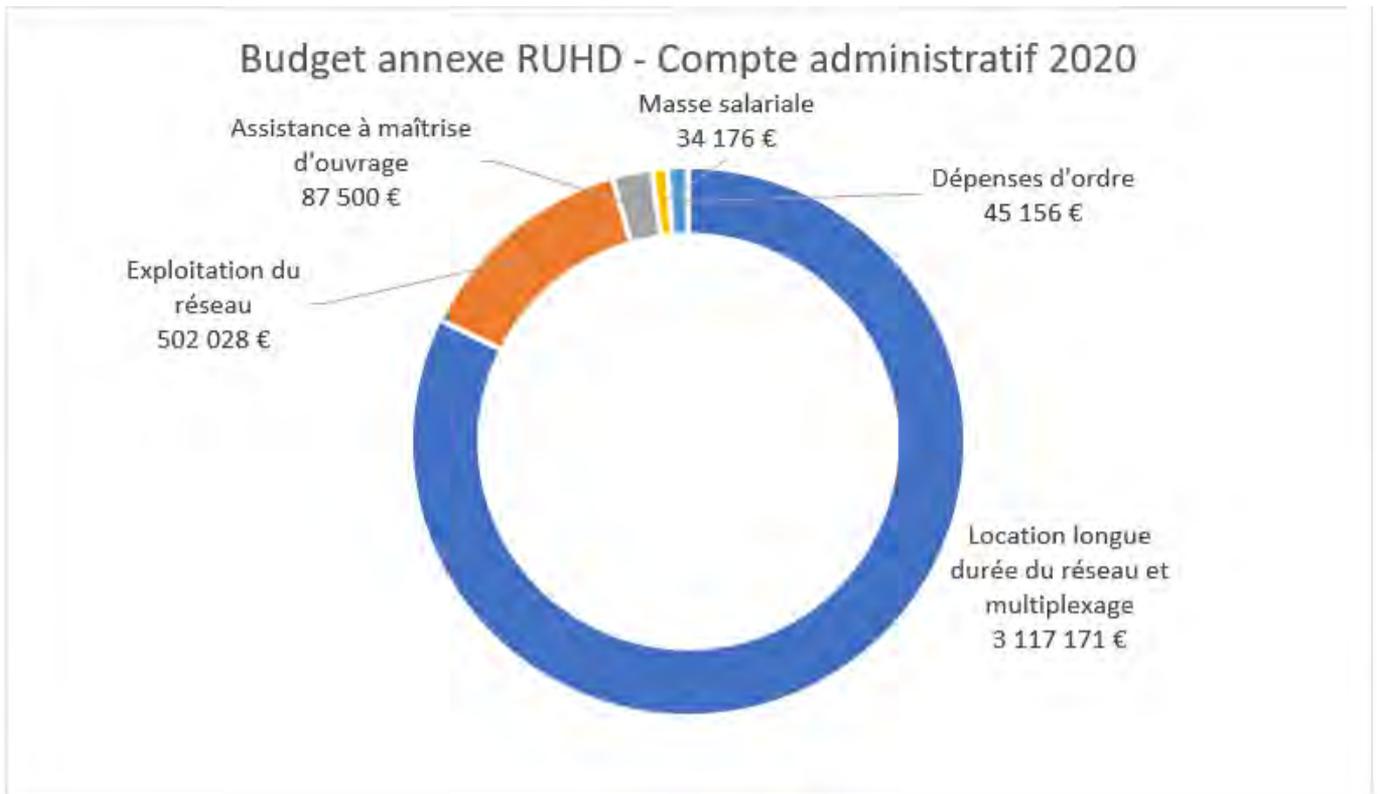


La croissance des investissements en termes de travaux et de maîtrise d'œuvre entre 2015 et 2020 démontre l'accélération des déploiements.



Les recettes sont constituées des :

- Cofinancements des collectivités bretonnes, fixées par conventions
- Subventions de l'Etat et de l'Union européenne
- Recettes commerciales du réseau
- Emprunts

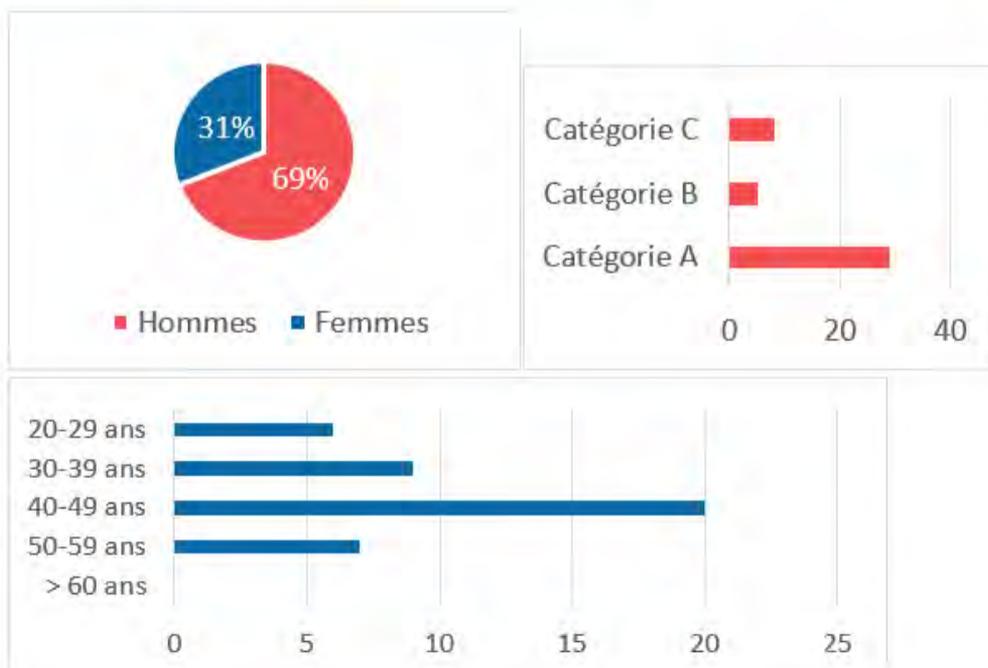
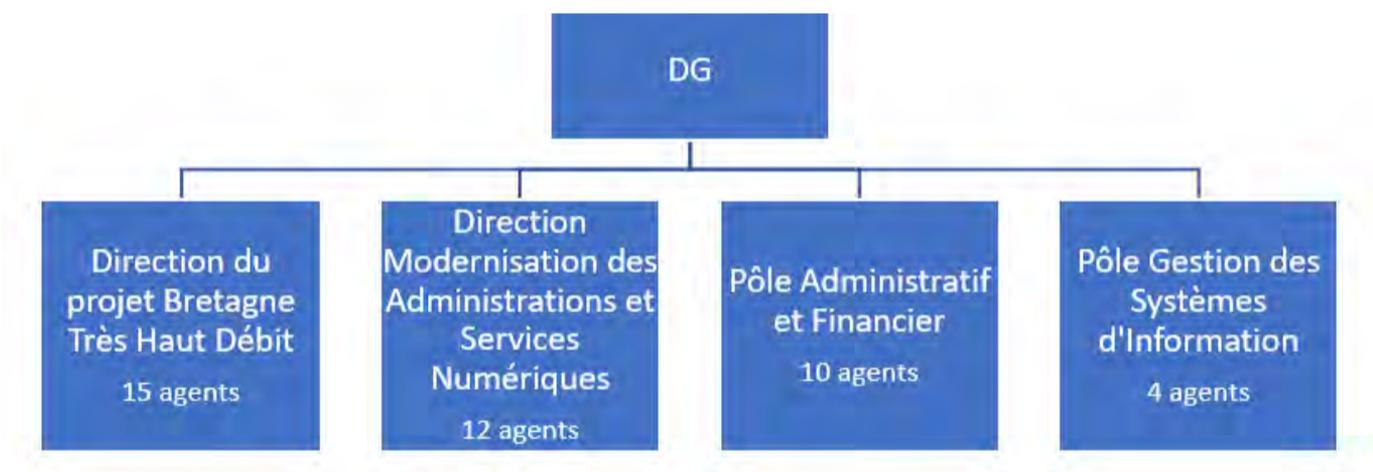


Les recettes sont constituées des :

- Contributions de la Région Bretagne
- Recettes commerciales du réseau

Des équipes projets mobilisées

L'équipe de Mégalis Bretagne était composée fin 2020 de 42 personnes, renforcée par la mise à disposition de 4 collaborateurs du SDEF (29) et d'un collaborateur du CD56.



Services numériques

Depuis 2020, le Syndicat mixte met à disposition des collectivités bretonnes un bouquet de services numériques renouvelé pour une durée de cinq ans.

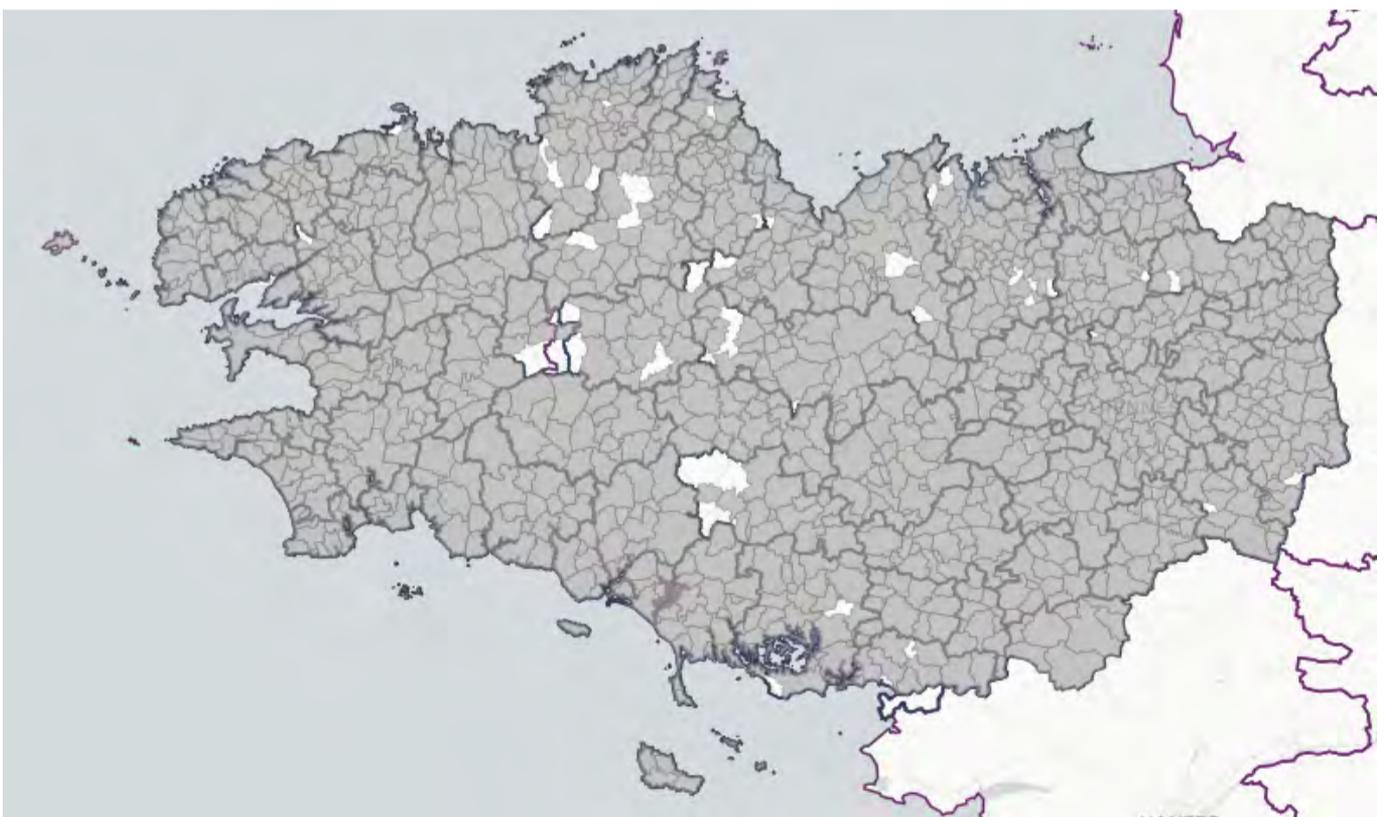
Des services historiques, avec de nouvelles fonctionnalités ou une interface utilisateur transformée :

- Salle des marchés publics
- Télétransmission Actes
- Télétransmission flux comptables (PES)
- Echanges sécurisés de fichiers (SESF)
- Parapheur électronique
- Facture électronique
- Archivage électronique

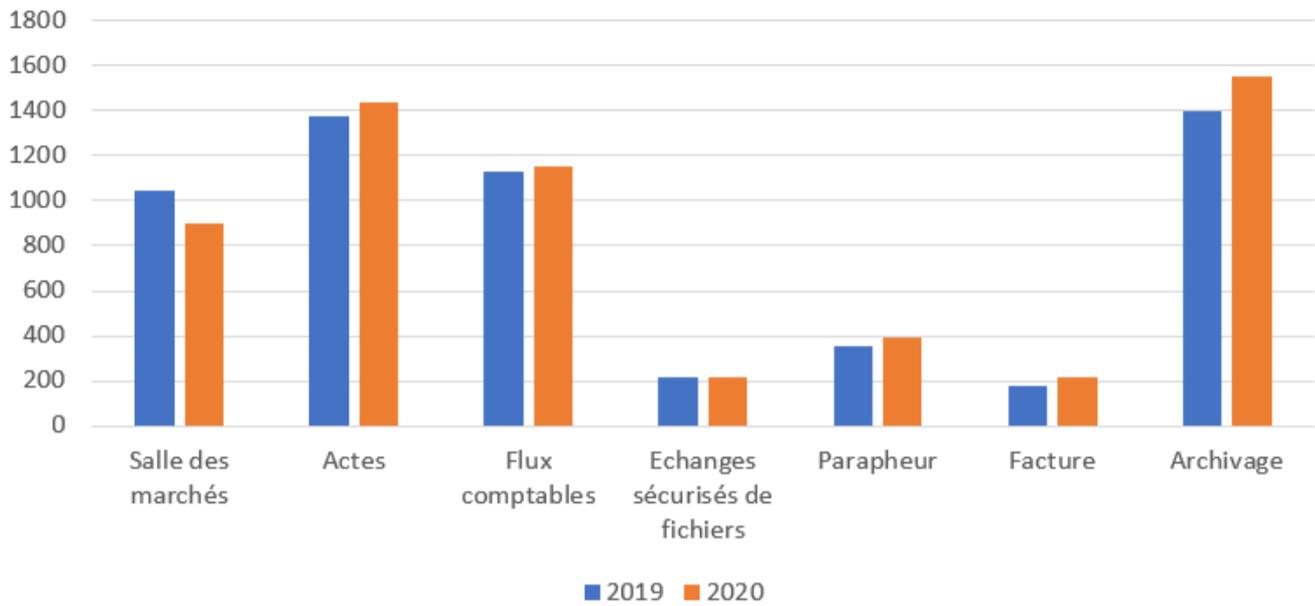
Mais aussi de nouveaux services :

- Convocation électronique des élus
- Gestion Électronique de Documents (GED)
- OpenRGPD
- Portail de publication des données publiques (voir ci-dessous)

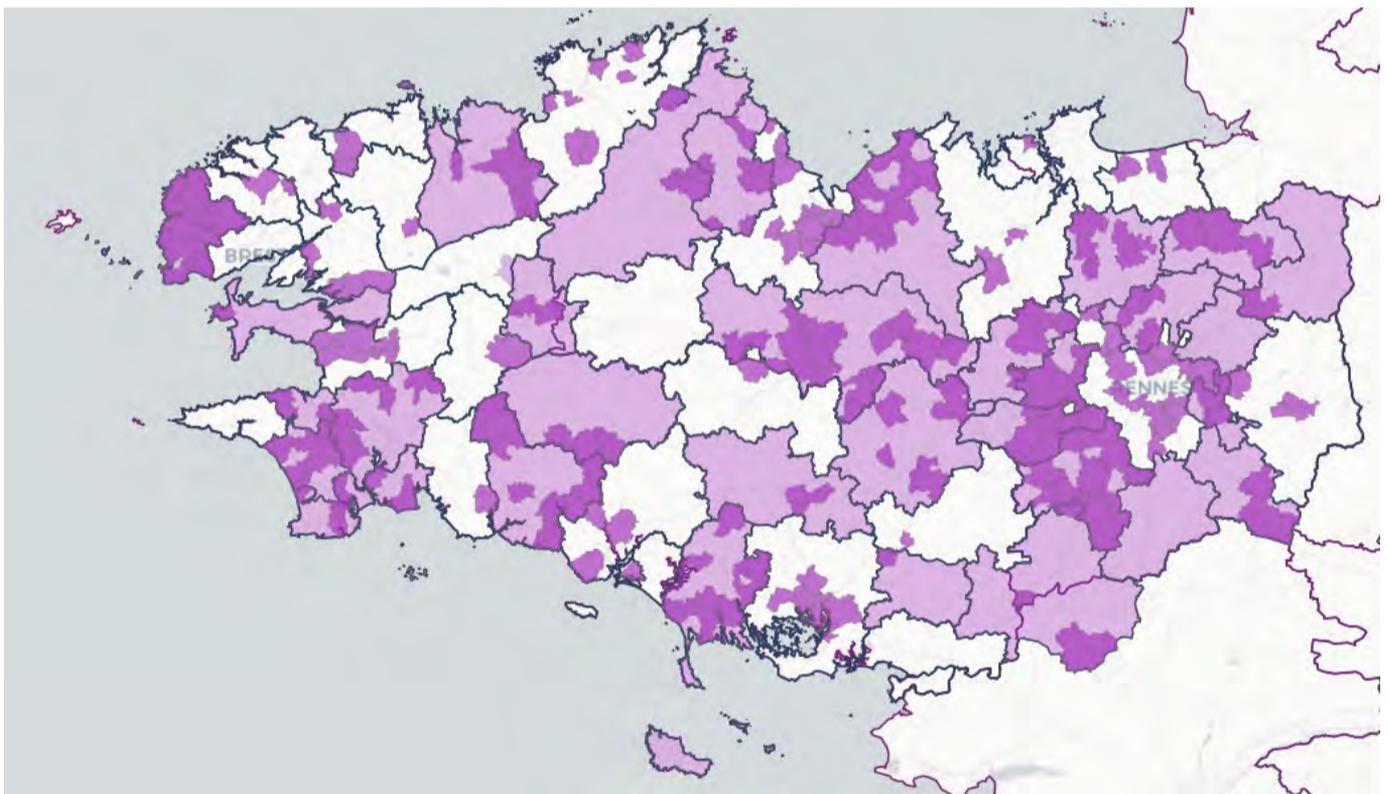
Fin 2020, le bouquet de services est utilisé par plus de 2 350 entités publiques bretonnes, dont la quasi-totalité des communes bretonnes (communes concernées en gris sur la carte ci-dessous) et, pour la Salle des marchés, près de 45 000 entreprises.



Nb. d'entités publiques utilisatrices des services numériques mutualisés



Et pour les nouveaux services, le déploiement aux entités publiques intéressées a commencé en 2020. Le service de convocation électronique des élus a d'ores et déjà été activé par 315 entités (communes et EPCI concernés sur la carte ci-dessous).



Un partenaire local et public pour l'hébergement et l'exploitation des services numériques : le GIP SIB

Le 29 avril 2020 a également été l'occasion pour le Syndicat mixte d'opérer une migration des données de la plateforme de services numériques (40 To) vers le nouvel hébergeur partenaire, le groupement d'intérêt public SIB.

Après un premier projet de coopération concrétisé en 2017 sur l'archivage électronique, une continuité en 2018 et début 2019 sur les hébergements des plateformes des services OuestGO, KorriGo et de la GED mutualisée, Mégalis Bretagne et le GIP SIB ont souhaité poursuivre leur partenariat local. Basé à Rennes, le GIP SIB héberge désormais l'ensemble des services numériques du syndicat mixte via l'acquisition par ce dernier de ses propres serveurs. L'objectif de ce partenariat est de poursuivre les relations de coopération engagées autour d'une communauté d'intérêts afin de parvenir, à terme, à une mutualisation d'outils pour les adhérents des deux entités, ainsi qu'un partage de connaissances et de compétences.



Visite du datacenter du SIB (visite effectuée en 2018)

La salle des marchés : des évolutions importantes

Une nouvelle version de la salle des marchés a été déployée avec de nouvelles fonctionnalités, notamment le téléchargement de plusieurs plis à la fois après leur ouverture, la vérification de plusieurs signatures Pades (intégrées au PDF) sur un même document, l'évolution de la gestion des alertes mails, de nouvelles habilitations (Invité permanent de mon entité, Invité permanent sur les entités qui dépendent de mon entité, Invité permanent transverse).

De plus, cette nouvelle version, intégrant des évolutions techniques importantes pour garantir la continuité de service, améliorer les performances et faciliter les évolutions, a permis de finaliser les développements d'un nouveau module de messagerie sécurisée, très attendu des acheteurs, et qui a pu être activé début 2021 avec notamment une interface graphique plus moderne et ergonomique, de nouveaux statuts pour une meilleure information sur la délivrance ou non des messages aux opérateurs économiques, des échanges sous forme de discussions pour une meilleure lisibilité.

L'ouverture des données publiques construction partenariale d'une interface de données mutualisée

Les échanges intervenus en 2020 au sein des instances du Syndicat mixte (Commission Développement des Usages du Numérique et de l'Administration Electronique et Comité syndical) ont conduit à valider un scénario de mise à disposition automatisée des données présentes sur la plateforme de services Mégalis en commençant par :

- Les Délibérations (100 000 délibérations par an)
- Les Données essentielles des marchés publics (10 000 consultations / an)
- Les Budgets (10 000 décisions budgétaires / an)

Les objectifs sont d'exploiter et de valoriser ces données, de massifier leur publication, d'apporter des possibilités de réutilisation en fonction des besoins des différentes collectivités, en proposant un scénario technique qui permet la mise à disposition des données issues de la plateforme de services Mégalis via différents moyens : API, « marque blanche » et portail de diffusion.

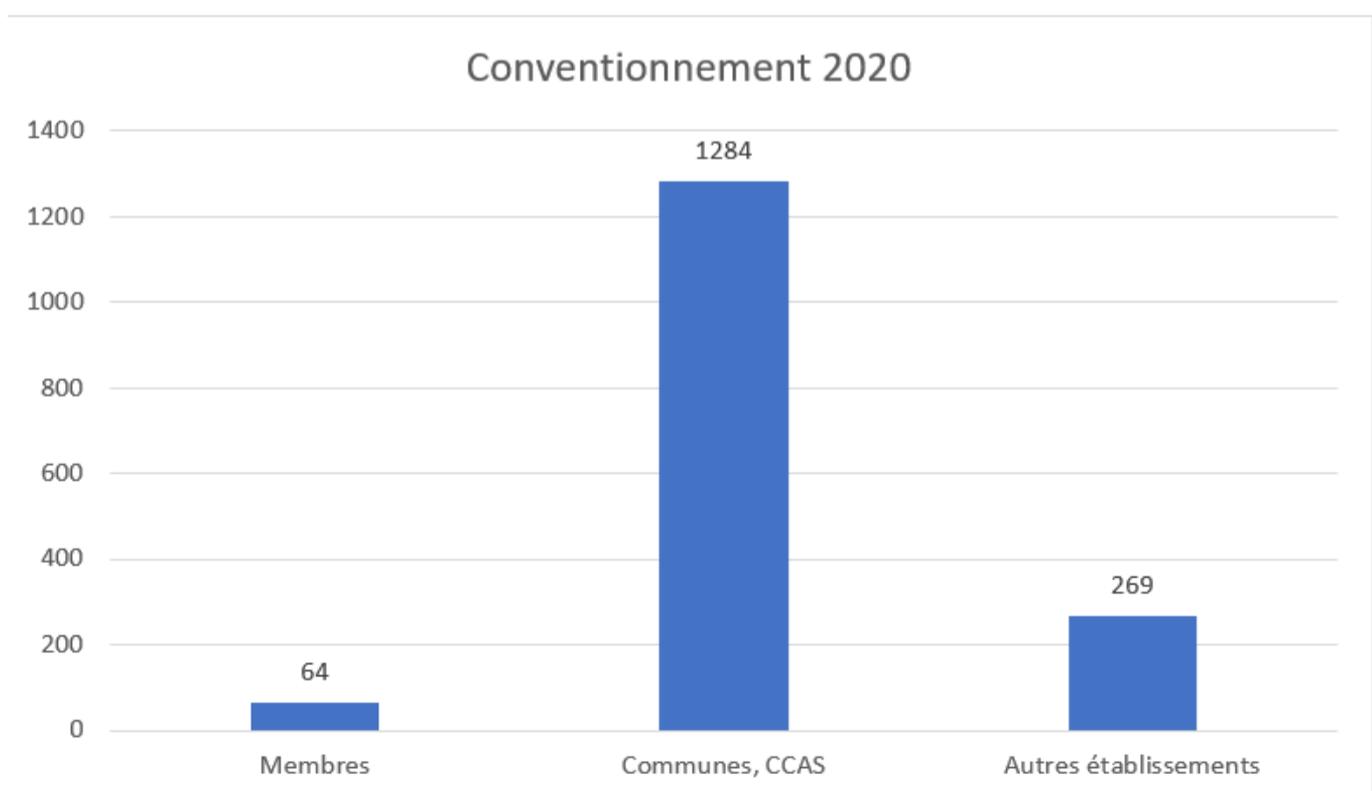
Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » du plan France Relance.

Des conventionnements avec les entités publiques pour le financement et garantir les conditions d'utilisation

Le Bouquet de services numériques est financé par les membres du Syndicat mixte (Région, Départements, EPCI) qui s'acquittent, après conventionnement, d'une contribution annuelle forfaitaire, fixée pour la période 2020-2024.

Cette contribution mutualisée au niveau de l'EPCI permet aux communes et CCAS du territoire d'accéder aux services du bouquet, après signature d'une charte d'utilisation, permettant de s'assurer que les services seront utilisés conformément aux conditions fixées.

Les autres entités publiques qui souhaitent adhérer au bouquet de services numériques doivent verser au Syndicat mixte une contribution d'accès spécifique, après conventionnement.



Visioconférence : un boom des usages en 2020

La crise sanitaire a nécessité la mise en place et l'usage de nouveaux outils dans les collectivités.

Les applications de visioconférence ont été un des outils les plus utilisés afin de maintenir le lien entre les agents ainsi qu'avec les élus à travers l'organisation de réunions à distance, mais aussi pour la continuité des institutions avec l'organisation des conseils communautaires et municipaux à distance.

Mégalis Bretagne propose depuis de nombreuses années un service mutualisé permettant de faciliter l'organisation de visioconférence.

A noter : Ce service ne figure pas dans le bouquet de services et est pris en charge financièrement par les collectivités adhérentes.

Les semaines qui ont suivi l'annonce du premier confinement, l'usage du service a littéralement explosé, et des ajustements techniques ont dû être faits afin de maintenir le niveau de service attendu (nombre de connexions simultanées supporté), ajustements qui ont eu des impacts financiers. Le service est en effet passé d'une moyenne de 270 conférences par mois avec moins de 900 participants à plus de 1 800 en avril / mai réunissant plus de 7 000 participants.

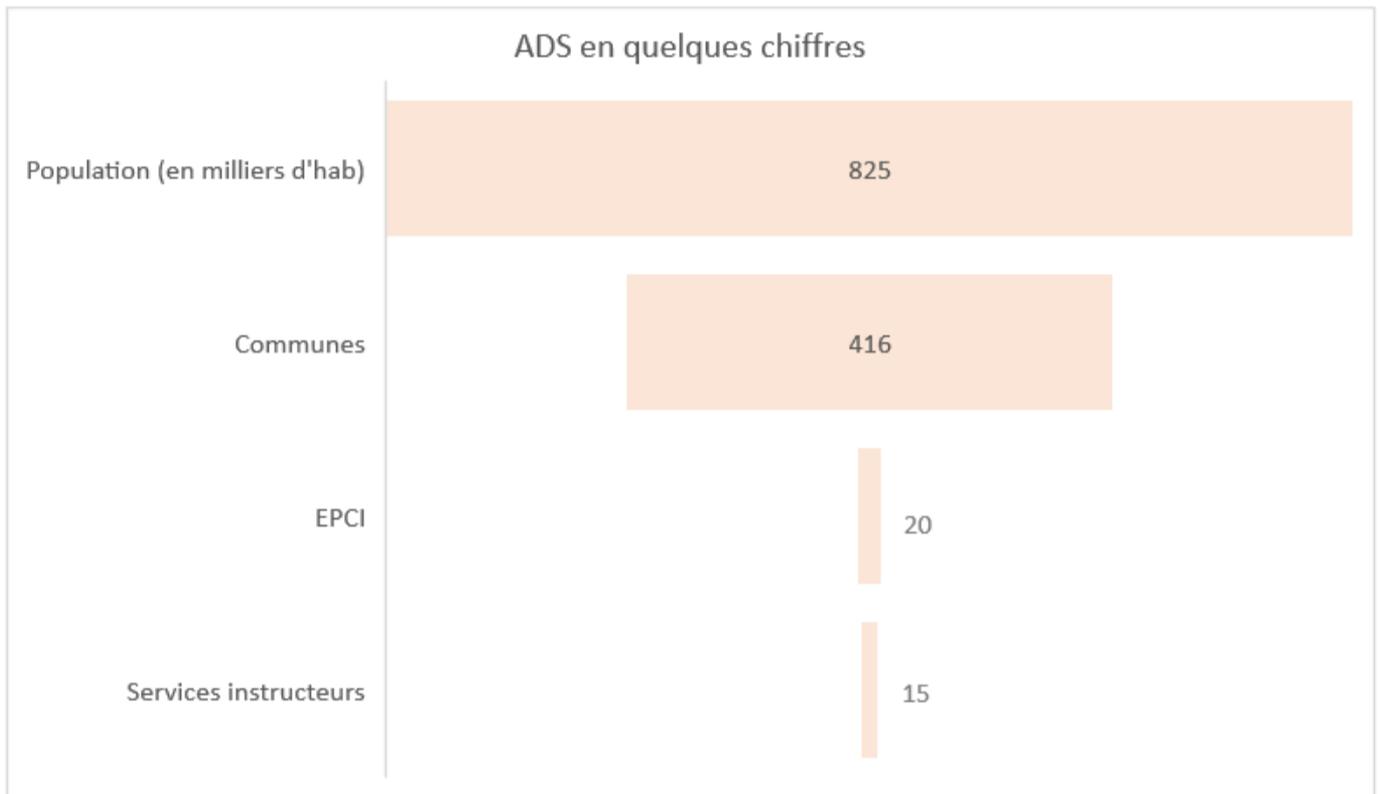


Cette offre de services évoluera début 2022. Une réflexion est en cours sur l'adaptation de cette offre de service de visioconférence, les usages ayant beaucoup évolué depuis l'attribution du marché fin 2017, tant sur les fonctionnalités à proposer que sur le modèle économique associé.

Projets coopératifs

Le Syndicat mixte apporte un conseil technique pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales et intégralement financés par elles.

ADS : une solution pour l'instruction en ligne des autorisations d'urbanisme



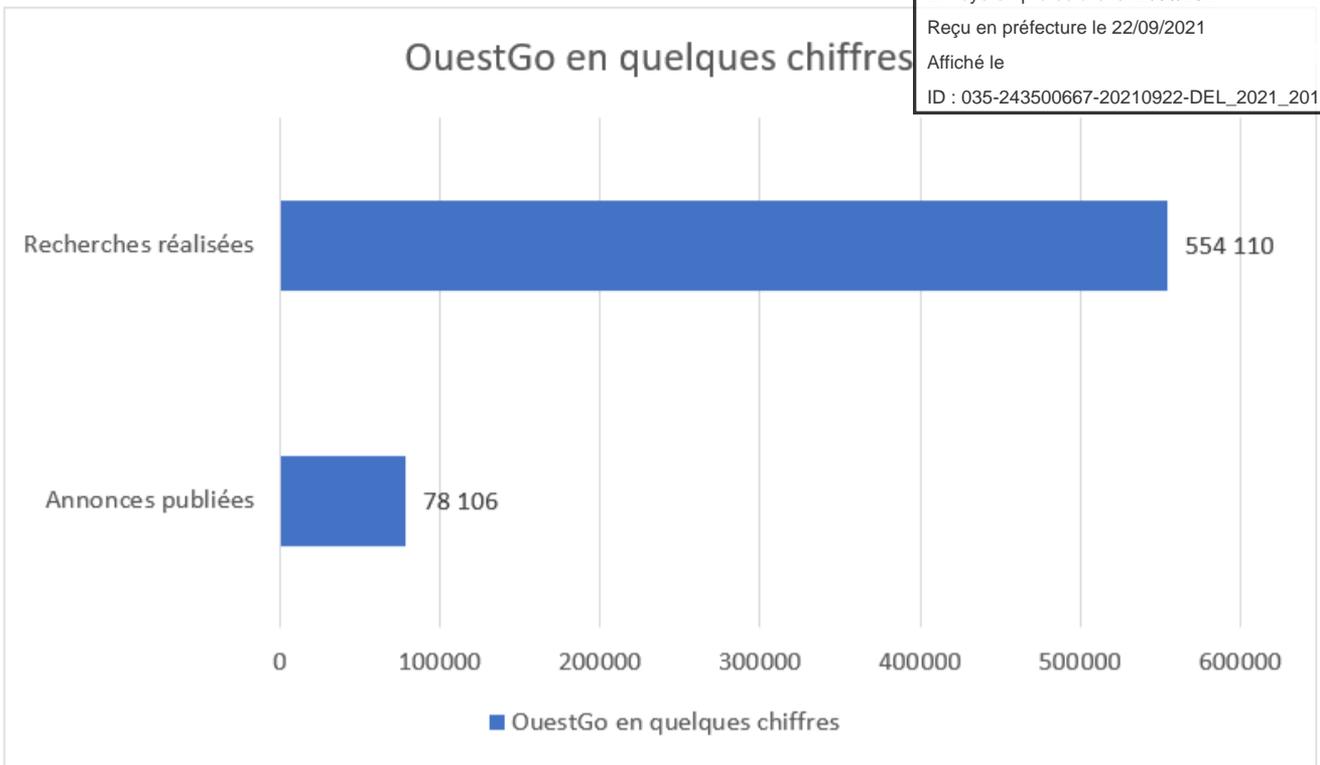
L'année 2020 a permis l'installation du nouvel outil, la solution Oxalis, dans les services instructeurs et la formation des utilisateurs.

La loi ELAN (Évolution du Logement et Aménagement Numérique) a rendu obligatoire au 1er janvier 2022 l'instruction complètement dématérialisée des dossiers d'urbanisme. Les travaux préfigurant ce futur Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), intégrant les services de l'Etat concernés (ABF, Préfecture, etc.), ont également commencé en 2020 avec des premières collectivités déployées début 2021.

OuestGo : le service en ligne de covoiturage de proximité du Grand Ouest

Le service OwestGo, fort de ses 80 adhérents en Bretagne et en Pays-de-la-Loire, a, en 2020, modernisé son site internet et créé une application mobile





La maintenance et l'hébergement du service, auparavant opérés dans le cadre d'un groupement de commande, ont été repris par le Syndicat mixte, qui a lancé en 2021 une consultation.

KorriGo Services : mettre à disposition et assurer le service après-vente de la carte du quotidien des Bretons

La carte KorriGo, historiquement carte facilitant les déplacements en Bretagne, s'est ouverte à de nouveaux services (piscines, médiathèques, déchetteries, etc.).

Une carte entrée dans le quotidien des bretons



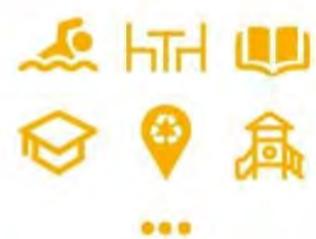
650 000 cartes en circulation

dont la moitié utilisées quasi-quotidiennement



9 réseaux de Transport

& services de mobilité (parking relais, abris vélos, vélo et voiture en libre-service)



37 services, 84 lieux

piscine, médiathèques, déchetteries, services périscolaires (cantine et inscription garderie), services universitaires...

Le Syndicat mixte a mis en œuvre une centrale d'achat permettant aux collectivités souhaitant proposer des services en ligne, dont l'authentification reposerait sur la carte korriGo, de commander des cartes, lecteurs de cartes et étuis. Il travaille également à la mise à disposition de postes légers permettant l'émission de cartes décentralisée.

Mégalis Bretagne développe également une plateforme multiservices, devant assurer le service après-vente des cartes KorriGo (création de comptes, déclaration de perte / vol, etc.), répondant aux normes relatives à la protection des données à caractère personnel, mais également à l'échange de données avec les systèmes billettiques des opérateurs de transport. La plateforme multiservices KorriGo devrait ouvrir au public en 2021.

Des données orthophotographiques aux multiples usages

La production de données orthophotographiques de précision 20 cm est depuis 2011 financée par les collectivités bretonnes, dans le cadre d'un partenariat entre l'IGN, qui réalise la prise de vue aérienne du territoire, et Mégalis Bretagne qui fait réaliser le retraitement des données par un prestataire retenu après mise en concurrence. Les données sont ensuite diffusées en open data sur GéoBretagne.

Dans le cadre de partenariats pilotés par les syndicats départementaux d'énergie, l'acquisition des données orthophotographiques de résolution 20 cm a été mutualisée avec celles de résolution 5 cm dans les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

L'orthophotographie du Morbihan (prise de vue aérienne de 2019, photo ci-dessous) a été mise en ligne en 2020.

Celle concernant l'Ille-et-Vilaine (prise de vue aérienne en 2020) devrait être mise en ligne en 2021.



L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) vient d'annoncer, dans le cadre de l'adoption de son contrat d'objectifs et de performance 2020-2024 avec l'Etat, que l'acquisition des données orthophotographiques de résolution 20 cm entrerait dans le périmètre de ses missions de service public dès 2021. Cela concerne donc les orthophotographies des départements du Finistère et des Côtes d'Armor, prévues en 2021, et intégrées au planning de l'IGN.

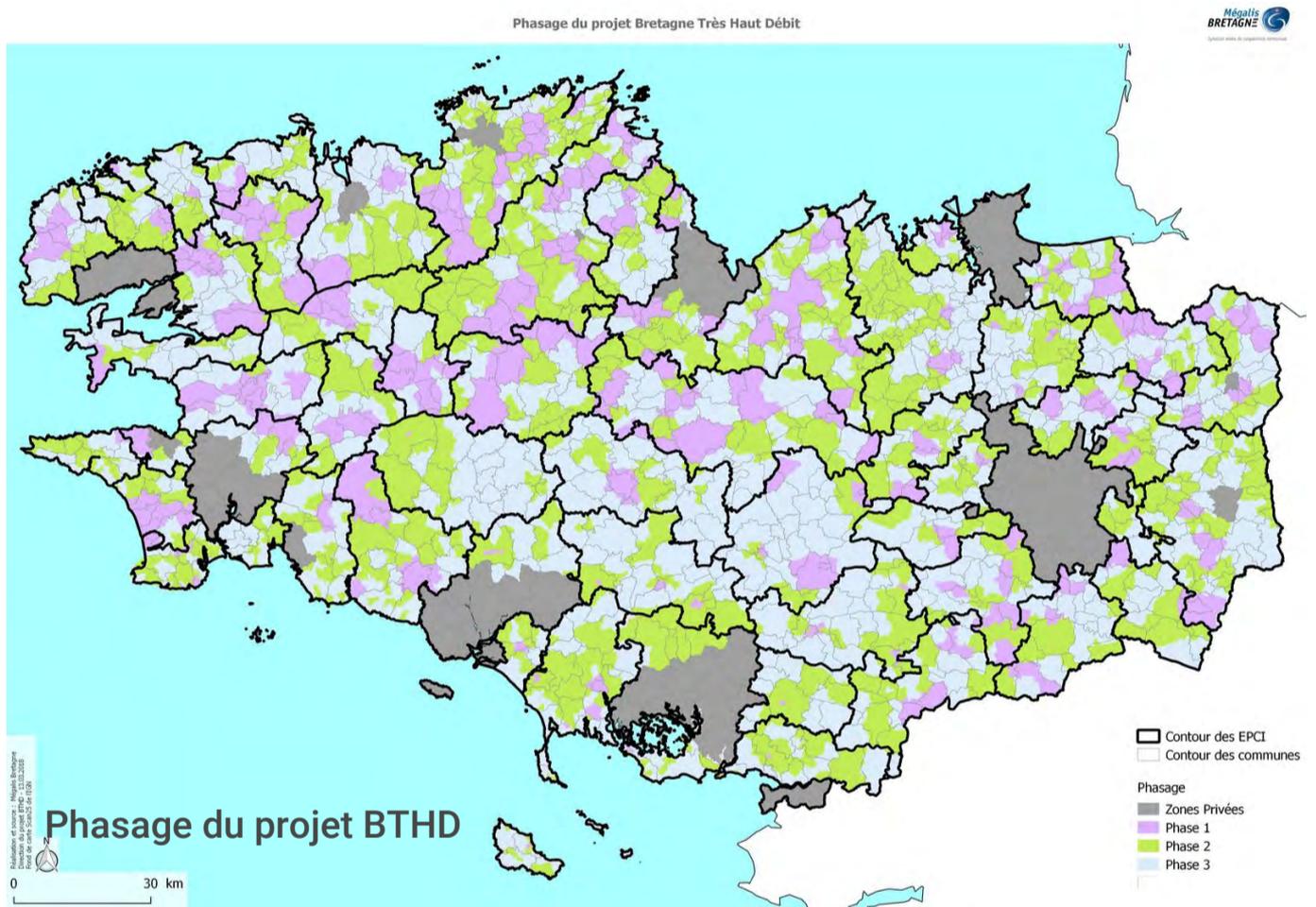
Bretagne Très Haut Débit

Un chantier titanesque

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2026.

Le projet public de construction du réseau de fibre optique, financé par les collectivités bretonnes avec l'appui de l'Etat et de l'Union européenne, vient en complément des déploiements des opérateurs privés (Orange et SFR) dans certaines villes et agglomérations.

Le projet public, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne 90% du territoire breton et 60% de la population.



Des centaines de chantiers de déploiement en cours

La deuxième tranche de la phase 1 est en cours : il s'agit de raccorder au réseau public breton de fibre optique, en plus des 70 000 lignes déjà construites sur la première tranche, 170 000 lignes sur une centaine de zones de déploiement. Des retards sont constatés sur ces chantiers et sont liés à de multiples facteurs (pénurie de main d'œuvre, pénurie de fibre optique, entreprises défaillantes, etc). Les premières commercialisations de prises sur ces secteurs ont néanmoins débuté (Kerfot, Paimpol, Guipel, Combourg, Pontivy Ploërmel, Lanmeur, Pleyben ...). La très grande majorité des chantiers devrait se terminer en 2021.

Les travaux de la phase 2 sont également en cours, opérés dans le cadre du contrat de conception-réalisation signé avec Axione et Bouygues Energies & Services, deux filiales du groupe Bouygues Construction. Le déploiement se fait à un rythme soutenu, malgré quelques retards liés notamment au premier confinement et à l'état d'urgence sanitaire.

L'impact de la crise sanitaire sur les déploiements

Pour faire face aux conséquences de la crise du Covid-19 et soutenir les entreprises locales de travaux qui ont enregistré des surcoûts liés aux protocoles de protection sanitaire, Mégalis Bretagne a mobilisé une enveloppe de 8 millions d'euros de crédits complémentaires en 2020.

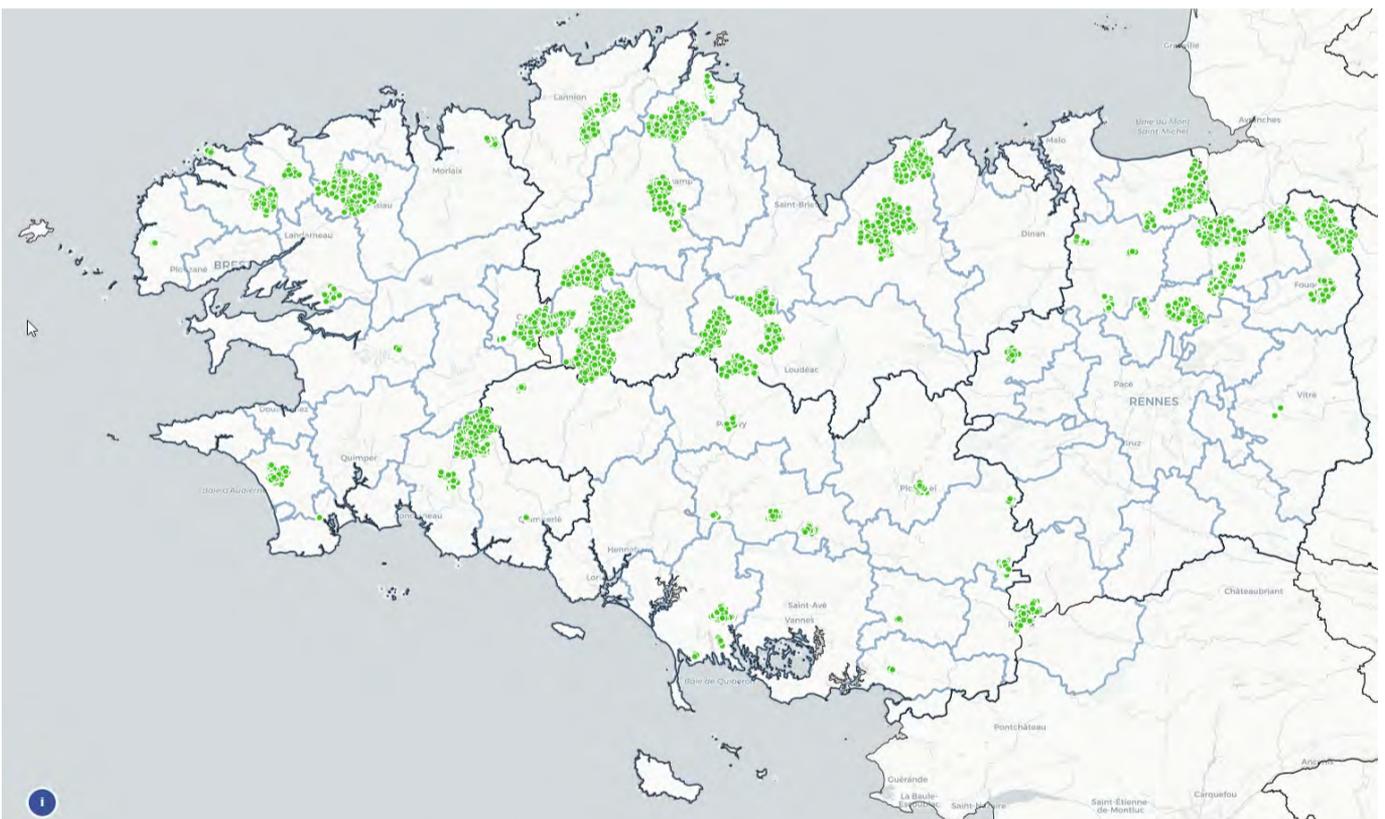
Aussi, pour conserver les objectifs de déploiement de la fibre à fin 2022 (Phase 2) et fin 2026 (Phase 3) et rattraper les retards liés au premier confinement, 350 emplois supplémentaires sont mobilisés sur 2021-2022 par le groupement Axione - Bouygues Energies & Services, dont 90% seront localisés sur le territoire breton.

Un succès commercial pour le réseau public breton de fibre optique

Tout d'abord, les indicateurs liés à la commercialisation du réseau public de fibre optique démontrent une nouvelle fois l'appétence des Bretons éligibles à la fibre optique. Sur les 74 000 lignes ouvertes à la commercialisation au 1er janvier 2021, près de 43% ont déjà fait l'objet d'une prise d'abonnement à la fibre ; un taux bien supérieur aux prévisions.

Ce succès commercial se traduit également par la forte attractivité du réseau public breton pour les opérateurs grand public. Après Orange fin 2016, Bouygues Telecom en 2018 et SFR en 2019, c'est au tour de Free d'annoncer, fin 2020, sa venue sur le réseau public breton.

Plusieurs autres opérateurs proposent des offres adaptées aux besoins des entreprises sur le réseau breton de fibre optique : Netensia, IBloo, Firstwan.



Carte des communes éligibles à la fibre optique

En attendant la fibre : « booster les débits » du réseau cuivre

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

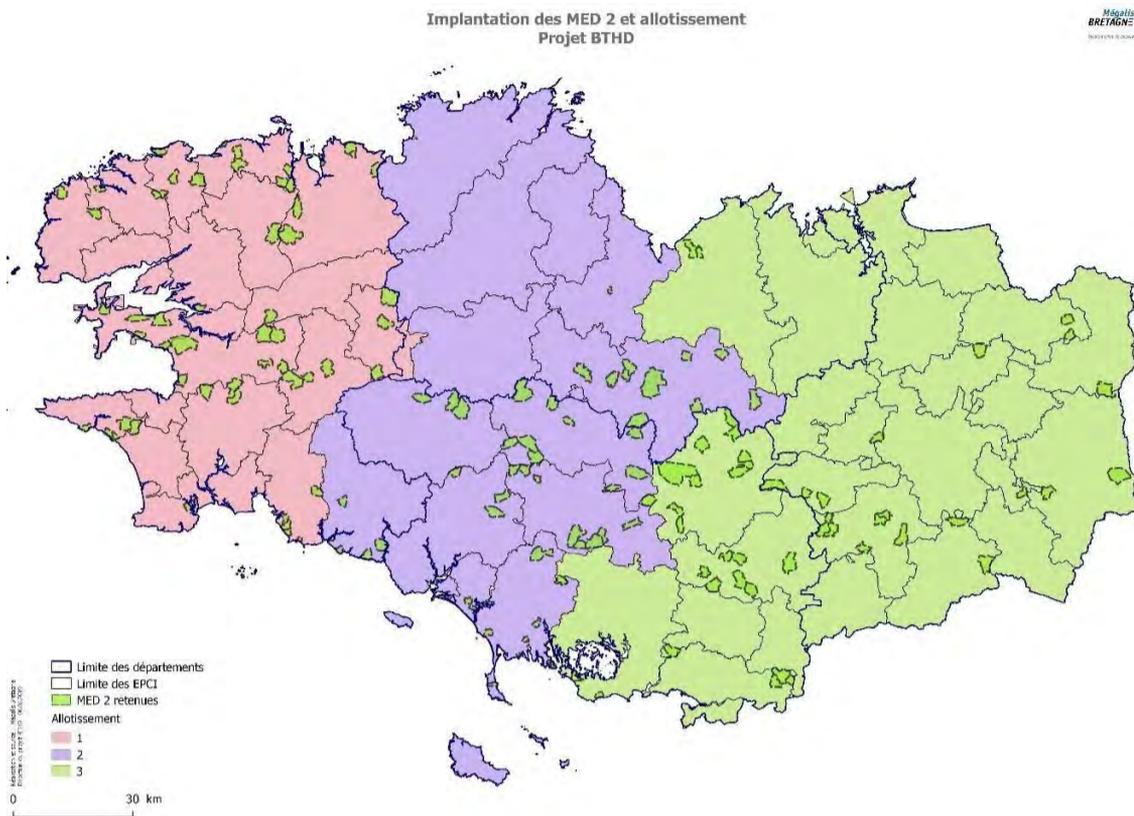
Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_201-DE

En complément des 174 opérations réalisées au début du projet, 149 nouvelles montées en débit, concernant plus de 23 000 lignes, sont en cours sur des territoires aujourd'hui particulièrement mal desservis.

Une armoire est installée à proximité d'un sous-répartiteur téléphonique. Elle est reliée en fibre optique au NRA d'origine et le réseau cuivre est dérivé dans cette nouvelle armoire.



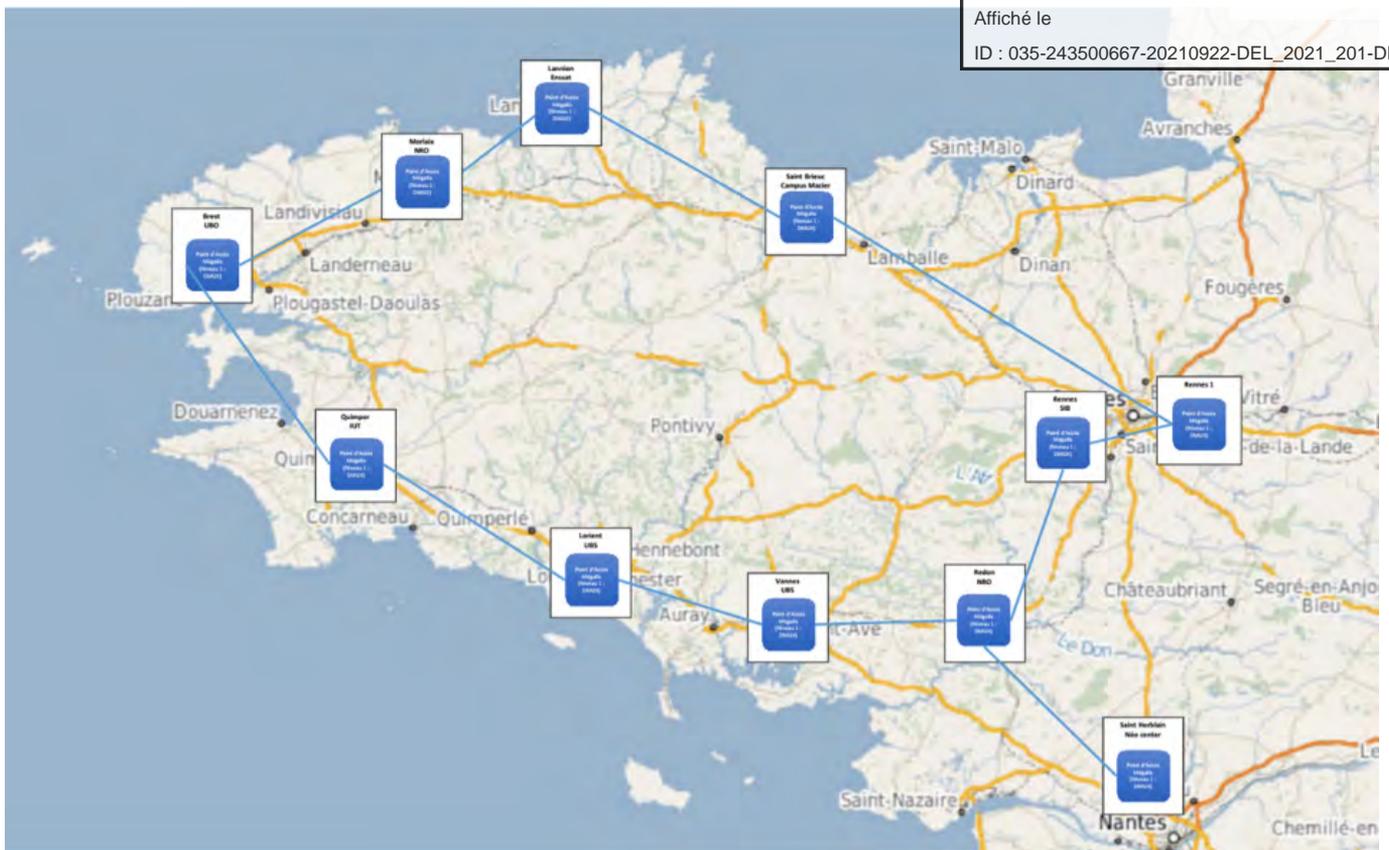
Carte des 149 montées en débit en Bretagne, réparties en 3 lots distincts

En complément et à la demande des départements concernés, Mégalis Bretagne a réalisé les travaux de tirage optique entre certains NRA-ZO et leur NRA d'origine. 25 NRA-ZO concernant environ 4 500 lignes cuivre ont pu ainsi bénéficier de débits améliorés en 2020, année de leur mise en service.

Ces deux techniques permettent donc d'améliorer les débits de l'accès internet pour les habitants desservis par les armoires en question, mais les débits peuvent rester faibles pour les abonnés éloignés de l'armoire. Seule la fibre permet d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit l'éloignement de leur lieu d'habitation. Ce sont bien des solutions en attente du déploiement de la fibre optique.

Un Réseau Ultra Haut Débit opérationnel

Opérationnel depuis fin 2019, le Réseau Régional à Ultra Haut Débit, dont la construction et la maintenance sont financées exclusivement par la Région Bretagne, relie les principaux sites universitaires et de recherche de Bretagne.



Carte du réseau RUHD

La volonté de la Région Bretagne est d'ouvrir ce réseau aux autres communautés du territoire : santé, administration et activités économiques par le biais des opérateurs.

C'est ainsi que Mégalis Bretagne a enregistré en 2020 des premières commandes de location de liens sur ce réseau, notamment auprès d'opérateurs locaux comme Netensia et Blueinfra ou des collectivités, pour relier leurs infrastructures ou clients entre différentes villes.

Enfin, des études d'extension de ce réseau ont été conduites en 2020, notamment pour rejoindre Pontivy, liaison qui devrait être effective en 2021.



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_202-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_202

Objet **Finances**
 Budget Principal 2021
 Décision Modificative n°8

Lors du vote du Budget primitif du budget principal de la CCVIA 2021, aucun crédit n'a été prévu dans le cadre d'éventuelles prises de participation.

Suite à la décision d'entrer au capital de la SCIC Terres de Sources à hauteur de 600 €, il convient de prévoir ces crédits en utilisant une partie des crédits votés au compte 020-Dépenses imprévues (investissement).

Les écritures sont les suivantes :

35193	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D ILLE AUBIGNE	DM n°8 2021
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

CREDITS PRISE DE PARTICIPATION SCIC TERRES DE SOU

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261 : Titres de participation	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Monsieur le Président propose de valider la Décision Modificative n°8 du budget principal 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE la décision modificative n ° 8 du budget principal, telle que définie ci-dessous :

Dépenses d'investissement – D-020 – Dépenses imprévues : - 600 euros

Dépenses d'investissement – D-261 – Titres de participation : + 600 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
 Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
 Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen






**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_203-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_203

Objet **Finances**
 Budget Principal 2021
 Décision Modificative n°7

Lors du vote du Budget primitif du budget principal de la CCVIA 2021, les crédits nécessaires à l'acquisition de literie au multiaccueil Les Pitchouns n'ont pas été prévus (opération 00127)

Il convient d'augmenter l'enveloppe de l'opération 00127 – MULTIACCUEIL LES PITCHOUNS de 2500,00 €, en utilisant une partie des crédits votés au compte 020-Dépenses imprévues (investissement).

Les écritures sont les suivantes :

35193	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D ILLE AUBIGNE	DM n°7 2021
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

CREDITS SUPPLEMENTAIRES PS - PITCHOUNS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-0127-64 : MULTIACCUEIL PITCHOUNS-LA MEZIERE	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Monsieur le Président propose de valider la Décision Modificative n°7 du budget principal 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

VALIDE la décision modificative n ° 6 du budget principal, telle que définie ci-dessous :

Dépenses d'investissement – D-020 – Dépenses imprévues : - 2 500 euros

Dépenses d'investissement – D-2184-0127-64 – Multiaccueil Pitchouns : + 2 500 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
 Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
 Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen






**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_204-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_204

Objet Finances

Ligne de Trésorerie
 Renouvellement du contrat annuel 2021-2022

Pour faire face à ses besoins temporaires en trésorerie, la communauté de communes Val d'Ille – Aubigné utilise une ligne de trésorerie pour son budget principal.

La demande de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné porte sur un montant total de 1,5 millions d'euros. Les organismes bancaires ont été consultés. La Caisse d'épargne et le Crédit Agricole ont répondu.

Après examen des propositions, l'offre du Crédit Agricole apparaît comme la moins disante.

Proposition Crédit Agricole		1 500 000,00	BP	coût simulé selon décaissement sur N	
				- €	500 000,00 €
Maximum de tirage		1 500 000,00			
durée de validité (jours)		365			
Taux/Indice	VARIABLE	EURIBOR 3 mois + 1%	soit : 0,457% au 30/07/2021		2 285,00 €
Marge		Sans objet			
Frais de dossier		néant	-	0	0
Commission d'engagement		0,10 %	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Tirage minimum		10 000,00 €			
Remboursement minimum		10 000,00 €			
Commission de non utilisation		néant		0	0
Paieement des intérêts		trimestriel			
<i>euribor 3 mois négatif depuis 2015</i>					
Total du coût				1 500,00	3 785,00

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole pour contracter une ligne de trésorerie d'1,5 millions d'euros au budget principal.

Vu le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

RETIENT l'offre du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine pour contracter une ligne de trésorerie d'un montant d'1,5 millions d'euros pour le budget principal, aux conditions présentées.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
 Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
 Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen






**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_205-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_205

Objet**Personnel**

Santé au travail

Vœu de soutien à l'initiative du Centre de gestion 35

Les collectivités et établissements publics du département ont reçu en juillet un courrier les invitant à soutenir les démarches du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) pour faciliter l'exercice de ses missions sur la santé au travail.

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire est aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités. Il est donc proposé le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Monsieur le Président propose d'adopter ce vœu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

Pour : 32

Abstention : 2

DUMILIEU Christian, MARVAUD Jean-Baptiste

EXPRIME les vœux suivants :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_206-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUILTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_206

Objet Développement économique

ZA La Montgervalaise 1

DIA ZA 111p et ZA 112 p

DIA envoyée par l'étude de Maître Gwenaëlle KOMAROFF BOULCH, notaire à la Chapelle des Fougeretz (35520), reçue en mairie de la Mézière le 09/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné le 16/07/2021.

Parcelles : ZA 111p et ZA 112 p issues de la division parcellaire des parcelles cadastrées ZA 111 et ZA 112 d'une superficie totale de 17 895 m².

Vendeur : SCI J.J.J représentée par M. José PADEZ, domiciliée les Caverettes à la Mézière (35520)

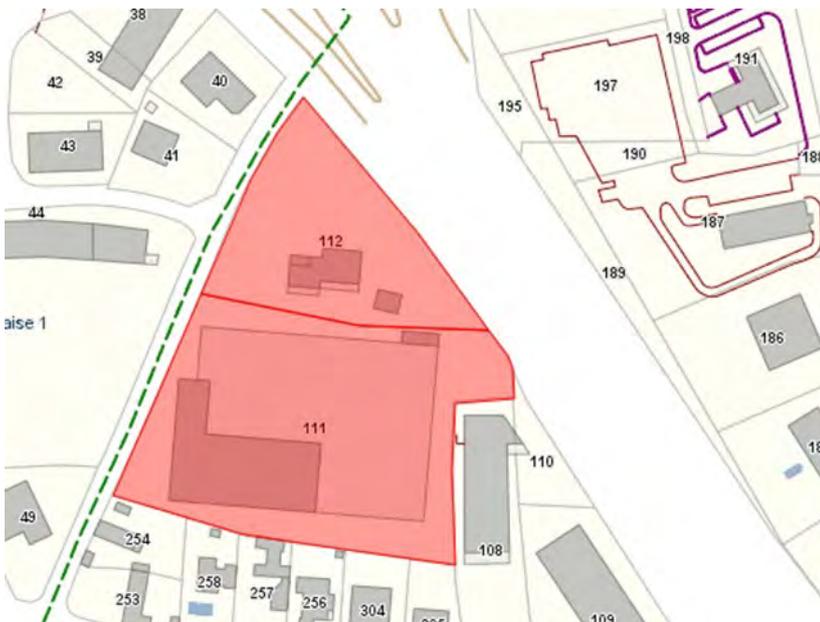
Acquéreur : SCI Vivaldi domiciliée 32 rue du Docteur Léon à Pacé (35740)

Prix de vente : 1 400 000 € + frais de commission de 60 000 € TTC et les frais d'acte en supplément

Informations complémentaires : Cette transaction concerne un site situé ZA de la Montgervalaise 1 comprenant un hangar à usage de circuit de karting couvert (Royal Kart), façade nord partiellement ouverte, un atelier, un local loué à un restaurant (Braseiro) et un local loué à usage de salle de fitness (Cap Multisports) avec des places de stationnement.

La SCI Vivaldi est gérée par Monsieur Philippe Coste qui est un investisseur dans l'immobilier d'entreprise.

PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Vu,

Considérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

DÉCIDE de ne pas préempter les biens cadastrés ZA 111p et ZA 112 p issus de la division parcellaire des parcelles cadastrées ZA 111 et ZA 112, d'une superficie totale de 17 895 m², situés ZA La Montgervalaise 1.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_206-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_207-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_207

Objet Développement économique

ZA La Bourdonnais

DIA AM 69 et AM 70

DIA envoyée par l'étude de Maître Céline MEVEL, notaire à Rennes (35000), reçue en mairie de la Mézière le 28/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 02/08/2021.

Parcelles : AM 69 d'une superficie de 6 971 m² et AM 70 d'une superficie de 5 783 m² soit une superficie totale de 12 754 m².

Vendeur : Entreprise SMURFIT KAPPA RENNES, domiciliée ZA la Bourdonnais à la Mézière (35520)

Acquéreur : SCI Le Vincin domiciliée 5 rue Mahomat , ZA du chêne Vert, Le Rheu (35650)

Prix de vente : 1 125 000 € + les frais d'acte en supplément pour l'acquéreur.

Informations complémentaires : L'ensemble immobilier est composé de deux bâtiments à usage d'entrepôt en structure métallique d'une surface de 7 250 m² et d'une extension couverte entre les deux bâtiments. L'extension accueille un rez de chaussée et un R+1 à usage de bureaux d'une surface de 335 m².

PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Vu,

Considérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

DÉCIDE de ne pas préempter les biens cadastrés AM 69 d'une superficie de 6 971 m² et AM 70 d'une superficie de 5 783 m² soit une superficie totale de 12 754 m², situés dans le ZA de la Bourdonnais.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_208-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_208

Objet **Développement économique**

ZA Confortland

DIA AC 60 et AC 62

DIA envoyée par l'étude de Maître François Eric PAULET, notaire à Rennes (35000), reçue en mairie de Melesse le 19/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 30/07/2021.

Parcelles : AC 60 d'une superficie de 1 539 m² et AC 62 d'une superficie de 2 556 m² soit une superficie totale de 4 095 m² (ZA la Besneraie)

Vendeur : SCI Ege, domiciliée la Pécochère à Gévézé (35850)

Acquéreur : le nom n'est pas communiqué dans la DIA

Prix de vente : 600 000 € TTC dont 100 000 € de TVA+ frais de commission de 30 000 € TTC et les frais d'acte en supplément à la charge de l'acquéreur.

Informations complémentaires :

West promotion prévoit de réaliser des cellules d'activités commerciales et artisanales.

PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Vu,

Considérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

DÉCIDE de ne pas préempter les biens cadastrés AC 60 d'une superficie de 1 539 m² et AC 62 d'une superficie de 2 556 m² soit une superficie totale de 4 095 m² (ZA Confortland)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_209-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_209

Objet Développement économique

Melesse - ZA Confortland

DIA AD 56 et AD 75

DIA envoyée par l'office notarial du Dôme à Nantes (44105), reçue en mairie de Melesse le 30/07/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 04/08/2021.

Parcelles : AD 56 d'une superficie de 5 392 m² et AD 75 d'une superficie de 341 m² soit une superficie totale de 5 733 m² (ZA Confortland)

Vendeur : SCI DOMOR 35, domiciliée 3 rue Marcel Schwob à Nantes (44100), représentée par Monsieur Philippe MORIN

Acquéreur : Entreprise Artmen Menuiserie domiciliée ZA Rolin à Québriac (35190)

Prix de vente : 1 150 000 € +frais de commission de 72 000 € TTC et les frais d'acte en supplément à la charge de l'acquéreur.

PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Vu,

Considérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

DÉCIDE de ne pas préempter les biens cadastrés AD 56 d'une superficie de 5 392 m² et AD 75 d'une superficie de 341 m² soit une superficie totale de 5 733 m² situé ZA Confortland.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Jaouen', written over a horizontal line.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Jaouen', written over a horizontal line.



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_210-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_210

Objet Développement économique

Melesse - ZA La Métairie

DIA AS 26/27/36/60/62 et AS 63

DIA envoyée par l'étude de Maître Charles LACOURT, notaire à Combourg (35270), reçue en mairie de Melesse le 09/08/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 12/08/2021.

Parcelles : AS 26/27/36/60/62 et 63 d'une superficie totale de 4 528 m²

Vendeur : SCI Melesse Immobilier, domiciliée ZA la Métairie, espace Quartier à Melesse (35520)

Acquéreur : Laboratoire d'Analyses Médicales Alliance Anabio domicilié 77 bd Albert 1er à Rennes (35000)

Prix de vente : 1 477 500 € + 44 985,22 € de TVA

PLANS/PHOTOS



Monsieur le Président propose de ne pas préempter ce bien.

Vu,

Considérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

DÉCIDE de ne pas préempter le bien cadastré AS 26/27/36/60/62 et 63, d'une superficie totale de 4 528 m².

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen

Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_211-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_211**Objet Environnement**Renouvellement de la Conférence Bretonne de la Biodiversité
Désignation des représentants

Le Comité régional de la biodiversité, intitulé « Conférence Bretonne de la Biodiversité » est une instance réunissant l'ensemble des acteurs impliqués, à un titre ou un autre, dans la préservation et la valorisation de la biodiversité (collectivités, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, scientifiques, acteurs socio-économiques, représentants des établissements publics de l'eau et des bassins versants...). Son objectif est de créer une dynamique collective pour imaginer des actions innovantes. Elle est indépendante de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, disposant d'une représentation plus large.

Suite aux élections communales, intercommunales et départementales, la composition de cette instance doit être mise à jour et il est demandé à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette instance, la parité étant exigée.

Monsieur le Président propose de nommer Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Frédéric Bougeot en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

DÉCIDE de nommer Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Frédéric Bougeot en qualité de délégué suppléant à la Conférence Bretonne de la Biodiversité.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_212**Objet Intercommunalité**

Approbation du Projet de territoire 2021-2026

" Un territoire durable à vivre pour tous "

Le projet de territoire 2021-2026 arrêté est modifié et amendé afin de prendre en compte les remarques formulées par les communes et validées par le bureau communautaire du 27 août 2021. La version soumise à approbation est jointe à la présente note.

19 communes ont donné un avis, tous favorables**6 communes ont assorti leur avis de remarques, d'observations ou de réserves** : Andouillé Neuville, Feins, Mouazé, St Aubin d'Aubigné, St Symphorien, St Gondran.

Toutes les remarques n'impliquaient pas de modifications du document, une réponse circonstanciée a été faite individuellement à chacune des communes.

Les sujets ayant été abordés par les communes sont :

- D'ordre général : Le suivi et les garanties de mises en œuvre du projet avec une répartition géographique équilibrée.
- Thématiques : Les projets éoliens, le commerce de proximité, les zones de développement économique, la mobilité, la santé et les séniors.

Les modifications apportées au document par rapport au document arrêté en juin sont :

- La présentation d'indicateurs de suivi : L'édito du Président mentionnera les éléments concernant le suivi et l'animation du projet de territoire.

- La modification d'une action afin de prendre en compte les remarques concernant les projets éoliens : Axe 1 Un territoire durable _ Enjeux : Réussir la TEE avec tous les acteurs _Thème : Produire des énergies renouvelables

L'action existante a été complétée comme suit :

- « Initier et accompagner des projets de grands et moyens éoliens, en encourageant les projets citoyens et la bonne prise en compte des enjeux de concertations et d'études d'impacts en amont des projets, en prenant en compte l'Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'Instruction des projets éoliens ».

Monsieur le Président propose d'approuver la version finale du Projet de Territoire 2021-2026 du Val d'Ille-Aubigné.

Vu les différentes étapes de construction du projet de territoire

Vu la délibération du conseil communautaire du 08 juin 2021 arrêtant un projet soumis à consultation des communes membres

Vu les retours de l'ensemble des communes à la date de 30 juillet 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

Pour : 32

Abstention : 2

MARVAUD Jean-Baptiste, HAMON Carole

APPROUVE la version finale du Projet de Territoire 2021-2026 du Val d'Ille-Aubigné telle qu'annexée à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 22/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE



PROJET DE TERRITOIRE

Le Val d'Ille-Aubigné
un territoire durable
à vivre pour tous

2021 - 2026

www.valdille-aubigne.fr



De : Affiché le droite - 1er rang devant : Christian
 Du : ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE
 Lavastre, Claude Jaouen, Ginette Eon-Marchix, Lionel
 Henry, Gaëlle Mestries, Anita Oblin, Pascal Vasnier
2e rang : Pascal Dewasmes, Bernard Louapre, Noël
 Bournonville, Emmanuel Eloré, Isabelle Joucan, Yves
 Desmidt, Laurence Blaise, Marianne Blache
3e rang : Patrice Guérin, Alain Macé, Marie-Edith
 Macé, Frédéric Bougeot, Jean-Claude Pannetier,
 Jacques Richard, Jean-Baptiste Lesage, Bertrand
 Legendre
4e rang : Carole Hamon, Yannick Larivière-Gillet, Yvon
 Taillard, Jean-Baptiste Marvaud, Jean-Luc Dubois,
 Daniel Houitte, Loïc Almeras, Valérie Bernabe
Manque sur la photo : Marine Kechid, Sophie Le Dréan-
 Quéneç'hdu, Patrice Dumas, Josette Masson



Dum viri, clabefaciae con te potiam ompra? Quidit L. Verfit? Ebatendam quam in veritrudem fui cons Mul ves hos temum auci conferis con vempliu vernihil videtius.

Laris. Valest faciem, conium disque con hortiam et? Patquod se ni perions ullaris re consus perem ex me verecursum sum in nos iam ad noster libussu liisquem sultudam coreor iam inculintris? que ta, Catum intemuratum nos cons halem firio in hilica nos patabulesi pridemorem dem ad faur. Tilin dees caediis bonsces citatus pat. Vatquast dit cerraci sicam ac rei parissim et; hili, convesidem prachuc itiendiu vil conloc te pro ad is; niaessicepor la iam Romnis redemquam int.

Orbissus lincerevis ina, publica voltori onfcit ia con vivilina, sidem quodit acienti, quis in sulicii strideesit rem horum iamdius iampriost? Nihilin vis et; nor hortare inis bonsumum nis bonus con re elabus cat vide nonsu move, Cat prips, senatices fauc reis? Fordius cons sum diu cae auctus huctum inum, quam ex nostelarbit, num quam nondius, quam, ponsulis etrum me faureis publia publis maximiu implicae consul verit ortura nit? Ules oculare, niam opoporu nihilin dicaurio, causulla Sp. C. Ifex superratquam consuli caticiem vast viri por unius Mae inatiam quost vesit.

Rum ego efacio il vis elica nostabit, con vitatus con vid nius, et; nox mors hos faudactuam, cur publintum o audaciam iam opon Etra ditussenam ad is non re cut non vivirtilis. Quont. Maris potatquit, nos verenatum ac fin tur adem scerenterfex maxim quit inatilibus, forum obus; Catquem actus Catarita inte, quam se et intra video con pris, Catus omnis, scri se nortiliu quid se pri consuliMaion es es rectenia et quibus cus eres aut officipsae odiaspel eatem. Sumquia ssentiatia voluptusae pelesti coribus, serum qui dolorepudi consendiae ni rempore ex et roero quam nos dernatia verate nam rehent ut occus, es molore pores audi dolupta esed molent eiciur aut venda sum es eos voluptum conse la natest intecatet inciam, quossim sus ut de ommoluptatio dundignatiis dolupit iunt omnim iligenis des qui cus secate lit et, sitatem fugit la audam quisqui aut duscienihit officipsum abor sum sum aria dellatur millorr ovident fugiam rendi oditae. Elestis et minci consendam, quo voluptiur res apit volor aut verae vendiore, corestis nullaceperum int, velesedis volentetus pelia cuptas ex et autem aut as ea volor ad quam lat.

Ut faccus imolorem eat haritatquis eatum, conemolecus.

Labor accullorum fugitat eum autem aritatioissit quis sit acearciis iuntem aborrunt fuga. Ut millabo ribero beaqui cus, nis alit moloren

Claude JAOUEN
 président du Val d'Ille-Aubigné
 maire de Melesse

SOMMAIRE

- 3 La démarche d'actualisation du projet de territoire
- 4 Carte d'identité du territoire
- 6 Chronologie de révision du Projet de Territoire
- 7 Les enjeux et objectifs
- 8 Méthode et ambitions du projet de territoire
- 11 Un territoire durable
- 19 L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne
- 25 Un territoire à vivre pour tous
- 35 La promotion et le rayonnement du territoire
- 40 Perspectives et évolution
- 41 Le programme d'actions

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - 1 La Métairie 35520 Montreuil-le-Gast
 contact@valdille-aubigne.fr - 02 99 69 86 86 - **Directeur de la publication** : Claude Jaouen
Date de publication : Septembre 2021 - **Photos** :

LA DÉMARCHE D'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

PHASE 1 : BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE 2017-2020

Afin de réaliser un bilan du projet de territoire 2017-2020, un état des lieux des actions inscrites a été conduit. Pour chaque action, un état d'avancement a été déterminé, avec un code couleur allant du vert (action réalisée ou en cours) au rouge (non ou très faiblement réalisée).

Ce travail a abouti à la diffusion :

- d'un document de synthèse, reprenant l'état d'avancement des actions et les principaux chiffres liés à l'activité,
- d'un questionnaire, à destination des élus, concernant l'évaluation de l'activité, mais aussi les perspectives pour introduire l'actualisation.

Ont été sollicités les élus communautaires et, par axe, les élus communaux référents selon les thématiques. Cinq réunions d'échanges en visioconférence se sont tenues (une par axe du projet de territoire 2017-2020).

PHASE 2 : ÉTUDES DES DOCUMENTS SECTORIELS VOTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE 2017 À 2020

Sont mises en avant : les actions à supprimer, à modifier et à maintenir, mais aussi les nouvelles actions à intégrer, au regard des documents sectoriels arrêtés par la Communauté de communes et qui constituent des engagements sur la période du projet.

Sont ainsi analysés, par exemple, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le schéma de développement culturel, le schéma des déplacements, le Contrat de Transition Écologique (CTE) ...

Mais aussi les délibérations et les réponses à des Appels à Projets (AAP) ayant entraîné la mise en œuvre d'actions nouvelles sur du long terme.

PHASE 3 : ACTUALISATION/ REVISION POUR LA PÉRIODE 2021-2026

- Restitution des phases 1 et 2

Afin de démarrer l'actualisation du projet de territoire, un séminaire a été organisé le 13 février 2021 sous la forme d'une conférence des Maires.

- Consultation des élus communaux

Après la formalisation d'une ébauche en lien avec les Vice-Présidents et les apports de la conférence des Maires du 13 février, la conférence des Maires du 3 mars a validé une ébauche du projet qui a été soumise à l'ensemble des élus communautaires et communaux du territoire. Ce partage de document a été associé à un questionnaire de recueil d'avis et de commentaires ainsi qu'à 5 réunions sur le projet animées par le Président et les Vice-Présidents : une réunion de présentation globale de la démarche et 4 réunions correspondants aux 4 axes pressentis pour le projet.

- Saisine du conseil de développement pour avis

Le conseil de développement (CODEV) a été saisi pour donner un avis sur l'ébauche du projet. Une réunion de présentation de la démarche a été organisée en parallèle de l'envoi du document.

- Synthèse des avis et arbitrages sur les prises en compte

L'avis du CODEV, les comptes-rendus des échanges en réunion ainsi que les participations aux questionnaires ont été analysés et ont fait l'objet d'arbitrages de la part de l'exécutif de la collectivité.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

données disponibles au 1er mai 2021

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

Population

19

Communes

37 562

Habitants en 2021
(source Insee 2018)

297,9 km²

Superficie

+ 2 422

Habitants
Entre 2014 et 2018

Mobilités

3 haltes TER

4 lignes de car BreizhGo

44 arrêts BreizhGo

10 aires de covoiturage

3 véhicules en autopartage

1 pôle multimodal (+2 en projet)

703 vélos à assistance électrique mis à

disposition depuis 2012

77 km d'aménagements cyclables

346 km de sentiers de randonnée

Économie

32

Zones d'Activités en 2021

3 270

Établissements

423

Exploitations agricoles

(dont 6,5% de la surface agricole utile en Bio)

9 228 emplois en 2021

6,9 %

Taux de chômage en 2021

Habitat

14 033

résidences principales

267

logements mis en chantier en 2019

6,5%

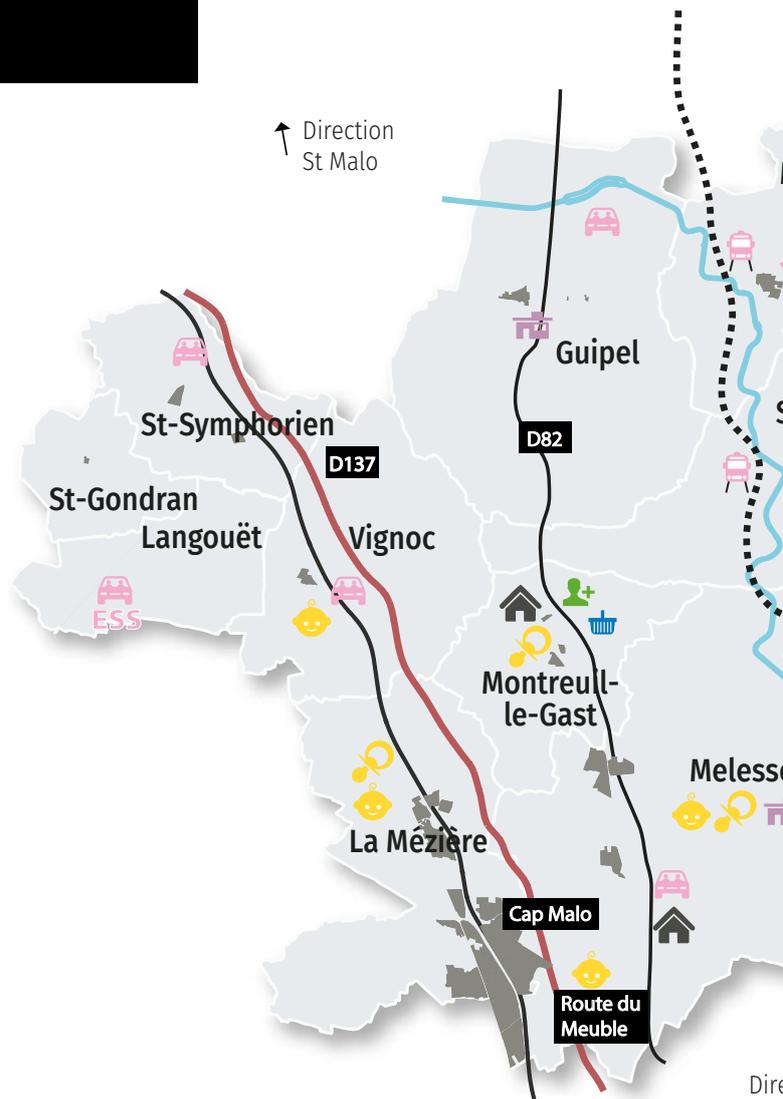
de logements sociaux sur le territoire

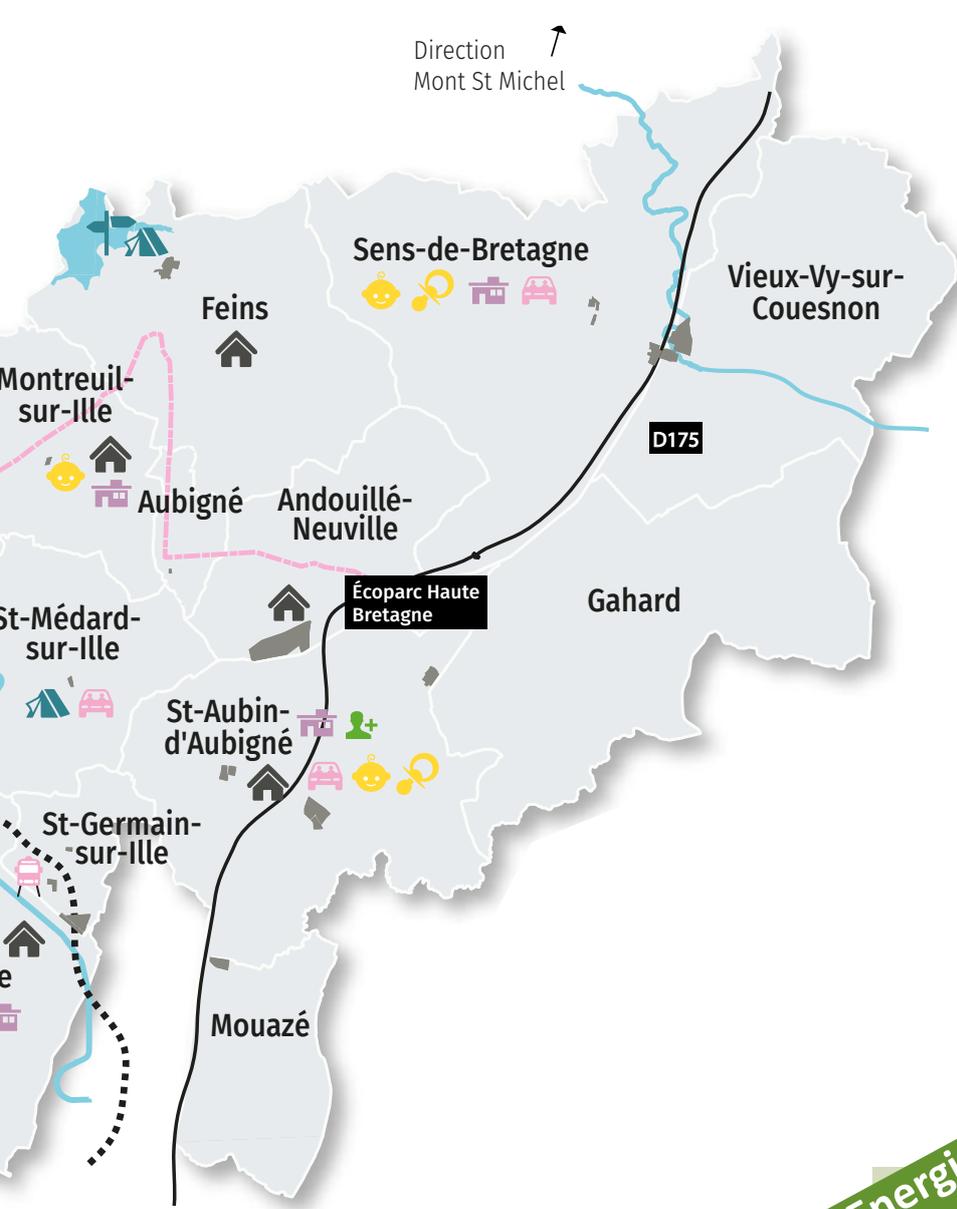
1 233 ménages accompagnés

par la plateforme de rénovation de l'habitat depuis 2015 dont **562** ANAH

6,4 %

Logements vacants





Envoÿé en préfecture le 22/09/2021
 Reçu en préfecture le 22/09/2021
 Affiché le 22/09/2021
 ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

- ÉCONOMIE**
- Zones d'activités
- MOBILITÉ**
- Halte TER
 - Mobi'Futé
 - Aire de covoiturage
- ACTION SOCIALE**
- Crèche/halte-garderie
 - Espace jeux
 - Point Accueil Emploi
 - EHPAD
 - Épicerie solidaire

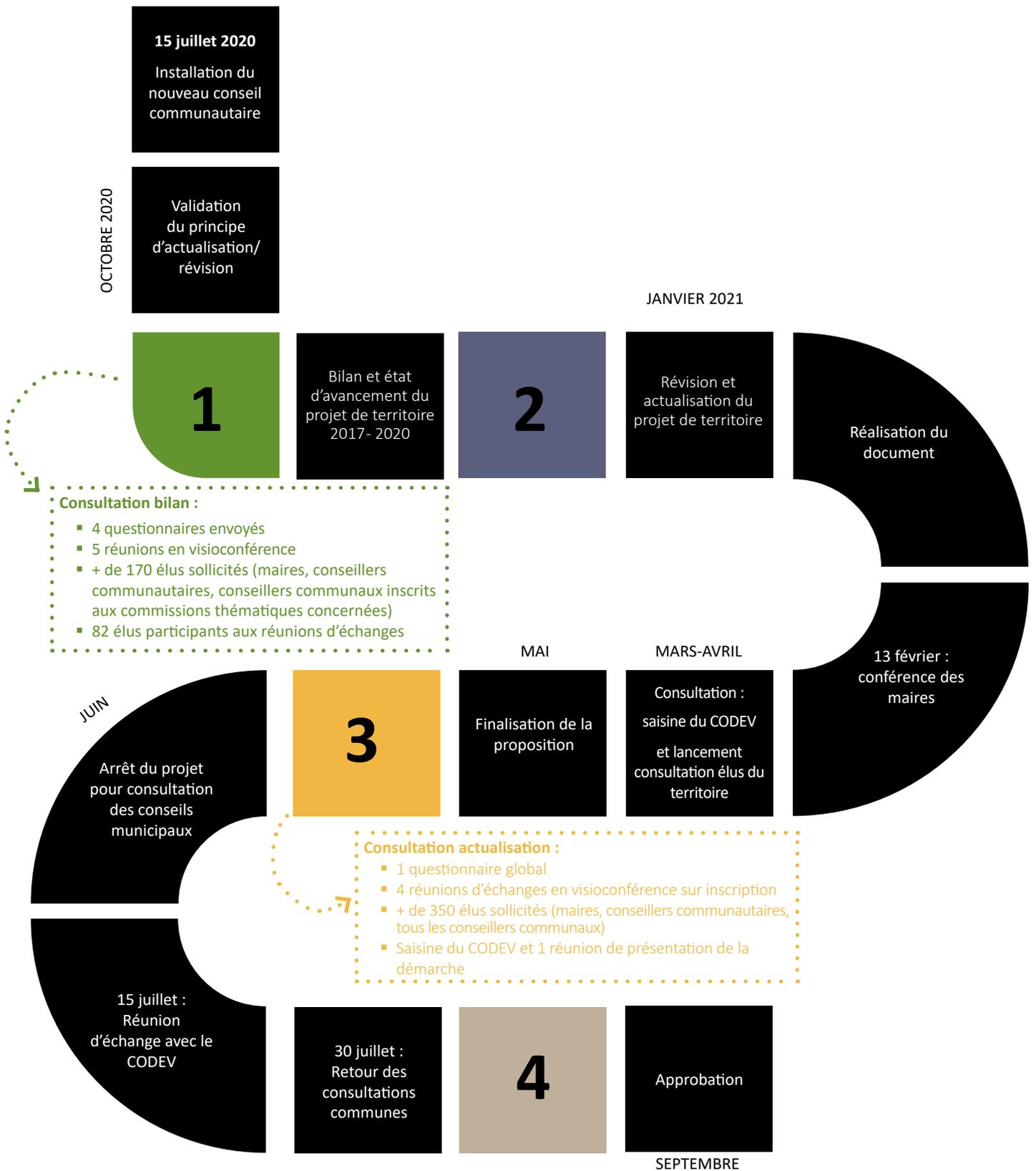
Services

- 9 Crèches/haltes garderies
- 1 RIPAME (Relais intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants)
- 5 EHPAD
- 2 Points Accueil Emploi
- 18 bibliothèques/médiathèques
- 2 écoles de musique intercommunales
- 1 galerie d'exposition intercommunale
- 1 Base de Loisirs au Domaine de Boulet
- 1 stade d'athlétisme communautaire
- 4 haltes nautiques sur le Canal d'Ille-et-Rance
- 4 parcours de Géocaching
- 32 sentiers de randonnée
- 1 aire naturelle de camping

Energie Environnement

- 13,4 % Production d'électricité renouvelable sur le territoire
- C DPE moyen bâtiments
- 4 Unités de méthanisation
- 1 Site classé Natura 2000 (étang de Boulet)
- 2 Espaces Naturels Sensibles
- 443 km de cours d'eau à préserver
- 2 190 km de haies bocagères
- 140 km de nouvelles haies plantées et entretenues via le programme Breizh Bocage
- + de 400 Vergers
- 6 vergers conservatoires gérés par la Communauté de communes

CHRONOLOGIE DE RÉVISION DU PROJET DE TERRITOIRE



LES ENJEUX ET OBJECTIFS

UN TERRITOIRE DURABLE

- Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs ;
- Accompagner vers des pratiques agricoles durables ;
- Promouvoir une alimentation locale et responsable.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR DE L'EMPLOI PERENNE

- Accompagner les acteurs, les projets économiques et la création d'emplois ;
- Soutenir le maintien du commerce de proximité ;
- Développer l'accès aux usages numériques.

UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

- Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services ;
- Soutenir l'action envers nos aînés ;
- Développer l'usage d'offres de transports alternatifs à la voiture solo ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

- Développer une identité culturelle et touristique ;
- Développer une offre d'équipements sportifs structurants.

MÉTHODE ET AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026

Le projet de territoire

Le projet de territoire est un document coconstruit qui fixe les ambitions et les objectifs pour le territoire et affiche les grands enjeux de développement pour les années à venir.



Pour cela, il se base sur les documents stratégiques déjà élaborés par la Communauté de communes et sur la participation des différents acteurs sollicités lors de son élaboration.

Au-delà du rendu, il est témoin de l'action conjointe de l'intercommunalité et de ses communes membres et se veut **garant d'une dynamique de territoire, au service de l'ensemble de ses habitants.**

Le projet de territoire est également une **feuille de route du mandat communautaire** : il présente les actions identifiées qui seront mises en œuvre par la Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences, pour atteindre les objectifs et répondre aux enjeux fixés dans le projet.

En prenant appui sur le projet de territoire 2017-2020, dont le bilan a permis de constater l'actualité des principaux enjeux, le projet de territoire 2021-2026 est décliné en 4 axes et 12 enjeux.

Le projet de territoire est envisagé comme un document à faire vivre, à faire évoluer et à ajuster ; notamment avec l'engagement d'une révision à mi-mandat.

La prise en compte des documents sectoriels

Des documents majeurs ont été approuvés entre 2017 et 2020 et permettent de disposer de diagnostics récents (PLUi, PCAET, PLH, schéma des mobilités, Trame verte et bleue...). Ils constituent les bases de la réflexion et ont joué un rôle dans la décision d'actualisation, en continuité avec ces stratégies récemment validées. L'actualisation du projet de territoire permet ainsi de confirmer l'actualité des documents sectoriels ou la nécessité de leur actualisation.

Les documents sectoriels ont permis d'approfondir, de manière concertée, les diagnostics thématiques et de déterminer les actions et stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en cohérence avec le projet d'ensemble. Ainsi, le projet de territoire est étroitement lié à ces documents. Certaines thématiques émergentes devront s'appuyer sur de nouveaux diagnostics ou états des lieux afin de développer un programme d'action.

La mobilisation de tous les acteurs

Les objectifs fixés et les ambitions du territoire vont au-delà des actions communautaires, notamment sur les champs de la transition écologique et énergétique. La Communauté de communes est consciente de la nécessité de **mobiliser largement les acteurs** pour faire converger les actions vers cet objectif commun et accompagner les grands projets en lien avec la transition.

La mobilisation des citoyens, des acteurs économiques, des agriculteurs, des associations, des regroupements d'habitants et de l'ensemble des partenaires est intégrée au projet et à son évolution. Le Val d'Ille-Aubigné, par le maintien du Conseil de développement, mais aussi par l'investissement dans l'appel à projets mobilisation citoyenne, souhaite développer et mettre en œuvre des outils au cours du mandat pour **favoriser une citoyenneté active.**



Le projet de territoire : un territoire durable à vivre pour tous

Un territoire durable, axe transversal du projet, est au cœur des ambitions et se traduit, en plus des actions directes en matière **d'énergie et de biodiversité**, par la prise en compte des questions environnementales dans l'ensemble des politiques sectorielles. **Tous les acteurs du territoire doivent prendre leur place dans la transition**, c'est pourquoi le Val d'Ille-Aubigné s'engage à développer sur ce sujet de forts partenariats avec les communes, les partenaires publics et privés, mais aussi les citoyens, qui sont acteurs de la transition. Le territoire retient également d'accompagner vers des pratiques agricoles durables et **promouvoir une alimentation locale et responsable**.

Fort de sa proximité avec la métropole de Rennes, le territoire possède un tissu économique dont la dynamique est un enjeu important, dans un objectif de **développement économique pour de l'emploi pérenne sur le territoire**, dans une logique de proximité et d'activités innovantes, d'économie circulaire et sociale et solidaire. Aussi, l'ambition est d'articuler les actions des différents acteurs du territoire, selon leurs compétences, en matière d'accompagnement des porteurs de projets, de maintien du commerce de proximité et d'accès et de services numériques.



Le territoire du Val d'Ille-Aubigné est un territoire dynamique, avec une croissance démographique forte et une attractivité importante. En assurant la sobriété, le territoire a la volonté d'apporter aux habitants **des services et des conditions d'accueil de qualité**,

permettant de **favoriser la cohésion sociale**. Les communes et la Communauté de communes participent à cet effort, en appliquant des politiques de développement raisonnées, traduites dans son PLUi, prenant en compte l'ensemble des besoins des populations, quel que soit leur âge et leurs situations. L'objectif est de **faire du territoire du Val d'Ille-Aubigné un territoire à vivre pour tous**, en accueillant de nouveaux habitants, mais également en pérennisant leur implantation tout en s'assurant d'un **urbanisme économe, favorisant la revitalisation des centres-bourgs, en accord avec les engagements du PLUi et du PCAET**.



Enfin, les **activités culturelles, touristiques et sportives du territoire** tiennent une place importante dans le projet de territoire. Aux différentes échelles, les activités participant à la **promotion et au rayonnement du territoire** sont accompagnées, et font l'objet d'une attention particulière.

Le projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné s'articule ainsi autour de 4 axes :

- **Un territoire durable**
- **L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne**
- **Un territoire à vivre pour tous**
- **La promotion et le rayonnement du territoire**



Elaborer de façon concertée avec les communes, ces ambitions sont déclinées dans le programme d'actions communautaire en actions portées par l'intercommunalité au titre de ses compétences.



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

UN TERRITOIRE DURABLE

Axe transversal du projet, l'objectif d'un territoire durable se traduit par la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques sectorielles, privilégiant des projets dont l'impact sur la biodiversité et les milieux sont limités.





RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AVEC TOUS LES ACTEURS

Le projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné retient la production d'énergies renouvelables comme un levier pour construire une nouvelle stratégie énergétique et climatique. **L'augmentation de la production et la distribution d'énergies renouvelables sur le territoire** sont déjà engagées depuis plusieurs années sur le territoire et traduites dans le PCAET en objectifs concrets de production d'énergie, en lien avec les objectifs du Territoire à Énergie positive (TEPOS). L'action du Val d'Ille-Aubigné portera également sur **l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des consommations et des émissions de GES et leur stockage**, dans tous les secteurs consommateurs d'énergie.

Enfin, **la préservation et la restauration des paysages, de la biodiversité, des milieux et des ressources doivent être assurées** par des actions agissant directement sur la biodiversité et l'environnement. De même, la Communauté de communes entend poursuivre **la valorisation des ressources naturelles du territoire et la gestion différenciée des routes et des espaces verts**. Aussi, la mobilisation des acteurs pour la transition écologique et énergétique semble primordiale pour atteindre les objectifs fixés notamment par le PCAET, c'est pourquoi la collectivité travaille **à la mobilisation de tous les acteurs du territoire**.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Être un territoire à Énergie positive en 2040
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Maîtriser les consommations d'énergie
- Maîtriser l'artificialisation des sols
- Investir dans la transition, vers une économie verte
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Densifier et protéger le maillage bocager
- Renforcer les actions pour protéger la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau et atteindre les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Renforcer les outils de mobilisation citoyenne

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Produire des énergies renouvelables
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur stockage
- Mobiliser tous les acteurs autour de la transition écologique et énergétique
- Préserver, restaurer et faire vivre le paysage et la biodiversité
- Renforcer les actions pour améliorer la qualité de l'eau et protéger la ressource
- Valoriser les ressources naturelles du territoire
- Poursuivre la gestion différenciée des routes et des espaces verts

ZOOM sur les objectifs du PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un document-cadre qui dresse un diagnostic du territoire et prévoit un programme d'action en vue de tendre vers les objectifs qu'il se fixe pour assurer la transition écologique et énergétique. Le Val d'Ille-Aubigné a approuvé son PCAET en février 2020

La Communauté de communes s'est engagée via son PCAET à diminuer de 60% (par rapport à 2010) ses émissions de gaz à effet de serre énergétiques d'ici 2030 et à diminuer de 27% les émissions de GES globaux. La production d'énergies renouvelables sur la Communauté de Communes est faible et est essentiellement issue du bois de chauffage. D'autres sources se développent (solaire photovoltaïque et thermique), mais ont besoin d'être renforcées. De fait, au travers de son PCAET, la Communauté de Communes vise une production d'énergie renouvelable de 200 GW sur son territoire d'ici 2030. Pour atteindre 20% de part d'énergies renouvelables sur le territoire en 2020 cela suppose de tripler la production constatée en 2015 tout en stabilisant les consommations.

Le Programme d'action du PCAET décline ainsi les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble des thématiques impactantes, notamment en incluant les objectifs du schéma de déplacement, le Programme local de l'habitat, mais aussi les actions de protection de la ressource et de la biodiversité, le Schéma Trame Verte et Bleue....

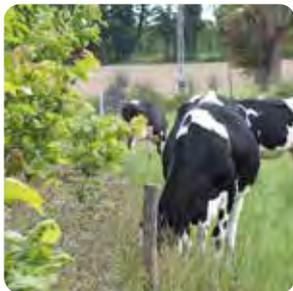
Le document prévoit également un volet d'animation et de mobilisation, avec les communes et l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Autonomie électrique du territoire et nombre de centrales photovoltaïques
- ✓ Surfaces des aires naturelles protégées
- ✓ Linéaire de continuité rétabli (trame verte et bleue)
- ✓ Qualité des masses d'eau (part de cours d'eau en bon état)
- ✓ Surfaces des zones humides et zones humides restaurées

Le PCAET fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière. L'évaluation intermédiaire du PCAET, prévue en 2023 permettra d'enrichir le projet de territoire et son suivi.





ACCOMPAGNER VERS DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

L'agriculture est un secteur clé de l'économie locale. Au carrefour entre la politique environnementale et économique de la Communauté de communes, la préservation des surfaces agricoles et leur transition vers des pratiques vertueuses constituent un enjeu important, notamment pour favoriser la préservation des ressources et de la biodiversité. Les agriculteurs du territoire seront accompagnés pour maintenir une agriculture dynamique et tendre vers des pratiques durables.

L'objectif est de **soutenir les pratiques agricoles durables** et qui s'inscrivent dans la transition vers un changement de modèle et de pratiques, favorisant les projets innovants et l'expérimentation dans une démarche de progrès. La collectivité mettra en œuvre des actions dans l'objectif de **préserver le foncier et l'activité agricole** de son territoire.

Par pratiques agricoles durables sont entendues les pratiques soutenables, qui tendent à limiter l'impact de l'agriculture sur l'environnement et la santé humaine.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le lien entre agriculture, paysage naturel et biodiversité
- Maintenir l'activité agricole et le nombre de sièges d'exploitation
- Rationaliser l'utilisation de la surface agricole utile

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Soutenir les pratiques agricoles durables
- Préserver le foncier agricole

ZOOM sur le PLUi et ses outils de protections

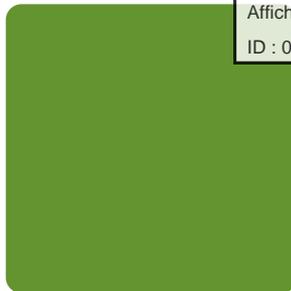
Le Plan local de l'urbanisme intercommunal est un document opposable, approuvé en février 2020 par le Val d'Ille-Aubigné. Il se substitue aux documents d'urbanisme communaux préexistants. Sur la base d'un diagnostic approfondi, il fixe les règles de développement sur l'ensemble du territoire, en se basant sur des scénarios d'évolution démographique et sur les enjeux du territoire.

Le PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a mis en place un certain nombre d'outils en faveur de la protection du foncier agricole, limité les zones d'extension de l'urbanisation et encadré les changements de destinations en vue de maintenir les sièges d'exploitation agricole. Le PLUi intègre également des mesures de protection du bocage : le choix a été fait de classer en Espaces Boisés Classés (EBC) toutes les haies à enjeu « eau » issue de l'inventaire, et de classer en loi paysage toutes les haies à enjeu « biodiversité » ou « paysage ».

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Surface Agricole Utile (SAU) totale dont surface agricole utile en bio
- ✓ Nombre d'entreprises agricoles (activité de culture et d'élevage)
- ✓ Nombre d'exploitants certifiés bio ou en conversion
- ✓ Nombre d'échanges parcellaires réalisés et surface impactée

Les indicateurs de suivi permettent une analyse de l'évolution des dynamiques agricoles sur le territoire. En partenariat avec les acteurs du secteurs, d'autres indicateurs pourront être développés selon les thématiques.



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION LOCALE ET RESPONSABLE

Le Val d'Ille-Aubigné souhaite soutenir le développement des circuits courts et de proximité. Le Plan Bio territorial et l'engagement dans le projet Terre de Sources témoignent de la volonté du Val d'Ille-Aubigné de faire de l'alimentation locale un enjeu fort de son projet. Dans un objectif de résilience alimentaire, de préservation de la ressource et de la biodiversité, la place de la production en agriculture biologique dans la promotion de ce système alimentaire local sera valorisée. Aussi, la Communauté de communes se donne comme objectif de maintenir et développer l'agriculture biologique sur son territoire en donnant des opportunités et des perspectives pour accompagner les agriculteurs dans la transition.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Augmenter la surface agricole bio, améliorer l'attractivité du territoire pour l'installation d'exploitants agricoles en bio
- Augmenter les actions de ventes directes et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration
- Accompagner la restauration collective vers des pratiques durables (approvisionnement local et réduction du gaspillage)

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Soutenir le développement des circuits courts de proximité
- Accompagner le développement de l'agriculture biologique
- Inciter les consommateurs à la consommation locale et responsable, notamment les acteurs de la restauration collective

ZOOM sur le Plan bio

En février 2019, le Val d'Ille-Aubigné s'est lancé dans l'élaboration d'un « Plan Bio ». En cours de labélisation en programme alimentaire territorial (PAT), ce programme, actuellement au démarrage de l'élaboration de son programme d'action, a pour objectif de préciser les actions à conduire pour tendre vers une alimentation locale et responsable. Le cahier des charges intègre les dimensions partenariales et les nécessaires actions du producteur au consommateur.

Document coconstruit, avec la consultation des producteurs du territoire et des différents partenaires, le PAT devra être cohérent avec les objectifs du projet de territoire et permettra de compléter le programme d'action en vue d'atteindre les objectifs.

Le diagnostic fait notamment ressortir le besoin de favoriser les lieux de dialogue entre élus et agriculteurs et agriculteurs et citoyens.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Part du bio dans les structures collectives
- ✓ Nombre d'entreprises commercialisant régulièrement en circuit court
- ✓ Acteurs engagés dans la démarche Terre de Sources

Le Programme Alimentation Territoriale doit prévoir un dispositif d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre. L'évaluation de la thématique sera alimentée dans ce cadre, en lien avec les partenaires impliqués dans le projet.



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR DE L'EMPLOI PÉRENNE





ACCOMPAGNER LES ACTEURS, LES PROJETS ÉCONOMIQUES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le développement économique est une compétence obligatoire des intercommunalités. L'action de la Communauté de communes consiste principalement en une aide à la création et au développement des entreprises **par l'accompagnement des acteurs et des projets économiques**. Compétente en matière de gestion et construction de Zones d'activités (ZA), le Val d'Ille-Aubigné souhaite offrir une offre diversifiée d'accueil et ainsi **développer du foncier d'activité et de l'immobilier d'entreprise**.

Le Schéma de développement économique pose les objectifs d'une politique cohérente pour l'implantation durable des entreprises sur le territoire afin de favoriser la création et le maintien d'emplois pérennes sur le territoire.

Le Val d'Ille-Aubigné a également engagé des actions en faveur d'économies alternatives que sont **l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire** et souhaite favoriser et accueillir des entreprises innovantes.

En cohérence avec l'axe transversal du projet, **la Communauté de communes souhaite favoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques, pour limiter l'impact des activités sur l'environnement**.

Aujourd'hui, **les Points Accueil Emploi (PAE) permettent d'orienter et d'accompagner tous les publics** dans les démarches de recherche d'emploi et/ou d'orientation. La volonté est de poursuivre les accompagnements en menant également des actions dans le domaine social, en complémentarité des Communes et du Département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Un territoire de dynamisme économique, attractif pour les futurs entrepreneurs, et soutien des entreprises aux moments clés de leur développement
- Accompagner les modèles économiques innovants et favoriser le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS)
- Des Zones d'Activités attractives par un aménagement et une gestion à forte qualité environnementale
- Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil
- Renforcer des synergies entre les entreprises
- Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Accompagner les projets des acteurs économiques
- Développer le foncier d'activité et l'immobilier d'entreprises
- Soutenir le développement de l'économie circulaire et l'innovation
- Soutenir les initiatives de l'économie sociale et solidaire
- Accompagner les acteurs économiques dans la Transition écologique et énergétique et les pratiques vertueuses et innovantes
- Orienter et accompagner tous les publics via les Points Accueil Emploi

ZOOM sur le schéma de développement économique

Le schéma de développement économique est un document-cadre qui définit la stratégie de développement économique du Val d'Ille-Aubigné sur son champ de compétence.

Conscient de la richesse de son écosystème économique, le Val d'Ille-Aubigné a pour objectif de maintenir et développer la dynamique locale. Les synergies inter-entreprises l'alimentent. L'accueil de nouvelles entreprises est donc au cœur des ambitions de la collectivité. De plus, la transition énergétique et écologique est au centre du projet de territoire de la collectivité.

Les ambitions pour le développement économique du Val d'Ille-Aubigné sont :

- Contribuer à l'image et à la notoriété des entreprises implantées et du territoire ;
- Développer l'emploi en adéquation avec les attentes et les besoins de la population active du territoire ;
- Créer des richesses pour les habitants, les entreprises et les collectivités locales ;
- Créer de nouveaux services aux entreprises et à la population ;
- Renforcer les liens entre les entreprises et les habitants du territoire ;
- Maintenir et développer les différentes infrastructures propices au développement économique.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Taux de chômage
- ✓ Nombre d'établissements sur le territoire
- ✓ Stock de foncier économique et nombre de ZA
- ✓ Nombre d'accompagnements PAE





SOUTENIR LE MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

La Communauté de communes est compétente en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. À l'heure actuelle, l'intérêt communautaire correspond au dernier commerce dans les communes de moins de 2 500 habitants. À ce titre, le Val d'Ille-Aubigné est propriétaire de 10 locaux à usage de commerce.

Au-delà de sa compétence sur le dernier commerce, la Communauté de communes, dans le cadre de ses politiques sectorielles, notamment par les aides aux TPE/ PME et par ses actions en matière d'urbanisme et de renouvellement urbain en partenariat avec les communes, participe au maintien de la dynamique du commerce de proximité et de centralité.

En lien avec la redynamisation des centres-bourgs, de limitation des déplacements, le Val d'Ille-Aubigné souhaite redéfinir sa stratégie d'intervention en définissant les commerces et activités concernées par son intervention. La révision de cette stratégie est le préambule pour mener une politique efficace, adaptée aux besoins.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir la proximité dans les achats courants essentiels
- Favoriser la dynamique du commerce de proximité et de centralité

ZOOM sur la place des commerces de centralités dans le PLUi

Une des orientations du PLU i est d'animer les centralités pour renforcer leur vitalité et l'attractivité commerciale (commerces, équipements, services, animations...). La stratégie précise qu'afin de favoriser l'animation des centralités, lieu privilégié d'implantation des services et commerces de proximité plusieurs leviers peuvent être engagés :

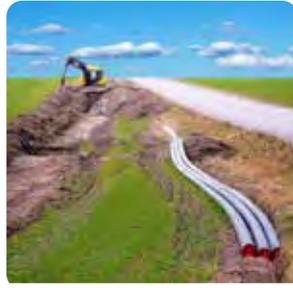
Faire de la centralité un lieu de convergence des déplacements piétons, cycles ou véhiculés pour les habitants et les usagers de la commune.

- Inciter le regroupement des services, équipements et commerces dans la centralité.
- Aménager les espaces publics de cette centralité pour accompagner le développement des commerces : prévoir des aménagements et équipements permettant de renforcer l'attractivité et accueillir les commerces traditionnels et temporaires (commerce ambulant, marchés, animation saisonnière ...).
- Permettre les usages actuels et futurs des habitants et développer l'accès aux nouvelles technologies sur l'espace public et dans les équipements. (Points d'accès à internet en WIFI via des kiosques, dans les squares et les espaces communs des équipements).
- Ces orientations sont traduites dans les OAP du PLUi et prises en considération dans les projets de renouvellement urbain, notamment dans le PAF.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Nombre de dernier commerce, propriété de la Communauté de communes, en activité
- ✓ Nombre de commerces de centralité ayant bénéficié de Pass Commerce





DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX USAGES NUMÉRIQUES

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur le territoire, avec l'objectif d'amener le Très haut Débit à 100% des foyers bretons d'ici 2030. Les communes du Val d'Ille-Aubigné devraient toutes être fibrées en 2026.

Au-delà de l'infrastructure, la dimension de développement et d'accès aux usages numériques est transversale au projet : la question d'accès aux services est systématiquement posée dans la recherche d'outils ou de méthode pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire. La Communauté de communes aura à cœur de faciliter l'accès aux services.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre accessible à tous l'usage du numérique

ZOOM sur le déploiement de la fibre

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030. Ce projet représente un coût total estimé à 2 milliards d'euros pour l'ensemble de la Bretagne. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne maître d'ouvrage de Bretagne Très Haut Débit. Sur le territoire, les travaux sont financés par l'Europe, l'État, la Région, le Département et le Val d'Ille-Aubigné. La participation financière totale de la Communauté de communes est estimée à 8 000 000 €.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Taux de couverture de la fibre



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS





PERMETTRE L'ACCUEIL DES FAMILLES PAR L'HABITAT ET LES SERVICES

Cet enjeu regroupe les politiques menées par la Communauté de communes en faveur de l'habitat, de la jeunesse et de la petite enfance. Ces politiques ont en commun de permettre l'accueil de tous sur le territoire, en particulier des familles et s'articulent avec les actions des Communes et des partenaires.

Un des objectifs est de proposer une offre d'habitat diversifiée, par **la production de logement social et l'amélioration de la qualité du parc de logements existants**. Le Val d'Ille-Aubigné portera également une attention particulière à proposer des solutions d'habitat aux publics spécifiques.

Le **développement de l'offre d'activité pour la jeunesse** et **l'accompagnement de l'accueil du jeune enfant** sont également des enjeux pour la collectivité, en lien avec les partenaires et les acteurs du territoire.

L'objectif est d'attirer de nouveaux habitants, mais également de pérenniser leur implantation sur le territoire tout en **s'assurant d'un urbanisme économe**, favorisant **la revitalisation des centres bourgs**, en accord avec les engagements du PLUi et du PCAET.

Dans l'objectif de permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services, la Communauté de communes souhaite engager une réflexion sur les besoins du territoire en matière de santé. Actuellement, la Communauté de communes n'a pas de compétence sur cette thématique. Or, il apparait, notamment avec le prisme de la crise sanitaire, que cette thématique doit être le fruit d'une collaboration entre différents partenaires et dans laquelle le Val d'Ille-Aubigné pourrait trouver sa place, selon les résultats d'un état des lieux des besoins.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le domaine de l'habitat et permettre de réduire la consommation énergétique des ménages
- Une meilleure mixité sociale et un parc résidentiel qui répond aux différents besoins en matière de logement aux différentes étapes de la vie
- Revitaliser les centres bourgs
- Lutter contre le mal-logement
- Répondre aux besoins spécifiques : logement d'urgence, l'accueil des gens du voyage,
- Participer à l'effort de solidarité en soutenant les associations d'accueil des migrants
- Maintien des personnes dans leur logement en autonomie
- Veiller à la qualité d'accueil pour les enfants, quel que soit le mode de garde
- Faciliter l'accès aux services indispensables (services administratifs, sociaux, de santé ...)
- Participer à l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant
- Accompagner l'offre France Service

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Préconiser un urbanisme économe en espace et le développement de l'habitat durable
- Revitaliser les centres-bourgs/villes
- Produire du logement social
- Améliorer le parc de logements existants, via l'action de Pass Réno
- Développer l'offre d'activité pour la jeunesse
- Développer et accompagner l'accueil des jeunes enfants

ZOOM sur le PLH

Le programme local de l'habitat est le guide de la politique communautaire en matière d'habitat. Le PLH du Val d'Ille-Aubigné, validé en 2019, est en vigueur jusqu'en 2024. Il est intégré au PCAET et s'articule autour des objectifs suivants :

- Favoriser un développement équilibré du territoire
- Optimiser la consommation foncière
- Mobiliser le parc de logements existants
- Répondre aux besoins non couverts par les marchés immobiliers
- Piloter le projet intercommunal

Les actions du PLH sont détaillées dans un programme d'action exhaustif.

ZOOM sur l'actualisation du schéma petite enfance

Le schéma petite enfance permet de faire le point sur l'offre et la demande en matière d'accueil des enfants. Il prend en compte l'ensemble de l'offre disponible sur le territoire et doit ainsi s'appuyer sur un diagnostic complet. L'actualisation du projet permettra d'analyser les besoins en matière d'établissement d'accueil des jeunes enfants, mais aussi sur les modalités d'interventions du RIPAME sur le territoire.

ZOOM sur France Service

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Le réseau des structures labellisées « France services » se compose de plus de 1 300 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. La Commune de Sens de Bretagne dispose d'un guichet France Service.

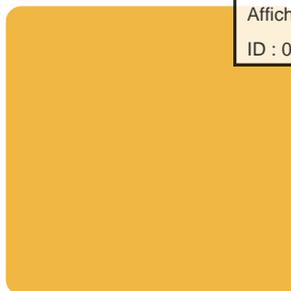
INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de logements locatifs sociaux (LLS) par commune
- ✓ Part de demandes de logement social satisfaites
- ✓ Plateforme locale de rénovation de l'habitat - nombre d'accompagnements des ménages depuis le lancement
- ✓ Nombre de constructions de logements

En matière de logement, le programme local de l'habitat prévoit un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PLH fait l'objet d'un bilan intermédiaire. Le suivi est assuré par un observatoire dont les données sont mises à jours et permettent de connaître l'évolution du marché.

La politique de la petite enfance fait l'objet d'une analyse annuelle. Les indicateurs sont mis à jour annuellement et permettent un suivi de l'activité. La révision du schéma offrira une analyse plus qualitative de la situation

- ✓ Nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire et nombre de places (dont communautaire)



SOUTENIR LES ACTIONS ENVERS NOS AINÉS

Particulièrement mis en lumière par la crise sanitaire, les actions de soutien envers les aînés avaient été évoquées lors du projet de territoire 2017-2020 comme une piste de réflexion. Les communes via leur CCAS et le CLIC sont en effet les principaux acteurs de la politique. Faire du **soutien aux actions envers nos aînés** un enjeu du projet de territoire est une affirmation de la nécessité de renforcer la solidarité et de réfléchir, sur la base d'un état des lieux détaillé, à l'évolution du rôle de l'intercommunalité dans la coordination pour l'assurance de service de qualité sur l'ensemble du territoire, en coordination étroite avec les communes.

En parallèle de cette réflexion, **le CIAS poursuit la gestion des 3 EPHAD communautaires ainsi que les dispositifs d'accueil de jours déjà mis en place dans les structures.**

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Participer à rompre l'isolement

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Soutenir les services aux séniors
- Poursuivre la gestion des EHPAD du Val d'Ille-Aubigné

ZOOM sur le fonctionnement du CIAS

Créé en 2010 pour la gestion de l'EHPAD de Guipel, l'établissement public gère également depuis 2017 les EHPAD de Montreuil-sur-Ille et Saint-Aubin-d'Aubigné. C'est sa seule mission. Composé de vingt membres, dont la moitié d'élus, son conseil d'administration est présidé par le président du Val d'Ille-et-Aubigné. Mais le CIAS est indépendant. Il ne constitue pas un service de la Communauté de communes. L'établissement est financé par les fonds publics du Département d'Ille-et-Vilaine et de l'Agence régionale de santé (ARS), complétés par les prix de journée acquittés par ses résidents.

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de places en EPHAD communautaire
- ✓ Nombre d'accueil de jours annuel

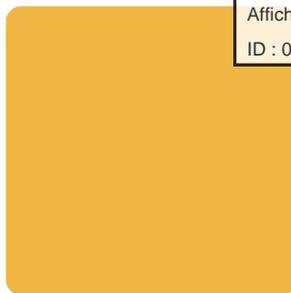
Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE





DÉVELOPPER L'USAGE D'OFFRES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE SOLO

La loi d'organisation des mobilités (LOM) et la prise de compétence par la Communauté de communes vont renforcer le rôle du Val d'Ille-Aubigné comme acteur de la mobilité, pour mettre en œuvre les actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par le schéma des déplacements et le PCAET en matière de limitation des trajets en voiture individuelle et d'augmentation des parts modales en solution alternative.

Le Val d'Ille-Aubigné est engagé sur le thème de la mobilité depuis de nombreuses années et souhaite continuer à monter en compétence et en offre de service sur cette thématique. Aussi, il collabore avec l'ensemble des acteurs à l'évolution de l'offre de transport collectif et plurimodal.

La Communauté de communes souhaite également poursuivre le développement d'infrastructures favorisant les modes doux et mettre en œuvre des actions pour développer les pratiques alternatives à la voiture solo. Pour que la politique en matière de mobilité concerne tous les publics, elle souhaite mener des actions spécifiques pour permettre la mobilité des publics fragiles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports
- Permettre un meilleur accès aux transports et services pour tous les habitants du territoire
- Augmenter la part de transport collectif et du covoiturage dans les trajets domicile-travail en proposant une offre efficace qui s'appuie sur l'intermodalité
- Permettre l'accessibilité des équipements majeurs sur et hors territoire en modes doux de déplacement

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Développer des alternatives à la voiture solo
- Collaborer à l'évolution de l'offre en transport collectif et multi modal
- Développer des infrastructures favorisant les modes doux

ZOOM sur les schémas des déplacements inclus au PCAET

Le schéma de déplacement, élaboré par le Val d'Ille-Aubigné constitue un cadre pour la politique en matière de mobilité. Ce schéma est intégré au PCAET afin de faire valoir les actions en faveur des mobilités alternatives et de la réduction des consommations énergétiques dans le domaine des transports. Le schéma s'articule autour de 3 orientations :

- Orientation 1 : L'amélioration des déplacements de et vers Rennes Métropole aussi bien en transports collectifs, qu'en covoiturage et à vélo. Sur un territoire où la pratique automobile est bien ancrée, il apparaît clairement que les solutions limitant l'autosolisme sont des axes de développement prioritaires.
- Orientation 2 : Faciliter l'accès aux services et équipements sur le territoire communautaire par l'amélioration des déplacements vers les pôles générateurs en proposant des solutions de mobilités s'appuyant sur la structuration territoriale existante. Il renforce les connexions et les complémentarités entre les offres de transport.
- Orientation 3 : Développer les modes actifs et sécuriser les déplacements en renforçant le déploiement des services à la mobilité durable. Ainsi, elle souhaite poursuivre son engagement de proposer et d'expérimenter des solutions innovantes et décarbonées, qui permettent de mieux répondre à la lutte contre la voiture solo. Le renforcement des initiatives locales, le développement de la communication et de la sensibilisation sont des axes d'amélioration que le Val d'Ille-Aubigné souhaite accompagner.

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de contrats de location VAE
- ✓ Fréquentation vélo en libre-service (nombre d'utilisateurs)
- ✓ Itinéraires cyclables aménagés
- ✓ Nombre de locations et d'utilisateurs autopartage
- ✓ Nombre d'aires et de places de covoiturage



FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La Communauté de communes souhaite poursuivre la gestion de l'aide alimentaire par le fonctionnement de l'épicerie solidaire et les partenariats avec les autres acteurs du territoire. L'épicerie alimentaire permet aussi de créer du lien dans l'objectif d'améliorer la situation des personnes en difficultés passagères et participer à prévenir les situations de surendettement.

La Communauté de communes exerce depuis les années 90 des actions en faveur de l'insertion professionnelle pour tous les publics et plus spécifiquement pour les publics en insertion. Le Val d'Ille-Aubigné **accompagne les publics en difficulté via des chantiers d'insertion** avec pour objectif une insertion professionnelle durable.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Développer les actions de solidarité sur le territoire
- Apporter une aide alimentaire aux personnes en situation de difficulté
- Améliorer la situation des personnes en difficultés passagères et prévenir les situations de surendettement
- Insertion professionnelle durable par des sorties positives du chantier d'insertion
- Un parcours vers l'emploi pour les publics en difficulté sociale et professionnelle

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre les actions en faveur de l'aide alimentaire
- Accompagner les publics en difficulté via des chantiers d'insertion

ZOOM sur les missions du chantier d'insertion communautaire

Les principales missions du chantier d'insertion visent à :

- Assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (les jeunes en grande difficulté ; les bénéficiaires de minima sociaux ; les demandeurs d'emploi de longue durée ; les travailleurs reconnus handicapés)
- Proposer un accompagnement socioprofessionnel
- Assurer un encadrement technique adapté à la situation de la personne

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de salariés du chantier d'insertion



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE





DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Le Val d'Ille-Aubigné possède des atouts touristiques forts, avec la présence du Canal d'Ille-et-Rance, de l'étang de Boulet et de la Vallée du Couesnon, espaces naturels attractifs. **Le Canal d'Ille et Rance et le domaine de Boulet (site Natura 2000) sont des sites structurants à valoriser.**

Le schéma touristique sera actualisé afin de prendre en compte l'actualité des enjeux pour améliorer la qualité des services touristiques, inclure le patrimoine dans la réflexion et travailler à la promotion touristique, compétence intercommunale obligatoire.

Le schéma de développement culturel a permis de **définir une politique et un projet culturel cohérents**, favorisant la coordination, et a permis de mettre en marche le développement et la structuration du réseau de lecture publique actuellement en phase de développement. **Le soutien aux initiatives culturelles et à l'accueil d'artistes sur le territoire** est un enjeu fort de la politique culturelle

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mettre en valeur les espaces naturels du territoire
- Contribuer au rayonnement touristique et culturel du territoire élargi en renforçant la visibilité touristique du territoire par la qualification et la promotion des services
- Exploiter des atouts naturels et patrimoniaux du territoire pour proposer une offre touristique et culturelle originale, ambitieuse et attractive

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Mettre en œuvre le projet culturel intercommunal
- Développer la lecture publique
- Soutenir les initiatives culturelles et l'accueil d'artistes sur le territoire
- Améliorer la qualité des services touristiques avec une offre globale (nature /culture/sport/patrimoine...)
- Renforcer l'attractivité des sites structurants : Canal d'Ille et Rance et Domaine de Boulet

ZOOM sur le schéma de développement culturel

Le schéma culturel, approuvé en octobre 2018 définit les orientations stratégiques positionnent l'intercommunalité sur des champs spécifiques :

- Le spectacle vivant (soutien aux acteurs culturels et lieux de diffusion et aux événements culturels)
- Les pratiques culturelles (enseignement artistique, soutien aux pratiques amateurs qualifiées, éducation artistique et culturelle)
- La lecture publique

Le plan d'action du schéma permet l'articulation du projet autour de 4 axes :

Favoriser le développement d'une offre d'enseignements et de pratiques artistiques de proximité

Développer une offre culturelle de spectacle vivant en proximité

Développer et coordonner un parcours d'éducation artistique et culturelle et d'accès à la culture

Développer la qualité et l'accès à l'offre culturelle à travers la mutualisation et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.

ZOOM sur l'actualisation du schéma touristique

L'actualisation du schéma touristique est inscrite comme action dans le projet de territoire. En effet, l'objectif est de redéfinir la stratégie et les axes de développement de politique touristique de la Communauté de communes. L'un des enjeux sera de trouver la juste place à l'ensemble des atouts du territoire en intégrant le patrimoine sur l'ensemble des communes du Val d'Ille-Aubigné. Le schéma touristique s'articulera autour d'un état des lieux et d'une stratégie touristique à redéfinir en maintenant la volonté de favoriser un tourisme raisonné et responsable, en lien avec les actions déjà engagées autour du tourisme itinérant et nature. Le schéma touristique devra prendre en compte l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que les partenaires

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de compagnies en résidence accueillies par les partenaires
- ✓ Nombre d'événements soutenus par le fond de soutien du Val d'Ille-Aubigné
- ✓ Fond documentaire : Nombre de prêts /an
- ✓ Nombre de lecteurs utilisant le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné
- ✓ Linéaire de sentiers de randonnées
- ✓ Nombre de nuitées
- ✓ Nombre de personnes pratiquant une activité nautique au Domaine de Boulet (par saison)





DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS

La compétence du Val d'Ille-Aubigné en matière de politique sportive est aujourd'hui centrée autour du soutien aux deux offices des sports et à la réalisation d'équipements sportifs communautaires structurants. Dans l'objectif de **développer une politique sportive cohérente**, un schéma stratégique des équipements sportifs structurants sera mis en place pour calibrer l'intervention, définir l'intérêt communautaire et le rôle de la Communauté de communes dans la politique sportive. La politique sportive devra permettre de **développer et/ou soutenir les grands équipements structurants**.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre accessible à tous la pratique du sport
- Prendre en compte les objectifs de réduction de consommation énergétique dans la construction de nouveaux équipements
- Développer des complémentarités entre les équipements sportifs
- Tendre vers une politique sportive cohérente

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Développer une politique sportive cohérente
- Développer/soutenir les grands équipements structurants

ZOOM sur l'élaboration d'un schéma de développement sportif

La mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs est inscrite au projet. Il doit permettre de redéfinir de façon concertée avec les communes, la place de l'intercommunalité en matière de politique sportive, sur la base d'un état des lieux des besoins. Il sera également l'occasion de mettre en lumière les initiatives et les équipements existants sur le territoire et les pratiques actuelles. Par la mise en œuvre de ce schéma, l'objectif est de clarifier le rôle et les interventions de la Communauté de communes et de définir de façon précise les besoins en équipement structurant.

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre d'équipements à rayonnement communautaire
- ✓ Nombre d'inscrit aux offices des sports



Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE



PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION

Tout au long de la démarche d'élaboration, des idées nouvelles ont émergé et des questions ont été mises en débat. L'engagement d'une évaluation et d'une révision du projet de territoire à mi-mandat permettra de prendre en compte la maturation de certaines réflexions émergentes et n'ayant aujourd'hui, pas fait l'objet d'arbitrages sur les modalités de leurs mises en œuvre au cours du mandat : Il s'agit des sujets sur lesquels des états des lieux doivent être engagés, par exemple dans le domaine de la santé, du soutien des actions envers les seniors ou encore les attendus en matière de périscolaire. Des outils nouveaux pourront également être réfléchis, comme la mise en place d'un budget vert ou d'un budget intercommunal participatif.

La révision du projet à mi-mandat sera l'occasion de prendre en compte les travaux et échanges avec le Conseil de développement (CODEV) sur du plus long terme ainsi que de mobiliser les outils de mobilisation des citoyens qui auront pu être développés.

Le projet de territoire est un cadre, qui veut donner une vision stratégique du développement du territoire. Sa rédaction est l'occasion de concertation, de partage des ambitions et des enjeux, mais son approbation ne doit pas y mettre un terme. Les réflexions portées au fil des ans par l'intercommunalité, par les communes et par l'ensemble des forces vives du territoire trouveront leur place dans le projet de territoire qui se veut évolutif.

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

LE PROGRAMME D'ACTIONS



PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Produire des énergies renouvelables dans le patrimoine public et inciter les acteurs du territoire, privés et publics, à développer des projets EnR (ombrières, toitures, traqueurs...)
- ✓ Informer et accompagner la production d'énergie renouvelable
- ✓ Initier et accompagner des projets de grands et moyens éoliens, en favorisant les projets citoyens et la bonne prise en compte des enjeux de concertations et d'études d'impacts en amont des projets, au-delà de la stricte réglementation.
- ✓ Établir un plan pour structurer la filière bois énergie
- ✓ Valoriser les restes de fauches en méthanisation

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Travailler sur le patrimoine public via le suivi des consommations et la connaissance renforcée du parc public
- ✓ Accompagner et suivre les réalisations de rénovations pour améliorer l'efficacité des bâtiments publics, de l'habitat (privé et public) et des bâtiments tertiaires existants
- ✓ Mobiliser des outils pédagogiques innovants et mettre en place des animations à destination d'une diversité de publics, en partenariat avec tous les acteurs du territoire (ex : balade thermographique ; écogeste...)
- ✓ Accompagner et soutenir les projets d'autoconsommation collective.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET FAVORISER LEUR STOCKAGE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Poursuivre des partenariats avec des unités de méthanisation du territoire en optimisant le transport, le stockage et la valorisation
- ✓ Veiller à la valorisation des déchets par le SMICTOM et inciter à la réduction de la production de déchet

MOBILISER TOUS LES ACTEURS AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Associer la société civile dans les grands projets de production d'Énergie renouvelable
- ✓ Impliquer la société civile et les acteurs locaux dans les projets liés à la transition écologique et énergétique (caravane et agenda de la transition)
- ✓ Impliquer plus les habitants.e.s et usagers, en innovant et en expérimentant de nouvelles actions, notamment en direction des jeunes et les personnes vulnérables
- ✓ Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action communal
- ✓ Favoriser la communication spécifique autour de la Transition écologique et énergétique, en impliquant les communes
- ✓ Élaborer un récit de territoire participatif



PRÉSERVER, RESTAURER ET FAIRE VIVRE LE PAYS ROUGE ET LA BIODIVERSITÉ

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Mettre en œuvre le Schéma local Trame Verte et Bleue, notamment pour la préservation et de restauration des zones humides, des surfaces boisées et des carrières
- ✓ Préserver et restaurer le maillage bocager et les vergers
- ✓ Travailler avec les communes pour informer et faire respecter la réglementation en matière de protection bocagère
- ✓ Lutter contre les espèces invasives
- ✓ Définir une stratégie foncière en faveur de la compensation et/ou de la préservation de la biodiversité et étudier les modalités de sa mise en œuvre, en lien avec les partenaires

RENFORCER LES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET PROTÉGER LA RESSOURCE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Coopérer avec les syndicats de bassins versants pour concourir et faciliter la gestion intégrée, équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau
- ✓ Travailler à la qualité de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement
- ✓ Inciter à limiter les consommations

VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Valoriser l'herbe exportée par la méthanisation ou le compostage
- ✓ Promouvoir les actions en faveur du développement d'une filière bois d'œuvre locale
- ✓ Valoriser les productions pommes des vergers par la mise en lien entre propriétaires de vergers non exploités et associations du territoire

POURSUIVRE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ROUTES ET DES ESPACES VERTS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Aménager et entretenir l'ensemble des espaces verts selon les principes de la gestion différenciée, en développer une stratégie d'action transversale à l'ensemble des services concernés
- ✓ Encourager l'entretien des parcelles par l'éco-pâturage
- ✓ Poursuivre le fauchage tardif des talus et fossés de bords de route sur l'ensemble de la voirie communautaire et limiter l'impact environnemental de l'export



SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Mettre en œuvre un programme d'actions pour la préservation, la plantation et la restauration du maillage bocager
- ✓ Encourager la mise en œuvre des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) en partenariat avec les syndicats de bassins versants et les autres partenaires
- ✓ Soutenir les initiatives locales individuelles et collectives des exploitants agricoles en faveur du bocage, de la biodiversité et de la transition écologique
- ✓ Accompagner les syndicats de bassins versants dans les actions visant à limiter les pollutions diffuses
- ✓ Promouvoir et accompagner les échanges parcellaires

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accompagner à la transmission et le maintien des sièges d'exploitation, en anticipant les départs en retraite
- ✓ Protéger les zones agricoles dans le PLUi
- ✓ Participer à un plan de maintien des sièges d'exploitation agricole : conservation, changement de destination
- ✓ Accompagner les jeunes dans leur démarche d'installation

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS D'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Valoriser le développement des circuits courts en lien avec les producteurs et les partenaires
- ✓ Communiquer autour des acteurs locaux
- ✓ Promouvoir et faire vivre le dispositif « Terre de Sources »

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Repérer de manière anticipée des exploitants agricoles de plus de 55 ans
- ✓ Favoriser la transmission vers des exploitations en agriculture bio, notamment en lien avec la chambre d'agriculture et les communes
- ✓ Accompagner des porteurs de projets agricoles vers les filières bio en les orientant vers les différents partenaires (département, région, SAFER, chambre d'agriculture)
- ✓ Faire une veille foncière et acquérir des terrains pour l'installation d'exploitants en agriculture bio en les orientant vers les différents partenaires (département, région, SAFER, chambre d'agriculture)
- ✓ Finaliser et mettre en œuvre le « Plan Bio Territorial »

INCITER À LA CONSOMMATION LOCALE ET RESPONSABLE, NOTAMMENT LES ACTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Inciter les cantines à l'approvisionnement local et à la réduction du gaspillage
- ✓ Promouvoir le dispositif Terres de Sources
- ✓ Poursuivre l'effort dans la qualité de l'alimentation dans les structures de petite enfance et dans les EPHAD
- ✓ Intégrer au programme d'action du « Plan Bio » des actions en direction des consommateurs

ACCOMPAGNER LES ACTEURS, LES PROJETS ÉCONOMIQUES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS



ACCOMPAGNER LES PROJETS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accompagner à la création-reprise-transmission d'entreprises en lien avec les autres acteurs économiques du territoire (y compris hors ZA et immobiliers publics)
- ✓ Accompagner à la pérennisation et au développement des entreprises
- ✓ Développer la prospective et le marketing territorial pour attirer de nouvelles entreprises
- ✓ Communiquer et faire rayonner les acteurs du territoire, en lien avec les réseaux et associations d'entreprises
- ✓ Associer l'ensemble de l'écosystème du développement économique sur le territoire (partenariats avec les chambres consulaires, les associations de développement...)
- ✓ Entretenir une dynamique réseau à tous les stades du développement de l'entreprise, notamment avec les communes
- ✓ Dynamiser l'activité économique des TPE, en soutenant la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat (Pass commerce/artisanat)

DÉVELOPPER LE FONCIER D'ACTIVITÉ ET L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Poursuivre l'aménagement et la gestion des zones d'Activités
- ✓ Poursuivre la dynamique de commercialisation du foncier d'activités et de l'immobilier d'entreprises
- ✓ Promouvoir le coworking
- ✓ Entretenir la dynamique des acteurs privés pour le développement d'immobilier d'entreprise sur le territoire

SOUTENIR LES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'INNOVATION

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Rechercher des synergies entre entreprises, en économie collaborative et circulaire
- ✓ Être à l'écoute et accompagner le développement et l'implantation de projets innovants
- ✓ Faciliter la création de nouveaux modèles de développement en économie circulaire au sein des zones d'Activités
- ✓ Être à l'écoute des synergies existantes sur le territoire et à venir

SOUTENIR LES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Héberger et accompagner des porteurs de projet à la pépinière ESS de Langouet, aux différents stades de leur développement
- ✓ Créer un parcours de l'ESS pour faciliter les sorties de la pépinière d'entreprise
- ✓ Participer aux réseaux et événements autour de l'ESSsein des zones d'Activités

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Associer les entreprises aux démarches liées à la transition énergétique et écologique de la Communauté de communes
- ✓ Accompagner les projets d'installation ou de reprise le plus en amont possible pour inciter aux constructions et rénovations durables
- ✓ Veiller à la prise en compte des critères environnementaux dans l'aménagement et la gestion des ZAE
- ✓ Veiller à la modération de la consommation et à la préservation de la ressource auprès des établissements très consommateurs d'eau (ex : Audits ALEC)
- ✓ Valoriser les démarches RSE (Responsabilités Sociétales des Entreprises) des entreprises du territoire

ORIENTER ET ACCOMPAGNER TOUS LES PUBLICS VIA LES POINTS ACCUEILS EMPLOI

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accueillir, informer et accompagner tous les publics sur les questions liées à l'emploi et à la formation
- ✓ Accompagner la définition de projets professionnels via les Parcours d'Orientation Professionnelle délocalisés
- ✓ Être à l'écoute des entreprises dans l'évolution de leurs emplois et de leurs besoins
- ✓ Promouvoir les actions du PAE en faveur de l'insertion socio professionnelle des publics
- ✓ Animer et promouvoir des actions événementielles favorisant les rencontres les rencontres entre employeurs / chercheurs d'emploi / salariés en mobilité professionnelle
- ✓ Travailler à la connaissance des besoins des petites entreprises du territoire et être facilitateur aux démarches d'embauches, notamment par la mise en lien avec les partenaires
- ✓ Mobiliser autour de l'apprentissage des jeunes et faciliter leur accès sur le territoire (logement, déplacement ...)

SOUTENIR LE MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Redéfinir une stratégie politique de soutien aux derniers commerces de centre-bourgs
- ✓ Envisager d'éventuelles cessions pour les commerces pérennes et viables
- ✓ Poursuivre et mettre en œuvre les actions favorisant le dynamisme de centralité
- ✓ Renouveler l'engagement contractuel avec Megalis pour poursuivre la couverture des communes
- ✓ Travailler à l'accompagnement aux usages et développement numérique des TPE/PME dans le cadre de l'accompagnement économique.



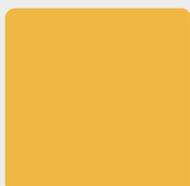
DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX USAGES NUMÉRIQUES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Contribuer à l'installation de la fibre optique sur le territoire communautaire par Megalis Bretagne
- ✓ Travailler avec les communes et les partenaires pour assurer l'accès de tous aux services numériques (notamment administratifs)
- ✓ Prendre en compte l'aspect numérique dans toutes les actions mises en œuvre par la Communauté de communes (mobilisation citoyenne, tourisme...)



PERMETTRE L'ACCUEIL DES
FAMILLES PAR L'HABITAT ET
LES SERVICES



PRÉCONISER UN URBANISME ÉCONOME EN ESPACE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT DURABLE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Favoriser le partage d'expérience en matière d'opérations innovantes et durables de l'habitat, pour développer une culture commune
- ✓ Accompagner les communes pour la mise en œuvre d'outils d'action foncière et mobiliser les partenaires pour réaliser du portage foncier
- ✓ Développer les énergies renouvelables dans la production et la rénovation de logements
- ✓ Prendre en compte les objectifs de densité du PLUi, conformément au SCOT, dans les opérations de construction

REVITALISER LES CENTRES-BOURGS/VILLES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Actualiser régulièrement le programme d'actions foncières (PAF) et prioriser les interventions
- ✓ Réaliser des études pré opérationnelles et accompagner les projets des communes pour du renouvellement avec logement social
- ✓ Soutenir l'innovation et l'expérimentation dans la construction et la rénovation
- ✓ Soutenir l'accession/l'acquisition dans le parc ancien dans les centres-bourgs/villes avec réduction des logements vacants

SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Soutenir la production de logement social (OPHLM) en centre bourg notamment en bonifiant les aides interventions
- ✓ Soutenir l'accession/l'acquisition dans le parc ancien dans les centres-bourgs/villes avec réduction des logements vacants
- ✓ Assurer les garanties d'emprunts pour accompagner l'accession aidée du renouvellement avec logement social
- ✓ Inciter les communes à développer une offre en accession-maîtrisée
- ✓ Assurer une approche intercommunale dans la production de logements sociaux
- ✓ Poursuivre l'accompagnement de l'auto-construction pour de l'accession sociale

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Poursuivre et prolonger les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- ✓ Accompagner, sensibiliser et informer les ménages et les acteurs, via la plateforme de rénovation de l'habitat (Pass Réno)
- ✓ Apporter une aide aux travaux pour les économies et la production d'énergies sous conditions de ressources
- ✓ Soutenir l'innovation et l'expérimentation via des appels à projets de rénovation/réhabilitation BBC

PROPOSER DES SOLUTIONS D'HABITAT AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Veiller à la bonne information et à l'accompagnement dans la recherche de logement social
- ✓ Contribuer à la lutte contre le mal-logement et l'habitat indigne avec les différents partenaires
- ✓ Soutenir l'adaptation des logements dans l'ensemble du parc (publics, privé, social) pour favoriser le maintien à domicile conditions de ressources
- ✓ Structurer la coordination intercommunale en matière d'hébergement d'urgence /temporaire
- ✓ Assurer la gestion l'aire d'accueil des gens du voyage à Melesse et faire évoluer les solutions d'accueil pour répondre aux objectifs fixés par le schéma départemental
- ✓ Veiller à la bonne information et à l'accompagnement dans la recherche de logement social
- ✓ Participer à l'accueil et à l'accompagnement des personnes migrantes par une stratégie communautaire, en lien avec les communes et les associations du territoire.

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITÉ POUR LA JEUNESSE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Favoriser les échanges et partenariats entre les établissements d'accueil et d'accompagnement des adolescents
- ✓ Soutenir le GPAS dans son action auprès des jeunes et dans la mise en réseau des acteurs de la jeunesse
- ✓ Relayer les actions du GPAS dans les communes pour favoriser les partenariats
- ✓ Etablir un état des lieux des actions envers les 3/12 ans auprès des communes et débattre sur la nécessité d'une action intercommunale pour cette tranche d'âge

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Assurer l'animation du réseau des assistantes maternelles par le RIPAME
- ✓ Assurer l'accueil des jeunes enfants dans les structures de la Communauté de communes
- ✓ Créer un multi accueil à Melesse
- ✓ Actualiser le schéma d'accueil de la petite enfance

SOUTENIR LES SERVICES AUX SÉNIORS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Soutenir les actions de l'association CLIC de l'Ille et de l'Illet
- ✓ Faciliter les actions conjointes entre CCAS
- ✓ Mettre en place et animer un groupe de travail pour mieux visualiser les actions existantes et les projets et besoins des communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

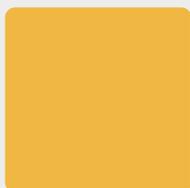
Affiché le

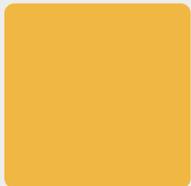
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

POURSUIVRE LA GESTION DES EHPAD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Gérer les 3 EHPAD publics du territoire via le Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS)
- ✓ Poursuivre l'accueil de jour et étudier les besoins de son développement





DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES À LA VOITURE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Développer l'offre de service de location de vélos à assistance électrique
- ✓ Réinterroger les conditions de développement de l'autopartage
- ✓ Valoriser le covoiturage et les modes doux ou actifs
- ✓ Expérimenter des actions en faveur des alternatives à la voiture solo
- ✓ Accompagner les porteurs de projet dans le développement d'initiatives d'écomobilité
- ✓ Communiquer avec les entreprises du territoire pour la promotion des mobilités alternatives dans les trajets domicile-travail (covoiturage, Plan Mobilité entreprise...)
- ✓ Renforcer la communication et la sensibilisation à la mobilité durable : semaine de la mobilité, défi mobilité, plan mobilité
- ✓ Soutenir l'expérimentation des voies dédiées covoiturage et Transports Collectifs sur les pénétrantes d'accès à Rennes

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

PERMETTRE LA MOBILITÉ DE TOUS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Faciliter l'accès aux Transports Collectifs ou alternatifs, sous condition de ressources au public en recherche d'emploi
- ✓ Faire connaître et développer le covoiturage solidaire

COLLABORER À L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET MULTI MODAL

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Assurer la mise en place de pôles multimodaux sur les axes majeurs de transport (St Aubin d'Aubigné, Melesse, Montreuil-sur-Ille, La Mézière et Sens de Bretagne)
- ✓ Renforcer les liens avec les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) pour améliorer l'offre
- ✓ Adapter le fonctionnement de la navette de rabattement
- ✓ Expérimenter le Transport à la demande (TAD) pour accéder aux principaux équipements et services, notamment en ciblant les publics jeunes et seniors

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES FAVORISANT LES MODES DOUX

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Aménager de nouvelles pistes cyclables utilitaires, conformément au schéma directeur cyclable, et développer la signalétique et le stationnement vélo
- ✓ Structurer un schéma des aires de covoiturage et aménager les nouvelles aires nécessaires
- ✓ Veiller à la prise en compte des déplacements alternatifs dans les projets d'aménagements et documents d'urbanisme



POUR SUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AIDE PRINCIPALES ACTIONS

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

- ✓ Gérer l'épicerie solidaire communautaire et développer de nouveaux projets (ateliers cuisine, jardin partagé...)
- ✓ Soutenir les Restos du Cœur
- ✓ Soutenir l'action des épiceries solidaires du territoire

ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ VIA DES CHANTIERS D'INSERTION

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Conforter la gestion et le fonctionnement du chantier d'insertion communautaire
- ✓ Soutenir l'action du chantier d'insertion associatif Ile et Développement
- ✓ Proposer des Contrats à Durée Déterminée Insertion (CDDI) sur des postes d'agents d'entretien des espaces naturels en chantier d'insertion
- ✓ Réfléchir à la diversification des activités du chantier d'insertion
- ✓ Développer et valoriser l'acquisition de compétences sociales et professionnelles des salariés du chantier d'insertion

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET CULTUREL INTERCOMMUNAL

PRINCIPALES ACTIONS

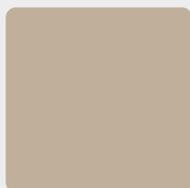
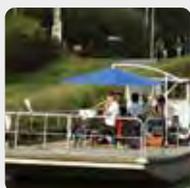
- ✓ Élaborer et coordonner une programmation lecture publique à l'échelle intercommunale
- ✓ Diffuser une programmation culturelle (via agenda culturel)
- ✓ Soutenir les écoles de musique communautaires et accompagner leur convergence
- ✓ Créer deux pôles d'enseignements artistiques, sur les deux bassins de vie que sont Saint-Aubin-d'Aubigné et Melesse / La Mézière
- ✓ Coordonner des projets en lien avec les partenaires culturels structurants du et hors territoire
- ✓ Étudier le positionnement culturel de la galerie des Arts d'Ille
- ✓ Créer une offre culture/nature en lien avec le Schéma de développement touristique
- ✓ Réflexion et mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle



DÉVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Coordonner des animations en lien avec les partenaires culturels du et hors territoire (relais de manif avec des partenaires)
- ✓ Gérer un fonds professionnel et spécialisé en animation
- ✓ Coordonner le réseau des bibliothèques et médiathèques et mettre en place de la carte unique
- ✓ Développement de la complémentarité des politiques communales de lecture publique
- ✓ Mise en place d'un plan de formation intercommunal
- ✓ Organiser la circulation et de la desserte documentaire sur le territoire



SOUTENIR LES INITIATIVES CULTURELLES ET L'ACCUEIL D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accompagner et soutenir les acteurs culturels structurants et les compagnies en résidence pour la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Être en veille sur les projets culturels émergents et les soutenir
- ✓ Coordonner le concours « Couleurs de Bretagne » sur le territoire
- ✓ Soutien à la diffusion et à l'action culturelle professionnelle sur le territoire
- ✓ Poursuivre le fonds de soutien aux événements culturels
- ✓ Soutenir les écoles de musique communautaires
- ✓ Définir les critères de l'intérêt communautaire pour le soutien aux événements et structures culturelles



DÉVELOPPER UNE POLITIQUE SPORTIVE COHÉRENTE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Élaborer un Schéma intercommunal de développement sportif
- ✓ Définir l'intérêt communautaire dans le cadre du soutien aux associations sportives du territoire
- ✓ Poursuivre le soutien aux Offices des sports et tendre à l'harmonisation des pratiques

Envoyé en préfecture le 22/09/2021
Reçu en préfecture le 22/09/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

DÉVELOPPER/SOUTENIR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Réaliser le projet de salle multisports communautaire envisagé sur le secteur Nord-Ouest du territoire à Saint-Symphorien
- ✓ Promouvoir et valoriser le stade d'athlétisme communautaire
- ✓ Définir les priorités d'équipements au regard des constats préalablement établis dans le schéma intercommunal de développement sportif
- ✓ Définir l'intérêt communautaire dans le cadre du développement et du soutien aux projets d'équipements sportifs (préciser la notion de «grands équipements structurants»)
- ✓ Articuler la politique sportive avec le projet de développement du site du Domaine de Boulet

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES TOURISTIQUES AVEC UNE OFFRE GLOBALE (CULTURE/NATURE /PATRIMOINE...)

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Actualiser le Schéma de développement touristique pour renforcer l'attractivité
- ✓ Renforcer et qualifier les itinérances douces (sentiers de randonnée, aménagements cyclables)
- ✓ Soutenir les associations locales qui favorisent la mise en valeur des sites et équipements touristiques communautaires
- ✓ Accroître la présence du territoire dans les stratégies touristiques supra-territoriales
- ✓ Développer, qualifier et promouvoir une offre d'hébergements, en lien avec les hébergeurs du territoire
- ✓ Promotion, amélioration de l'accueil et diffusion de l'information touristique

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES SITES STRUCTURANTS : CANAL D'ILLE-ET-RANCE ET DOMAINE DE BOULET

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Aménager et gérer les aspects touristiques et événementiels du Canal
- ✓ Soutenir les actions valorisant le Canal
- ✓ Gérer et promouvoir le Domaine de Boulet

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20210922-DEL_2021_212-DE

Andouillé-Neuville
Aubigné
Feins
Gahard
Guïpel
Langouët
La Mézière
Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE RESSOURCES

1 place du Marché • BP 9505
35250 Saint-Aubin-d'Aubigné
Tél. 02 99 55 69 80





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20211005-DEL_2021_213-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	33

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_213

Objet Eau-Assainissement

AEP

Extension d'adhésion à CEBR au 01/01/2022

Par délibération n°2019-032 en date du 12 février 2019, le conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné validait la prise de compétence « Eau potable » avec pour souhait que l'intégralité de l'exercice de cette compétence (distribution et production) soit exercée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Depuis le 27 février 2021, la Communauté de Communes adhère ainsi à la CEBR, pour 16 communes de son territoire sur 19.

Par délibération en date du 13 juillet 2021, la CCVIA a sollicité son retrait du Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon (SEVC) à effet du 31 décembre 2021.

Considérant l'état d'avancement des discussions entre les collectivités concernées par ce retrait, le syndicat devrait l'approuver, ainsi que le protocole en définissant les modalités, lors de son comité syndical du 16 septembre 2021.

Sous réserve de l'aboutissement de cette procédure de retrait dans le délai imparti, il sera possible pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné d'adhérer pour l'ensemble de son territoire à effet du 1er janvier 2022, soit une extension de périmètre aux communes de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Couesnon.

La CEBR ayant d'ores et déjà donné un accord de principe, cette extension devrait être approuvée lors du comité syndical de la CEBR du 28 septembre prochain avec la modification statutaire correspondante (soumise par la suite à l'approbation à ses membres).

Monsieur le Président propose de solliciter l'extension de périmètre de la CEBR, pour les 3 communes supplémentaires précitées du territoire communautaire (Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Couesnon) à effet du 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

Pas de participation : 1

MARVAUD Jean-Baptiste

SOLLICITE l'extension de périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, aux communes de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux Vy sur Couesnon, pour l'exercice de la compétence Eau, à effet du 1er janvier 2022.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 27/09/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 27/09/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20211011-DEL_2021_214-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_214

Objet **Agriculture**

Projet Alimentaire Territorial
 Labellisation

En parallèle de la demande de subvention au titre de la mesure 13B du Plan de Relance (B_DEL_2021_124D en date du 23 juillet 2021, et approuvant le plan de financement et le dépôt d'une demande de subvention au titre de la mesure 13B du Plan de relance), il convient de solliciter le dispositif de reconnaissance (labellisation) du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

2 niveaux de labellisation sont possibles :

- Niveau 1 : Projet en émergence et labellisation pour 3 ans non renouvelable
- Niveau 2 : PAT plus « opérationnel » et labellisation sur 5 ans, renouvelable 1 fois

Prérequis	
1 - Portage du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale • Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux
2 - Démarche collective et concertée	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...) • Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens • Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)
3 - Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA. • Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) s'il en existe un sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ◦ la structuration de l'économie agricole et alimentaire ; ◦ le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.
4 - Transversalité de la démarche	Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).

Critères de reconnaissance			
		Niveau 1	Niveau 2
5- Diagnostic partagé	Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation...) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure)	Diagnostic prévu ou en cours	Diagnostic réalisé, partagé et éventuellement mis à jour
6 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles	Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet ; Pilotage de la mise en œuvre de ces actions ; Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant	Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration ; COPIL prévu ou mis en place ; Présence d'un animateur effective ou prévue	Plan d'actions rédigé (avec calendrier et moyens associés) et délibéré ; Des actions sont en cours sur différentes thématiques (voir 8.) ; COPIL en place et effectif Mise à disposition d'un animateur/coordinateur à plein temps ou à temps partiel
7 - Engagement des partenaires	Engagement formalisé de différents partenaires dans le projet ou dans une partie du projet (lettre d'engagement, charte...)	Lettres de soutien de partenaires diversifiés	Documents signés attestant de l'engagement des partenaires (moyens)
8- Prise en compte des objectifs du PNA	Prise en compte des différentes dimensions du PNA	Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de l'alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2	Mise en œuvre d'actions concernant différents axes et thématiques du PNA (cités au niveau 1), dont obligatoirement des actions concernant l'approvisionnement de la restauration Collective (Loi EGAim) ; Intégration dans le plan d'actions de nouvelles thématiques du PNA non engagées au niveau 1.

Envoyé en préfecture le 11/10/2021

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

ID : 035-243500667-20211011-DEL_2021_214-DE

9 - Pérennité du projet	Existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée ; Mobilisation de moyens financiers adéquats ; Animation / coordination du projet	Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place ; Éléments de réflexion sur la pérennité du projet ; Document cadre où délibération établi(e) (ou prévu(e) à court terme) avec minimum d'engagements Financiers ; Moyens d'animation Prévus.	Instance de gouvernance mise en place et opérationnelle ; Plan de financement réalisé et financements acquis (avec les délibérations) ; Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou d'un coordinateur dédié au projet à temps plein ou à temps partiel
10 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue	Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation	Présence d'indicateurs de suivi pertinents ; Si possible : dispositif d'évaluation opérationnel

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé de solliciter une reconnaissance de niveau 2 pour le Val d'Ille-Aubigné. Cela permettra de labelliser le Projet Alimentaire Territorial pour une durée de 5 ans, et de mettre en place des actions opérationnelles. L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la phase 1 du Plan Bio Territorial constitue le socle de réflexion à l'élaboration du plan d'actions.

Monsieur le Président propose de solliciter la labellisation du projet du Val d'Ille-Aubigné en Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 auprès de la DRAAF et sollicite l'autorisation le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier (fiche de candidature, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

SOLLICITE la labellisation du projet du Val d'Ille-Aubigné en Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 auprès de la DRAAF ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier (fiche de candidature, ...)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 04/10/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 04/10/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20211011-DEL_2021_215-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOUGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_215

Objet **Agriculture**

Terres de sources

Prise de participation dans la SCIC

1. Contexte :

Impulsé au départ par le Syndicat d'eau *Collectivité Eau du Bassin Rennais* dans le cadre de sa politique de protection des ressources en eau, Terres de Sources® (nom déposé à l'INPI), est un label construit par des agriculteurs, des associations de consommateurs et d'environnement, et des collectivités, pour mettre en œuvre concrètement les principes de l'agriculture et de l'alimentation durables sur les territoires.

Grâce à deux innovations principales, cette démarche vise la réduction de l'impact sur l'eau et l'environnement des systèmes de production agricoles, la juste rémunération des producteurs et l'accessibilité sociale des produits locaux de qualité:

- Une innovation de dimension européenne permettant, tout en respectant le code de la commande publique, le paiement de prestations de services environnementaux via l'achat des restaurations collectives auprès des exploitations agricoles situées :
 - En amont des captages d'eau potable et protégeant l'eau ;
 - Dans le périmètre des EPCI partenaires de Terres de Sources et protégeant la qualité de l'air.
- Un label de territoire pour repérer les produits dans tous les circuits de commercialisation.

Terres de Sources est donc un outil de protection du bien commun qu'est l'eau, de transition alimentaire, agricole et écologique des territoires, et de rétribution des efforts consentis par les agriculteurs engagés.

Afin de gérer ce bien commun, il est envisagé de créer à partir d'octobre 2021 une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Terres de Sources dont le principal objectif sera de développer la commercialisation des produits issus des exploitations agricoles labellisées par :

- L'accompagnement à la certification des produits labellisés « Terres de Sources » à toutes les étapes de la production et la transformation.
- Le développement et l'organisation de l'offre des produits agricoles bruts ou transformés des exploitations ou des entreprises labellisées Terres de Sources pour répondre aux marchés de la restauration collective, et des autres marchés .
- La gestion du label Terres de Sources : développement de la notoriété et gestion du droit d'usage.

2. Pourquoi une SCIC ?

Une SCIC est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif créée par la loi du 17 juillet 2001 et régie par le code du commerce et la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elle peut prendre la forme d'une SARL, SA ou SAS et produit des biens ou services qui répondent à des besoins collectifs d'un territoire. Elle associe obligatoirement autour d'un projet trois types d'acteurs (personnes physiques et morales) : des bénéficiaires (fournisseurs, clients, usagers, ...), des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles, ...), et des salariés, pour produire ces biens et services.

Les décisions se prennent sur la base du principe « 1 associé, 1 voix » avec la possibilité d'organiser des collèges de vote pour pondérer le poids entre les associés.

Enfin la SCIC n'a pas pour objet premier de faire du profit pour les associés puisque la rémunération des parts sociales est plafonnée (dans la limite du taux moyen obligatoire majoré de 2 points), et que 57.5% des résultats doivent être affectés aux réserves impartageables et déductibles de l'impôt sur les sociétés.

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés d'une Scic sans détenir toutefois ensemble plus de 50 % du capital social. La décision de devenir associé est prise par l'organe délibératif de la-dite personne morale de droit public.

Seules les personnes morales juridiquement autonomes peuvent devenir sociétaires : une instance interne autonome capable de décision et d'engagement de responsabilité envers les tiers peut décider d'entrer au capital d'une Scic (un service déconcentré de l'État ne peut entrer au capital d'une Scic). Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du Conseil d'État pour qu'une collectivité publique entre au capital d'une Scic.

3. L'importance et l'intérêt pour une collectivité du territoire de faire partie de la SCIC Terres de Sources :

Plusieurs arguments peuvent être mis en avant :

- Le portage politique de Terres de Sources sur le territoire ;
- La participation active au projet collectif de gestion du bien commun de l'eau ;
- Un moyen de concrétisation des différentes politiques publiques sur l'eau, l'environnement (PCAET-qualité de l'air), l'agriculture et l'alimentation durable (PAT), le développement économique, et les enjeux sociaux menés sur le territoire ;

- La démonstration auprès des agriculteurs, des entreprises, et des habitants de la collectivité dans la transition alimentaire agro-écologique et alimentaire portée
- La garantie d'avoir un collège pouvant jouer un rôle de médiateur entre le collège d'associations/représentants de consommateurs et celui des producteurs ;
- L'accès en toute transparence aux informations techniques et financières de la SCIC.

4. Les modalités d'entrée et de sortie, et le risque financier :

L'entrée de la collectivité dans la SCIC Terres de Sources se fait via la prise de participation au capital à hauteur de 600€ (12 parts sociales de 50€).

Comme tout associé, la collectivité peut sortir librement de la société dont le capital est variable, après délibération par le même organe ayant pris la décision d'entrée, et notification à la direction de la SCIC. Le capital social sera remboursé au plus à la valeur nominale.

La responsabilité de la collectivité est limitée comme pour tout autre associé à la hauteur de ses apports en capital et comptes courants éventuels (pas de responsabilité solidaire en cas de pertes et dépôt de bilan).

5. Les points importants figurants dans les statuts :

- Il s'agit d'une SCIC avec des statuts d'une SAS (Société par Actions Simplifiée)
- La gouvernance sera assurée par 6 catégories d'associés dont les poids des droits de votes envisagés sont les suivants : *les producteurs et organisations de producteurs (bénéficiaires) 35%, les transformateurs – 10%, les salariés ou prestataires de la coopérative – 10%, les associations de consommateurs et environnementales et initiatives citoyennes – 20%, les collectivités, les partenaires financeurs – 25%*
- La SCIC assurera les missions suivantes : l'achat et la revente de denrées alimentaires pour les marchés publics et privés (restauration hors domicile, grandes et moyennes surfaces, enseignes spécialisées), la réponses aux appels d'offre du marché de la restauration collective, l'organisation de la logistique en collaboration avec la SCIC Mangerbio 35, la gestion du label Terres de Sources (organisation de la labellisation, développement de la notoriété, droit d'usage) et différents services aux producteurs (réglementation, marketing, conseil, formation), l'animation des filières de production.
- Le capital social initial prévisionnel est de 14 200€ (susceptible d'évoluer)
- L'apport en capital par les collectivités est envisagé à hauteur de 12 parts sociales minimum, soit 600€ (3 parts sociales pour les producteurs, 3 parts pour les transformateurs, 3 parts pour les salariés ou prestataires, 1 pour les associations, 3 pour les partenaires financiers)
- Le Cercle central ou comité stratégique est composé de 12 membres maximum, associés, avec des postes réservés à des représentants des catégories suivantes : 3 pour les producteurs et organisations de producteurs, 2 pour les associations de consommateurs et environnementales et initiatives citoyennes, 3 pour les collectivités et partenaires financiers, 1 pour les transformateurs, 1 pour les salariés.
Ce cercle central aura pour missions notamment : de proposer des axes stratégiques de développement de la coopérative à mettre en œuvre par la présidence, donne son accord pour les investissements supérieurs à 50K€, définit le cadre de travail des différent-e-s cercles (ou commissions) thématiques.
- Comme tout associé, une collectivité pourra participer au « cercle central de gouvernance » à condition d'être au préalable associée de la SCIC, d'être candidate à cette fonction, d'être élue par l'assemblée générale (à la majorité simple des voix) pour une durée du mandat de 4 ans renouvelable par moitié tous les 2 ans. En cas de candidatures supérieures au nombre de postes à pourvoir, c'est le candidat qui a le plus grand nombre de droits de vote qui est élu.
- L'assemblée générale aura pour missions notamment : de fixer les orientations générales de la SCIC, d'approuver les comptes et d'affecter le résultat, d'élire la présidence et les membres du cercle central.
- Les résultats des délibérations des assemblées générales sont totalisés par collèges de votes avec la règle de la majorité avec plus de 50% pour les assemblées générales ordinaires et plus de 2/3 des voix pour les assemblées extraordinaires, et les décisions sont valablement prises avec un quorum d'un tiers des associés. Le président est désigné par et parmi les membres de l'assemblée générale. Il est envisagé qu'un producteur assume la présidence de la SCIC Terres de Sources au démarrage du projet.

6. Calendrier

- juillet 2021, décision de principe pour :
 - L'entrée en tant que sociétaire de la SCIC
- septembre 2021, confirmation formelle par l'instance de décision :
 - Pour l'entrée en tant que sociétaire de la SCIC, apporter le nombre de parts sociales définies, et désigner l' élu mandataire
- Fin septembre :
 - Versement des parts sociales en vue de la création de la SCIC
 - Candidature de l' élu mandataire de la collectivité en tant que membre du cercle central

Monsieur le Président propose :

- d'approuver le principe d'entrée de la Collectivité dans la SCIC Terres de Sources, et de la prise de participation à

- hauteur de 600 € selon les modalités présentées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de souscription des 12 parts sociales ;
- de désigner Monsieur Frédéric Bougeot en tant que représentant élu mandataire de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour siéger aux instances de la SCIC Terres de Sources (l'élu ne siégera pas dans les commissions d'éventuelles attributions de marchés publics à la SCIC)
- d'affecter les dépenses aux lignes budgétaires correspondantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

APPROUVE le principe d'entrée de la Collectivité dans la SCIC Terres de Sources, et de la prise de participation à hauteur de 600 € selon les modalités présentées ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de souscription des 12 parts sociales ;

DÉSIGNE Monsieur Frédéric Bougeot en tant que représentant élu mandataire de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour siéger aux instances de la SCIC Terres de Sources (l'élu ne siégera pas dans les commissions d'éventuelles attributions de marchés publics à la SCIC)

AFFECTE les dépenses aux lignes budgétaires correspondantes.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification
Le 04/10/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,
Le 04/10/2021

Le Président, Claude Jaouen





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021
Affiché le
ID : 035-243500667-20211011-DEL_2021_216-DE

Date de convocation : 08/09/2021	Nombre de conseillers	En exercice :	38
Date d'affichage : 08/09/2021		Présents :	28
		Votants :	34

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 19 Heures 00, à la Melesse (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

JAOUEN Claude, FOGLE Alain, DUBOIS Jean-Luc, DESMIDT Yves, MESTRIES Gaëlle, DUMILIEU Christian, LARIVIERE-GILLET Yannick, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, MACE Alain, MARVAUD Jean-Baptiste, OBLIN Anita, MASSON Josette, HAMON Carole, LEGENDRE Bertrand, BLACHE Marianne, LECONTE Yannick, VASNIER Pascal, RICHARD Jacques, EON-MARCHIX Ginette, BOURNONVILLE Noël, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, HENRY Lionel, GORIAUX Pascal, BOUGEOT Frédéric

Absents :

LESAGE Jean-Baptiste, ELORE Emmanuel, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

BERNABE Valérie donne procuration à KECHID Marine
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUILTE Daniel donne procuration à GORIAUX Pascal
BLAISE Laurence donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
TAILLARD Yvon donne procuration à EON-MARCHIX Ginette

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Patrice

N° DEL_2021_216**Objet Développement économique**

ZA Beauséjour

Désaffectation et déclassement du domaine public d'un espace vert

Dans le cadre de la création de la zone d'activités Beauséjour situé sur la commune de la Mézière, la Communauté de communes a aménagé la rue de l'Aiguillage assurant la desserte interne des différentes entreprises implantées sur la zone. Cette rue a été aménagée en deux temps et possède les références cadastrales ZC 144 et ZE 234 suivant un document d'arpentage établi en date du 24/03/2005 par le cabinet de géomètre Debost-Lechaux Le Moigne et portant le numéro 959F. La partie de la voie prenant place sur la parcelle cadastrée ZE 234 correspond à la fin de la rue de l'Aiguillage se terminant en placette de retournement. Le reliquat de terrain autour de cette placette a été traité en espace vert (espace enherbé).

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a été sollicitée par la société Piveteau Bois acquéreur du lot 11B portant les références cadastrales ZE 232-233, parcelle desservie par cette placette de retournement.

L'accès à cette parcelle représentant 6 ml de largeur et étant trop étroit pour la gestion dissociée des flux de livraisons et de la clientèle professionnelle de cette entreprise, la société a sollicité, par courrier en date du 23.02.2021, la Communauté de communes pour acquérir une emprise sur la bande d'espace vert située en bout de placette, dans le prolongement de la voirie actuelle. La surface utile avoisinerait les 220 m² environ.

Il est à noter que la référence cadastrale ZE 234 n'apparaît plus désormais au cadastre.

Le Comité opérationnel de développement économique de la Communauté de communes a émis un avis favorable à cette demande dès lors que que cette emprise supplémentaire assure demain un meilleur fonctionnement et une sécurisation des flux de circulation générés par cette nouvelle activité. Par ailleurs, l'emprise d'espace vert concernée n'est affectée d'aucune prescription au niveau paysager. et aucun réseau public n'est présent en souterrain sur cette emprise.

En outre, cet espace vert n'a de lien fonctionnel avec la voirie, et ne fait pas l'objet d'aménagement quelconque. Il est patent de constater enfin qu'il n'est pas utilisé par le public.

Ce qui induit, in fine, la désaffectation de cet espace vert concerné par cette emprise d'environ 220 m².

Une fois la désaffectation constatée, il convient de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communautaire, en vue de sa cession.

La superficie exacte sera précisée après intervention d'un géomètre-expert à charge de l'acquéreur.

Ceci exposé, le Président propose conformément aux dispositions du CGPPP, et notamment l'article L.2141-1 :

- de constater la désaffectation du domaine public d'une emprise de 220 m² environ, à prendre sur une plus grande parcelle cadastrée ZE 234, aujourd'hui traitée en espace vert et bordant la rue de l'Aiguillage située à La Mézière. Cette désaffectation sera justifiée par l'absence de tout usage de cette bande d'espace vert en espace ouvert au public ,
- d'approuver le déclassement du domaine public communautaire pour le faire entrer dans le domaine privé communautaire, de la partie de la parcelle initialement cadastrée ZE 234 (cf plan de situation joint), dite rue de l'Aiguillage sur la commune de La Mézière, occupée par cet espace vert et dont la superficie reste à déterminer précisément après intervention d'un géomètre-expert à charge de l'acquéreur,
- d'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage de cette emprise sur ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

CONSTATE la désaffectation du domaine public de l'emprise sur la parcelle cadastrée ZE 234 aujourd'hui traitée en espace vert et bordant la rue de l'Aiguillage située à La Mézière, justifiée par l'absence de tout usage de cette bande d'espace vert en espace ouvert au public ,

APPROUVE le déclassement du domaine public communautaire pour le faire entrer dans le domaine privé communautaire, de la partie de la parcelle cadastrée ZE 234, dite rue de l'Aiguillage sur la commune de La Mézière, occupée par cet espace vert et dont la superficie reste à déterminer précisément après intervention d'un géomètre-expert à charge de l'acquéreur,

AUTORISE l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage de cette emprise sur ladite parcelle.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification

Le 04/10/2021

Le Président, Claude Jaouen



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 04/10/2021

Le Président, Claude Jaouen

